

Le dossier Économie de l'Élevage

TOUS LES MOIS, UNE ANALYSE SUR LES FILIÈRES BOVINES, OVINES ET CAPRINES



Novembre-Décembre 2013

 n° 440-441

L'élevage d'herbivores au Recensement agricole 2010

Cheptels, Exploitations, Productions

Rédaction :

Département Économie

*Étude réalisée par l'Institut de l'Élevage avec le soutien de FranceAgriMer, du CNIEL
et du Fonds National de l'Élevage*



Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour avoir mis à disposition et facilité par leurs conseils avisés le traitement des données individuelles des recensements agricoles ou de l'enquête annuelle laitière, et FranceAgriMer pour avoir autorisé une mobilisation conjointe des données liées aux quotas laitiers.

Ce rapport n'engage néanmoins que ses auteurs, membres du département Economie de l'Institut de l'Élevage et animateurs régionaux du dispositif des Réseaux d'élevage. Les auteurs remercient également Christine Roguet (IFIP) et Sylvain Gallot (ITAVI) pour la collaboration constructive réalisée dans le cadre du RMT économie des filières animales qui a permis une approche coordonnée de l'ensemble des activités d'élevage des exploitations.

Auteurs

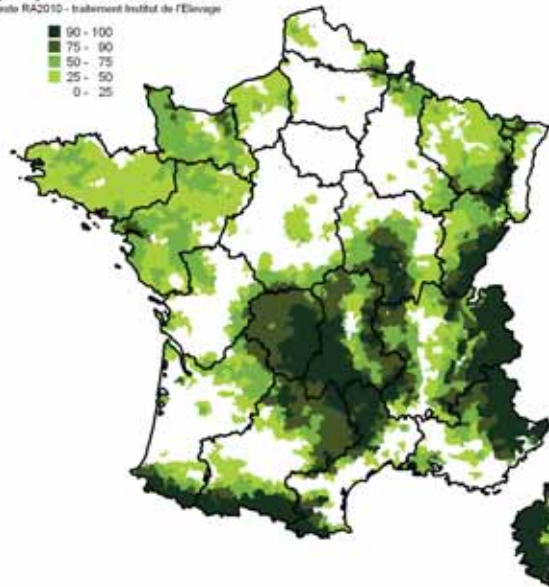
Ce document a été rédigé par Christophe Perrot, Gérard Barbin, Nicole Bossis, Fabien Champion, Bernard Morhain, Emmanuel Morin

avec la collaboration de Jean-Francois Bataille, Jean-Paul Bellamy, Vincent Bellet, Pierre-Emmanuel Belot, Julien Belveze, Sébastien Bouyssièrre, Dominique Caillaud, Louis-Marie Cailleau, Emmanuelle Caramelle-Holtz, Thierry Charroin, Jean-Marc Chaumet, Philippe Chotteau, Catherine Delvalle, Didier Desarmenien, Laurence Echevarria, Jocelyn Fagon, Simon Fourdin, Christine Guinamard, Carole Jousseins, Marion Kentzel, Monique Laurent, Bernard Lelan, Pierre Mischler, Caroline Monniot, Jean-Luc Reuillon, Benoit Rubin, Gilles Saget, Emma Sanne, Patrick Sarzeaud, Jean Seegers, Gerard Serviere, Philippe Tresch, Gérard You.

Les études publiées dans le cadre des Dossiers Économie de l'Élevage, bénéficient du financement du Ministère de l'Agriculture

et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, des Interprofessions lait et viande et de FranceAgriMer

Pourcentage de prairies dans la SAU en 2010
source: Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage



L'élevage d'herbivores en France : une forte diversité, un rôle territorial majeur

Tous les dix ans, le recensement agricole offre une occasion unique de dresser un portrait complet et détaillé de l'agriculture française. En 2010, cette base exceptionnelle d'informations permet de valoriser en même temps et pour la première fois de nombreuses données administratives au niveau individuel (bases d'identification animale et quotas laitiers notamment). Parce qu'elles s'appuient sur cette enquête exhaustive, les analyses peuvent être poussées aux niveaux géographiques les plus fins pour approcher au plus près les interactions socio-économiques et environnementales entre l'activité agricole et les territoires.

L'analyse réalisée au sein du RMT économie des filières animales, à partir des données individuelles des 291 000 exploitations (59%) ayant déclaré une activité d'élevage (herbivores et/ou granivores) parmi les 490 000 exploitations métropolitaines recensées, a d'abord porté sur une modélisation et une représentation de l'extraordinaire diversité de ces exploitations avec élevage. Elle s'est faite à l'aide d'une typologie d'exploitations basée sur une caractérisation :

- des systèmes de production (combinaison des activités productives et des facteurs de production : terre, capital, travail).

- des types de fonctionnement (manières de produire et de valoriser les productions agricoles).

L'analyse de la mixité herbivores-granivores montre que cette association est pratiquée par de nombreuses exploitations (20 000) de façon significative, soit un producteur d'herbivores sur dix mais un producteur de granivores sur deux.

Cette analyse typologique permet d'éclairer de façon très précise l'amont des filières animales en répondant à la question *qui produit quoi, comment et où ?* les laits de vache, de brebis, de chèvre et les produits laitiers fermiers, les animaux maigres destinés à être engraisés en France ou à l'étranger dans d'autres exploitations, les animaux destinés à la boucherie ou au loisir (équins).

Au-delà de ce nouvel état des lieux, la comparaison des recensements successifs dans le temps et dans l'espace permet de suivre des phénomènes territorialement de plus en plus contrastés en termes de :

- dynamiques d'évolution des cheptels, des exploitations, et des productions animales en concurrence entre elles pour l'utilisation des surfaces fourragères et, depuis les nouveaux rapports de prix instaurés

> > >

par la crise alimentaire mondiale de 2007/2008, avec les productions végétales dans les zones potentiellement labourables.

- dynamiques démographiques des chefs et co-exploitants, concernés en élevage comme dans les autres productions agricoles par le vieillissement des actifs (à relier à l'évolution de la politique d'installation depuis le début des années 1990) et par des comportements spécifiques à certaines productions et à certaines zones (le taux de remplacement des départs avec poursuite de l'activité d'élevage laitier bovin varie de 1 à 3 suivant les zones).

De façon plus sectorielle, la comparaison des recensements agricoles 2000 et 2010 permet de mesurer l'accélération des phénomènes tels que :

- la déprise laitière et la « végétalisation » ou plutôt « céréalisation » dans certaines zones de polyculture-élevage,
- l'apparition et le développement rapide de grandes exploitations à la française (2 000 exploitations à 1 000 000 l de moyenne dont la moitié dans des zones de polyculture-élevage où la production se fait alors souvent sans pâturage pour les vaches laitières),
- la forte baisse de la production de lait à l'herbe en zone de plaine liées à une forte intensification et à de fortes croissances de la production laitière dans les exploitations des zones restées herbagères (+47% pour les livraisons moyennes par point de collecte en Basse-Normandie entre 2006 et 2011),
- l'accroissement exponentiel de l'écart de dimension (et de productivité du travail) entre les exploitations laitières de plaine et de montagne (désormais

une exploitation laitière française sur quatre et un litre produit sur six).

Ou encore un ralentissement de la croissance, par rapport à la décennie précédente, des exploitations allaitantes bovines (souvent spécialisées) dans le grand bassin allaitant (une vache allaitante sur deux) qui conserve sa diversité de systèmes d'élevage lié aux races employées et aux filières historiquement implantées dans certaines zones (veaux sous la mère, veaux lourds, maigres âgés,...). Un repli du cheptel allaitant dans l'Ouest consécutif à l'extensification-agrandissement ou plus exactement à la sécurisation fourragère recherchée par les exploitations spécialisées dont les chargements étaient très élevés en 2000 (Pays de la Loire), mais aussi à la disparition de ce type d'exploitations dans les zones où l'élevage allaitant ne peut concurrencer la production de lait, de céréales ou de porcs pour l'accès au foncier.

Pour les ovins viande, l'histoire se répète d'un recensement à l'autre. Le cheptel recule là où il est en concurrence avec d'autres productions (cultures de vente, vaches allaitantes) notamment en Poitou-Charentes et sur les bordures Nord, Ouest et Sud-Ouest du Massif central. Il résiste mieux dans les zones difficiles (montagne-piémont qui regroupe 45% du cheptel en 2010 ou zones sèches) et représente, avec les ovins lait (93% du cheptel en montagne-piémont), une composante importante de l'élevage extensif et pastoral.

Le secteur caprin a connu une décennie très mouvementée avec des évolutions très différentes entre les filières fromagères fermières et la ou les filières laitières à l'origine du doublement voire du triplement du cheptel dans certains départements qui ont connu un rajeunissement important (jusqu'à 50% d'éleveurs de moins de 40 ans).



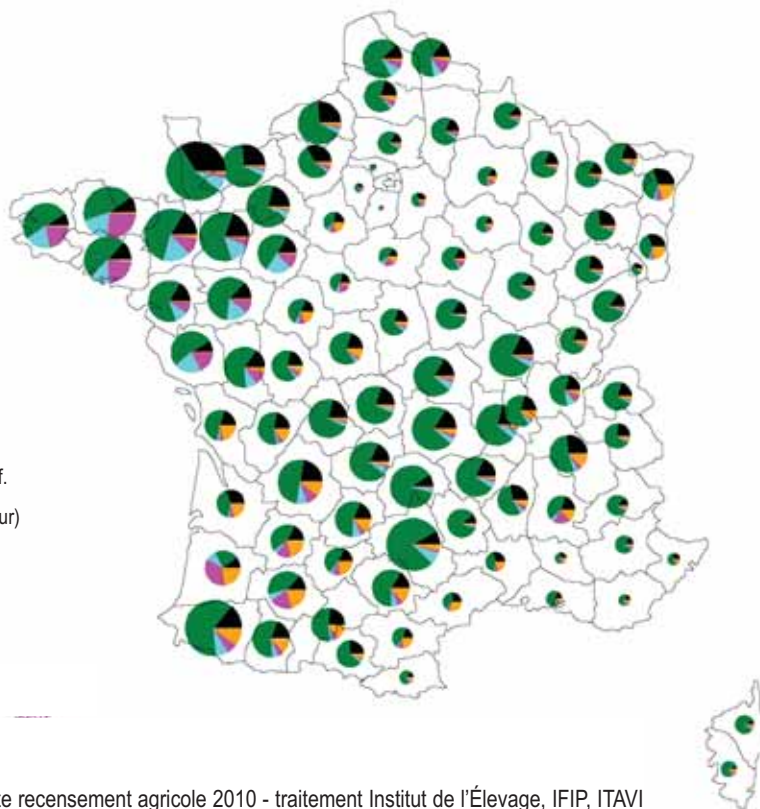
	L'élevage d'herbivores en France : une forte diversité, un rôle territorial majeur	1
1	Dresser un portrait de la diversité de l'amont de chaque filière animale	5
	Analyse des évolutions et dynamiques territoriales	5
	Analyse de la diversité et construction d'une typologie des exploitations avec élevage	7
	Caractérisation des formes d'organisation du travail	9
	Manières de produire et de valoriser les productions agricoles	11
	Un zonage explicatif pour les dynamiques territoriales	11
2	Le repli du cheptel d'herbivores et des surfaces fourragères se poursuit	13
	Intensification laitière, substitutions animales, concurrence avec les cultures.	13
	Forte réduction du nombre de détenteurs d'animaux mais atomisation persistante	15
	Analyse plus complexe pour l'évolution des surfaces fourragères	15
	Différenciation territoriale et spécialisation des régions	19
	Recul des prairies, restructuration, croissance et intensification laitière	21
	Le cheptel recule plus vite que les surfaces fourragères dans les zones de polyculture-élevage	21
	Les exploitations se spécialisent moins que les territoires	23
3	Diversité des exploitations laitières et accroissement des contrastes territoriaux	25
	Le maintien de la production laitière sur tout le territoire	25
	Trois France laitières	27
	Des formes d'organisation du travail très variées liées à la taille des exploitations	31
	L'écart entre les exploitations de plaine et de montagne s'accroît rapidement	33
	Intensification laitière et recul de la production laitière herbagère en zone de plaine	33
	Démographie et restructuration	33
	Conclusion	35
4	L'élevage bovin allaitant français : diversité, évolutions territoriales et enjeux démographiques	39
	Atomisation et diversité des détenteurs	41
	Ralentissement de la croissance moyenne des exploitations et diversité des dynamiques territoriales	41
	Une minorité de grandes exploitations au fonctionnement spécifique	45
	Diversité des systèmes d'élevage bovin et filières territorialisées	47
	La diversité des systèmes d'élevage bovin se réduit	49
	Les reconversions lait-viande ne suffisent plus à stabiliser le nombre d'exploitations allaitantes de plus de 20 vaches	51
	Le plus faible niveau d'installation des élevages d'herbivores	53
	Un risque de blocage démographique et foncier	55
5	Une décennie mouvementée dans le secteur caprin	57
	Une forte croissance caprine, amputée par la crise laitière	57
	Une grande diversité d'exploitations et de bassins de production	61
6	Entre atomisation et manque d'appétit de croissance, une structuration difficile du secteur ovin viande	67
	Une lente concentration du cheptel	67
	La diversité des systèmes se maintient	69
	Forte variabilité des équilibres cheptels/surfaces	69
	Les spécialisés perdent du terrain depuis 2000	69
	Trajectoires d'exploitation et arbitrage entre productions au centre des préoccupations	71
	Des évolutions contrastées à travers la France entre 2000 et 2010	73
7	Des bassins ovins laitiers très typés	77
	Un cheptel stable et très concentré	77
	Des fonctionnements d'exploitation très liés aux territoires	79
8	Une exploitation sur huit détient des équidés	
	La moitié des équidés français présents dans les exploitations agricoles	87
	Une importance très variable sur le territoire	87
	Une forte présence dans l'Ouest, le Jura, le Massif central et les Pyrénées ainsi que dans les plaines de polyculture élevage	89
	9 750 exploitations à plus de 8 UGB équines détiennent près de 2/3 des chevaux	89
7	Annexes	91

291 000 exploitations avec des activités d'élevage dont 219 000 avec des activités de dimension économiquement significative
(cf. clé typologique en annexe)

Figure 1.1

219 000 avec élevage significatif

- 179 000 herbivores seuls signif.
 - 20 000 mixtes (2 signif.)
 - 20 000 granivores (+ateliers engrt veau bouch., chevreaux, agneaux)
- + 72 000 autres élevages**
- 54 000 ateliers dominante herbiv. non signif.
 - 17 000 ateliers graniv non signif. (basse cour)

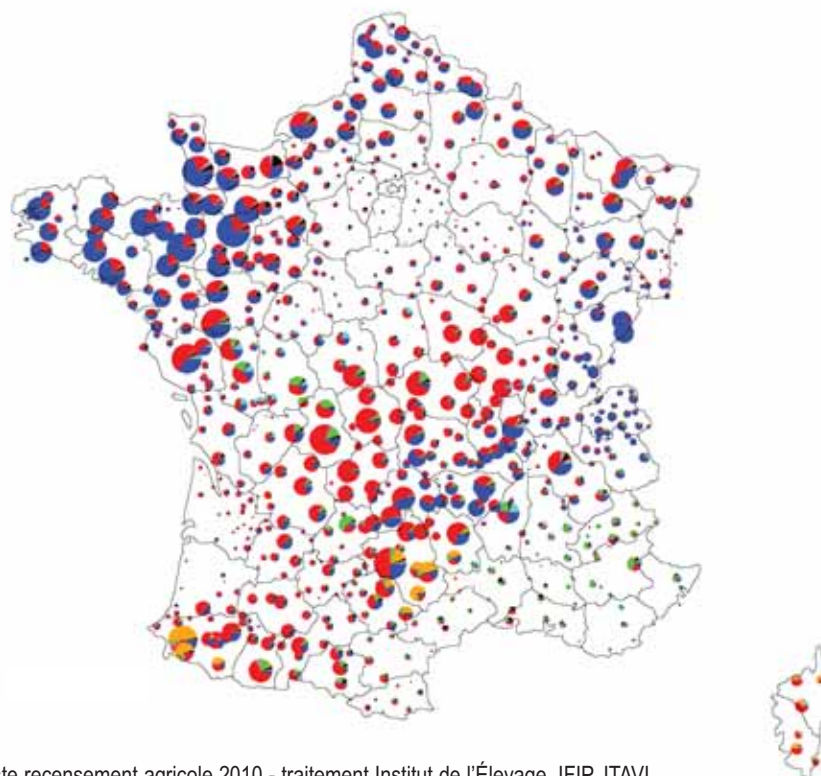


Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Activité dominante dans l'élevage d'herbivores pour les 199 000 exploitations recensées ayant une activité d'élevage d'herbivores significative (dont 20 000 mixtes herbivores-granivores)
(cf. clé typologique en annexe)

Figure 1.2

- 4 879 exploitations laitières ovines
- 6 894 exploitations caprines
- 75 636 exploitations laitières bovines
- 7 944 exploitations équinnes
- 5 239 engraisseurs gros bovins
- 82 124 exploitations allaitantes bovines
- 11 944 exploitations ovines (viande)
- 4 132 polyélevages complexes petite dimension
- 488 vide sanitaire



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

1

Dresser un portrait de la diversité de l'amont de chaque filière animale

Fin 2010, 490 000 exploitations agricoles ont été recensées par le SSP sur le territoire métropolitain. Combien d'entre elles sont concernées à un titre ou à un autre par une activité d'élevage ? Comment les activités d'élevage d'herbivores ou de granivores se combinent-elles dans les exploitations françaises ? Quelle est la place des productions végétales, dédiées ou pas à l'alimentation animale, dans ces exploitations ? Quelle est la diversité des systèmes de production adoptés par les exploitations qui contribuent aux productions de lait de vache, de brebis, de chèvre, aux productions de viande ou d'animaux vivants dans les secteurs bovin, ovin, équin ? Pour un produit donné, quelles sont les différentes manières de produire mises en œuvre ?

Telles sont les questions explorées par l'Institut de l'élevage à l'aide du recensement agricole 2010 pour les productions animales issues des différentes espèces d'herbivores. Ce travail a été effectué dans le cadre du RMT économie des filières animales en étroite collaboration avec l'IFIP et l'ITAVI chargés d'analyser la contribution de ces mêmes exploitations aux secteurs porcins et avicoles.

Analyse des évolutions et dynamiques territoriales

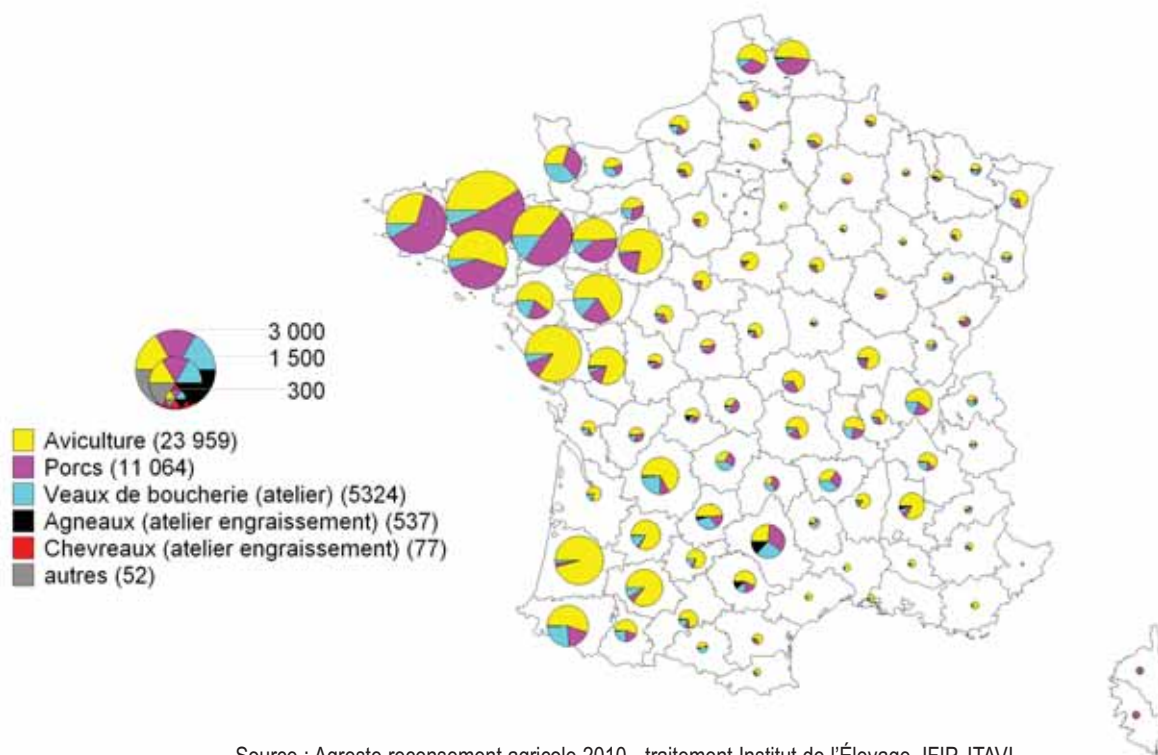
Au-delà d'une photographie, d'un instantané de la diversité à un instant t (2010), les analyses des recensements successifs permettent de faire apparaître des dynamiques territoriales particulièrement éclairantes sur les déterminants des trajectoires des exploitations avec élevage. Ces déterminants, qui mettent en mouvement les exploitations d'élevage françaises, sont d'ordre démographique, socio-économique, politique. Ils sont en interactions complexes avec les caractéristiques et potentialités agricoles des milieux naturels très contrastés mis en valeur par une activité d'élevage (notamment d'herbivores, très liés au sol).

À chaque nouveau recensement agricole, une analyse rétrospective des évolutions de l'utilisation du sol, de la place et de la composition des surfaces fourragères, de l'évolution des cheptels d'herbivores en concurrence pour l'utilisation de ces surfaces permet de suivre la transformation des activités d'élevage sur le territoire fran-

> > >

Activité dominante dans l'élevage de granivores et assimilés pour les 40 000 exploitations recensées ayant une activité d'élevage de granivores significative (dont 20 000 mixtes herbivores-granivores) (cf. clé typologique en annexe)

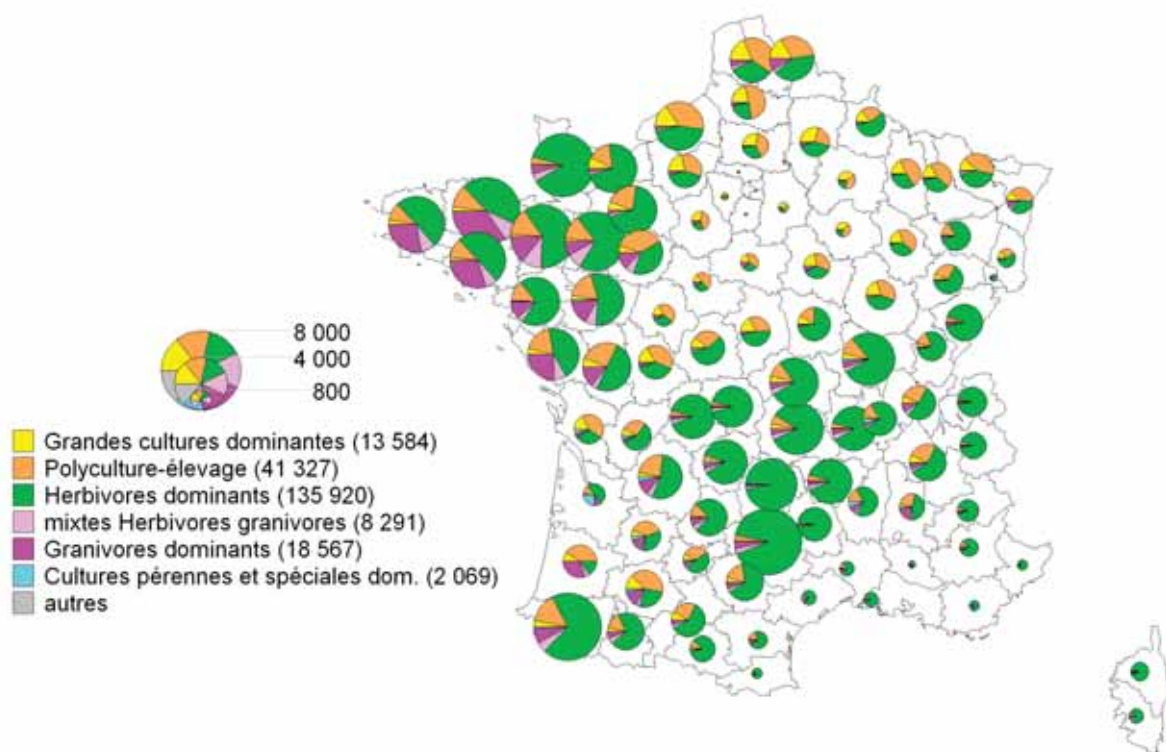
Figure 1.3



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Répartition des 219 000 exploitations avec élevage significatif par combinaison de production. (cf. clé typologique en annexe)

Figure 1.4



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

çais. Cette transformation, ni régulière au cours du temps, ni homogène sur le territoire est présentée au chapitre 2. Elle est la conséquence des trajectoires des exploitations ayant de l'élevage, dont la diversité est présentée pour chaque filière dans les parties suivantes. La suite de ce chapitre 1 est consacrée à la présentation de la boîte à outils mise en place pour structurer l'analyse de la très forte diversité des exploitations ayant déclaré lors du recensement agricole des activités d'élevage extrêmement variables en nature et en importance.

Analyse de la diversité et construction d'une typologie des exploitations avec élevage

L'analyse réalisée au sein du RMT économie des filières animales a été effectuée à partir des données individuelles des 291 000 exploitations (59%) ayant déclaré une activité d'élevage (herbivores et/ou granivores) parmi les 490 000 exploitations métropolitaines recensées en 2010. Cette analyse a d'abord visé une modélisation et une représentation de la forte diversité de ces exploitations à l'aide d'une typologie basée sur une caractérisation :

- des systèmes de production : combinaison (nature et proportions) des activités productives et des facteurs de production (terre, capital, travail). Leur caractérisation permet de tenir compte des fortes différences de dimension (de cheptel, atelier ou d'exploitation) et de spécialisation (place de l'élevage).
- des types de fonctionnement ou manières de produire et de valoriser les productions agricoles : système élevage (combinaison des espèces et cycles de production), mode de valorisation et de commercialisation des produits, système d'alimentation ou fourrager, intensité du lien au sol (granivores) ;
- des formes d'organisation du travail : exploitations à temps partiel, à temps plein avec ou sans salariés permanents, formes sociétaires familiales verticales (transmission), latérales, ou non familiales associant différents coexploitants non apparentés.

Identifier rapidement le caractère significatif ou pas des activités d'élevage est essentiel afin de gérer les problèmes posés par l'atomisation des productions

animales car les moyennes calculées sur l'ensemble des détenteurs n'ont pas vraiment de sens pour les filières viande. Parmi les 291 000 exploitations recensées ayant une activité d'élevage, un grand nombre (72 000) ont une activité en réalité très réduite (par exemple quelques moutons ou chevaux, une basse-cour). Celle-ci constitue l'activité essentielle d'une petite exploitation (aux mains d'un éleveur retraité ou pluri-actif par exemple) ou une activité marginale dans une plus grande exploitation à dominante végétale. Ces activités d'élevage de dimensions très réduites ont fortement régressé entre 2000 et 2010.

Ainsi, pour chaque cheptel à l'origine des différentes productions animales étudiées ici, un seuil minimal a été défini.

Les exploitations ayant à la fois moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative.

Les exploitations ayant à la fois moins de 20 truies, moins de 100 porcs (au total), moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places, moins de 150 chevreaux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, œufs, lapins, palmipèdes gras) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative.

Caractérisation des systèmes de production

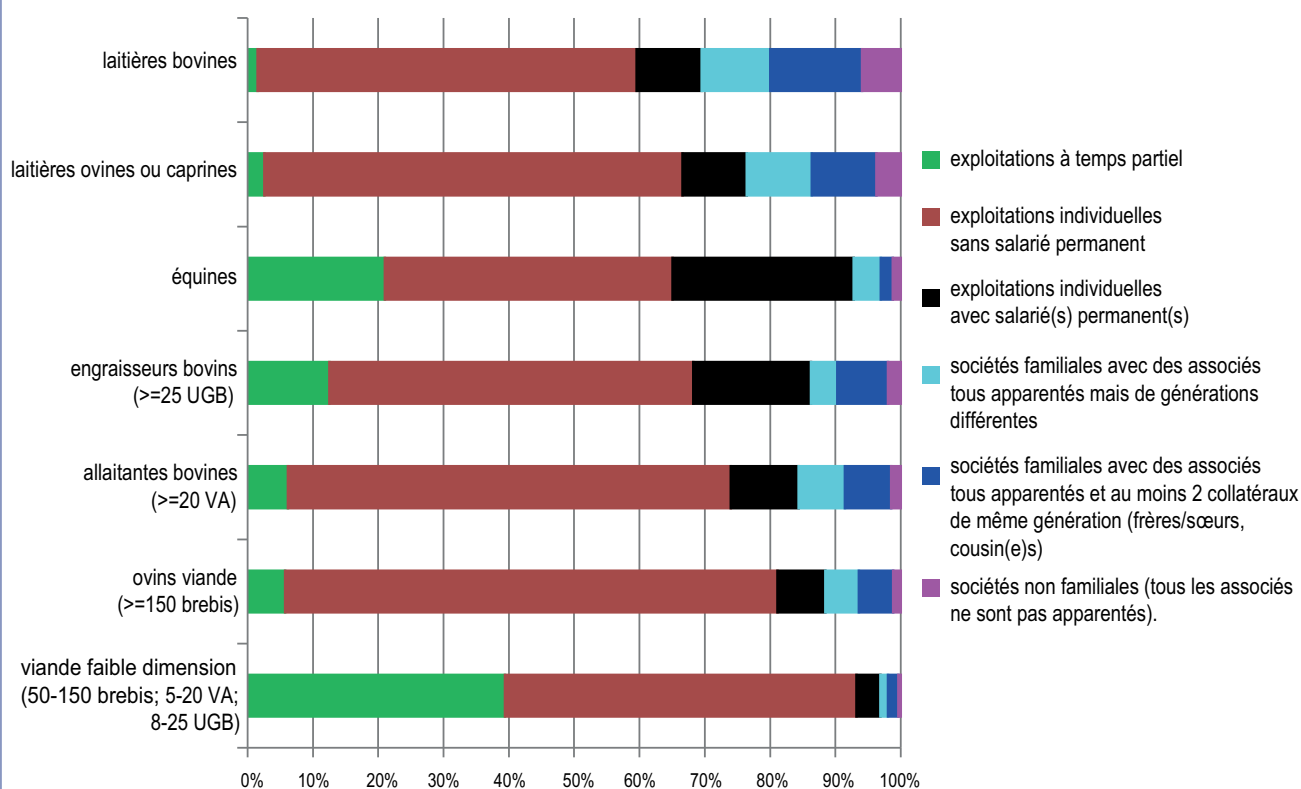
Cette première approche permet de distinguer 5 catégories d'exploitations :

- 179 000 exploitations avec activité d'élevage d'herbivores significative (avec activité granivores nulle ou réduite) ;
- 20 000 exploitations avec activité d'élevage de granivores (ou assimilés telle que l'engraissement à partir d'achats de veaux, agneaux ou chevreaux en atelier) significative (avec activité herbivores nulle ou réduite) ;

> > >

Répartition des exploitations avec élevage significatif par type d'organisation du travail. (cf. clé typologique en annexe)

Figure 1.5



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

- 20 000 exploitations mixtes avec activités d'élevage d'herbivores et de granivores significatives. Si l'on s'en tient à ces ateliers de dimension significative, la mixité des élevages (herbivores et granivores) concerne donc une exploitation avec élevage de granivores sur deux et une exploitation avec herbivores sur dix ;
- 54 000 exploitations avec activité d'élevage d'herbivores très réduite (avec activité d'élevage de granivores nulle ou réduite et le plus souvent moins développée que pour les herbivores) ;
- 17 000 exploitations avec activité d'élevage granivores très réduite (sans activité d'élevage d'herbivores).

Pour les 3 premières catégories représentant 219 000 exploitations qui ont une activité d'élevage significative, la caractérisation des systèmes de production passe ensuite par la détermination de :

- la dominante pour l'activité d'élevage d'herbivores ce qui consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui oriente le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage. La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement quotidien, même si cette activité est minoritaire en part d'UGB. Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charentes), en termes de typologies, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers encore plus contraignants au niveau du travail.
- la dominante de l'activité d'élevage de granivores (auxquels sont assimilées les productions en ateliers spécifiques à partir d'achats pour les veaux de boucherie ou l'engraissement des chevreaux et agneaux). La dominante de cette activité est identifiée grâce à l'analyse du Produit Brut standard de 5 types de production (aviculture-lapins compris, porcs, et ateliers d'engraissement avec achats au moins partiels de veaux de boucherie, agneaux, chevreaux). Bien que les combinaisons entre ces différentes activités soient plutôt rares, c'est l'activité qui génère le plus de

Produit Brut Standard qui est considérée comme dominante.

- la combinaison des productions et du niveau de spécialisation en élevage est une autre clé d'entrée. La caractérisation de la combinaison des productions agricoles vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers,..). Six modalités ont été définies à partir des Orientations technico-économiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation de coefficients calculés pour les années 2005 à 2009 (3 mauvaises conjonctures céréalières sur 5) pour le classement d'une exploitation en « polyculture-élevage ». Lors du changement du calcul des OTE en 2007 et du fait des coefficients utilisés, le tiers des exploitations de polyculture-élevage laitier (d'après les Marges Brutes Standards) a, par exemple, été requalifié en exploitations laitières spécialisées (d'après les Produits Bruts Standards), notamment dans des zones typiques de ces activités mixtes. Ainsi les exploitations classées en OTEX herbivores dominants mais qui ont déclaré plus de 40 ha de grandes cultures représentant plus du tiers de leur SAU (double condition) ont été reclassées en polyculture-élevage.

Cette caractérisation permet également d'évaluer le niveau de spécialisation de chaque exploitation, dont on connaît à l'aide des variables précédentes, la dominante pour les activités herbivores et granivores même lorsque ces activités semblent moins importantes (grandes cultures ou cultures pérennes et spéciales dominantes) ou d'importance comparable (polyculture-élevage) aux productions végétales. Ainsi parmi les 41 000 exploitations de polyculture élevage, 78% pratiquent une activité d'élevage d'herbivores significative (l'activité vaches laitières est surreprésentée), 12% une activité granivores significative (l'aviculture est surreprésentée), et 10% les deux.

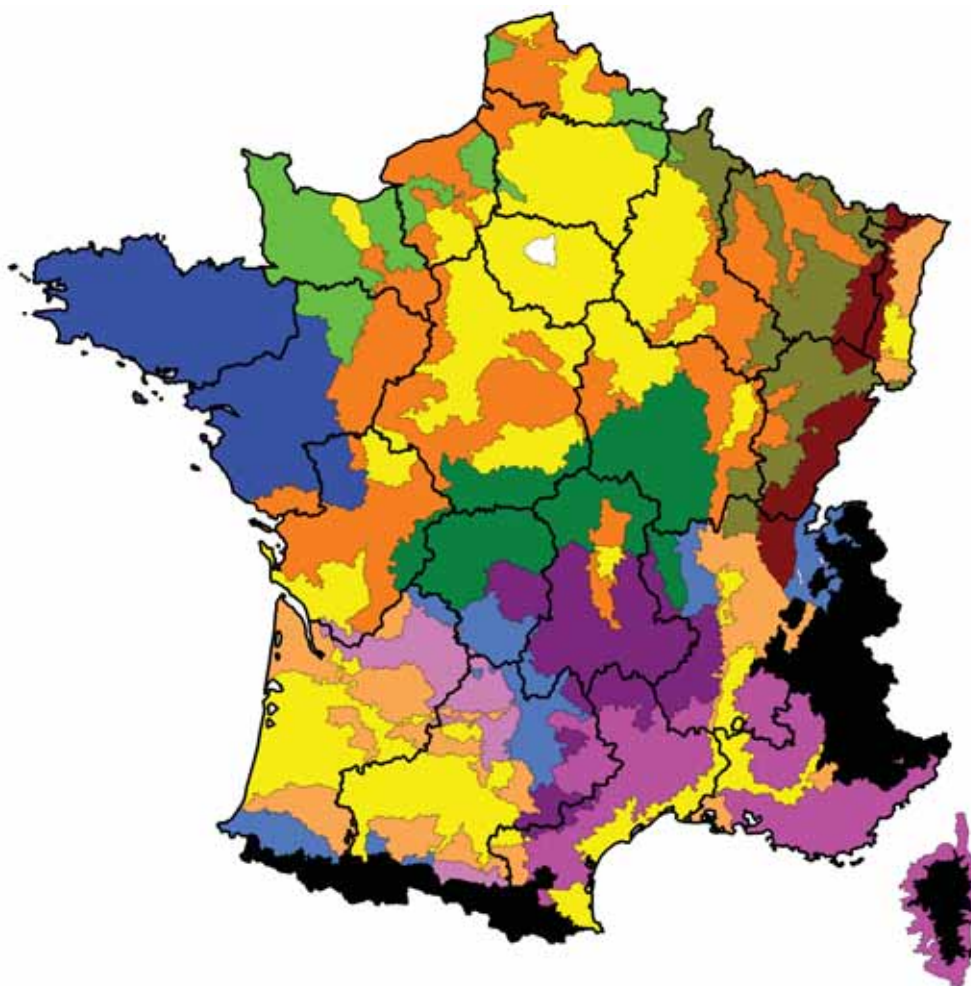
Caractérisation des formes d'organisation du travail

De la plus simple (exploitations à temps partiel mobilisant au total moins d'une UTA) à la plus complexe (formes sociétaires associant différents coexploitants

> > >

Les grandes régions d'élevage

Figure 1.6



Source : Institut de l'Élevage version 2010

Zones de grandes cultures ou sans élevage		
Cultures +Élevages	Zone de polyculture-élevage du Bassin Parisien	Zone de polyculture-élevage du Bassin Aquitain, RhAlpes, Alsace (régression plus rapide de l'élevage)
Cultures fourragères (herbe+maïs)	Zone intensive du Grand Ouest (zone laitière avec alternatives à l'élevage)	Piémonts intensifs (zone à dominante viande avec peu d'alternatives)
Zone herbagère du Nord-Ouest		
Zone herbagère du Centre et de l'Est	Zone herbagère du Nord-Est (de tradition laitière)	Zone herbagère du Nord Massif-Central (de tradition allaitante)
Zones pastorales	Zone pastorale méditerranéenne	Causses et coteaux du Sud-Ouest
Montagnes humides	Franche-Comté + Vosges (forte spécialisation laitière)	Auvergne (et Massif Central) (mixité lait-viande)
Haute-Montagne		

non apparentés), les exploitations avec élevage présentent une large gamme de formes d'organisation du travail. Les formes sociétaires (hors EARL unipersonnelles ou entre époux considérées comme exploitations individuelles) sont plus fréquentes dans les secteurs laitiers (partage de l'astreinte spécifique à ces activités). Les exploitations avec un seul chef et ou des salariés sont plus fréquentes dans le secteur équin (pour l'élevage ou les activités paragrícolas) et l'engraissement bovin (souvent associé à une production de grandes cultures). Le poids relatif de ces différentes formes d'organisation dépend aussi beaucoup de la dimension des exploitations.

Manières de produire et de valoriser les productions agricoles

Après la sélection des exploitations des différents systèmes de production contribuant à une production animale donnée, le recensement agricole offre la possibilité de caractériser **les types de fonctionnement, les manières de produire et de valoriser cette production animale**.

La recherche d'une dominante dans les activités d'élevage d'herbivores d'une part, de granivores et assimilés d'autre part, doit être complétée **par une caractérisation des systèmes d'élevage (combinaison des espèces animales et cycles de production)**. L'appariement du recensement agricole avec la BDNI bovine a permis d'affiner énormément la caractérisation des systèmes d'élevage bovin afin de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des produits cachés derrière l'appellation générique de "viande bovine".

Leur diversité et importance relative sont très variables d'une filière à l'autre, mais le recensement 2010 offre la possibilité de caractériser différents **modes** :

- **de valorisation** : livraison des produits agricoles

bruts, 1ère transformation à la ferme (fromage en blanc), ou élaboration complète d'un produit transformé ;

- **et de commercialisation des produits** (vente directe aux consommateurs, circuits courts avec un intermédiaire,...).

L'engagement d'une exploitation dans une filière sous **Signe Officiel de Qualité** (notamment agriculture biologique et AOP) renseigne à la fois sur un mode de valorisation mais aussi sur un mode de production en raison des cahiers des charges propres à chacun de ces SOQ.

Une fois le ou les produits animaux issus d'une exploitation bien identifiés, la diversité des modes de production entre les exploitations contribuant à un même produit porte d'abord sur les **systèmes fourragers ou d'alimentation**, la place relative de l'herbe et du maïs ensilage pour les herbivores, le niveau d'intensification (UGB/ha SFP) qui peut renseigner sur de (rares) fonctionnements non autonomes, l'utilisation de surfaces à faible productivité mais souvent à haute valeur naturelle (STH peu productive et surfaces pâturées en dehors de la SAU, parcours boisés notamment).

Un zonage explicatif pour les dynamiques territoriales

Dans le secteur des herbivores, les déterminants liés aux potentialités du milieu naturel et l'environnement socio-économique (agricole et non agricole) des exploitations sont puissants pour expliquer le choix d'un système de production et d'un type de fonctionnement. L'Institut de l'élevage a pour habitude de contrôler ces facteurs de variation en recourant à un **zonage issu d'un regroupement de petites régions agricoles**. A système et mode production fixés, ce sont souvent ces zones d'éle-



Évolution des effectifs animaux depuis 1862

Figure 2.1

en têtes	1862	1892	1929	1970	1979	1988	2000	2010	2010/2000 (en%)
Bovins	12 812 000	14 254 000	16 511 000	21 400 000	23 213 000	21 217 000	20 259 000	19 408 000	-4%
<i>dont :</i>									
Vaches	6 406 000	7 023 000	8 545 000	9 633 000	10 128 000	9 175 000	8 507 000	7 816 000	-8%
<i>Vaches laitières</i>	-	-	-	7 280 000	7 279 000	5 700 000	4 193 000	3 716 000	-11%
<i>Vaches nourrices</i>	-	-	-	2 353 000	2 849 000	3 475 000	4 314 000	4 100 000	-5%
Ovins	29 530 000	21 184 000	11 124 000	9 052 000	12 969 000	11 499 000	9 416 000	7 458 000	-21%
<i>dont : brebis</i>	14 572 000	8 842 000	6 753 000	6 378 000	8 158 000	7 753 000	6 580 000	5 530 000	-16%
<i>dont : brebis nourrices</i>						6 581 000	5 200 000	4 143 000	-20%
<i>dont : brebis laitières</i>						1 172 000	1 380 000	1 387 000	+1%
Caprins	1 726 000	1 909 000	2 025 000	787 000	1 197 000	1 209 000	1 202 000	1 391 000	+16%
<i>dont : chèvres</i>					950 000	889 000	841 000	977 000	+16%
UGB reproductrices (ruminants)						10 471 000	9 620 000	8 792 000	-9%
Total équidés des exploitations agricoles			3 525 000	452 000	288 000	331 000	449 000	432 000	-4%

Source : Enquêtes agricoles décennales 1862, 1892, 1929 (d'après Agreste, Etude n°8, 1991) ; recensements de l'agriculture 1970 à 2010

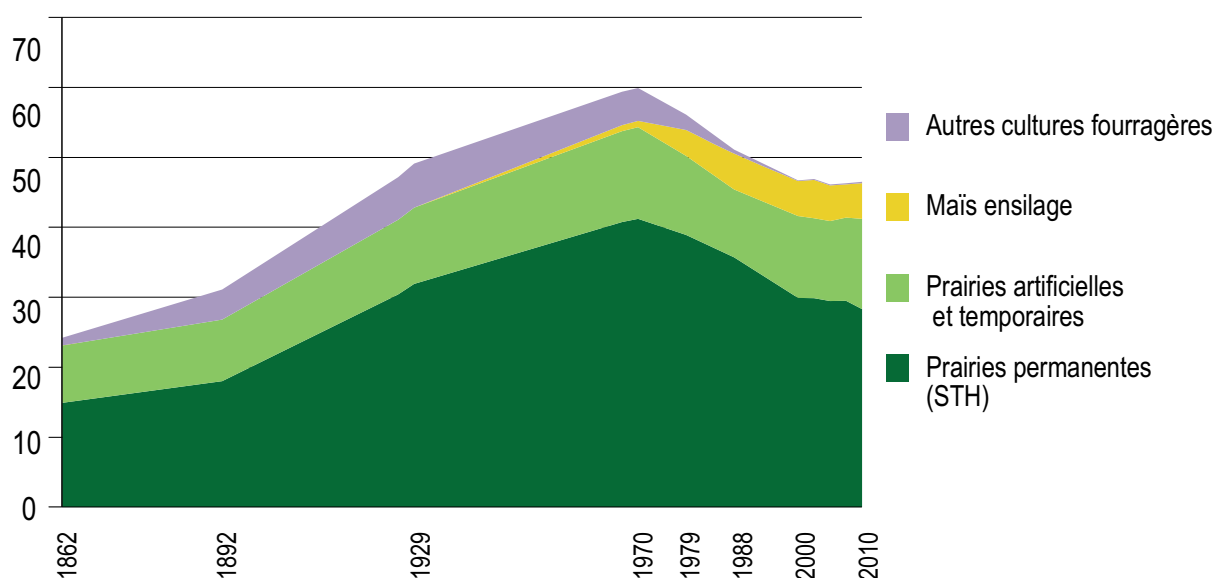
Évolution des surfaces fourragères et des terres labourables depuis 1862

Figure 2.2

Part dans la SAU en %	1862	1892	1929	1970	1979	1988	2000	2010
Prairies permanentes (STH)	14,9	18,0	31,9	41,2	38,9	35,7	29,9	28,3
Prairies artificielles et temporaires	8,2	8,8	10,9	13,1	11,3	9,7	11,7	12,9
Maïs ensilage				0,9	3,7	5,1	5,0	5,1
Surface fourragère	24,2	31,1	49,1	59,9	56,1	51,1	46,7	46,5
Céréales	46,0	42,6	33,1	30,6	33,0	31,8	32,4	34,2
Jachères	15,2	9,5	4,0	1,2	0,8	0,9	4,4	2,3
Terres labourables	78,2	74,1	60,8	53,2	56,6	59,7	66,0	67,9

Source : Enquêtes agricoles décennales 1862, 1892, 1929 (d'après Agreste, Etude n°8, 1991) ; recensements de l'agriculture 1970 à 2010

(% de la SAU)



2

Le repli du cheptel d'herbivores et des surfaces fourragères se poursuit

Intensification laitière, substitutions animales, concurrence avec les cultures

Depuis les recensements agricoles de 1970, pour les surfaces fourragères, et de 1979, pour le cheptel, chaque nouveau recensement enregistre un recul global du nombre d'herbivores et de la part de la SAU qui leur est directement consacrée.

Le nombre d'UGB reproductrices notamment (vaches, brebis et chèvres) qui était de 11,5 millions en 1979 est tombé à 8,8 millions en 2010 perdant de 800 000 à 1 million entre chaque recensement (environ tous les 10 ans). Les phénomènes moteurs de ces évolutions, variables au cours du temps, sont :

- l'intensification fourragère et animale dans le secteur laitier bovin (le nombre de vaches laitières a été divisé par 2 mais à la faveur de la sortie progressive des quotas laitiers, la production se rapproche désormais du niveau atteint au début des années 1980) ;
- l'intensité des substitutions entre les différentes espèces ou types d'herbivores (vaches laitières/vaches allaitantes) en concurrence pour l'utilisation des surfaces fourragères (notamment toujours en herbe). La substitution de vaches allai-

tantes à des vaches laitières, très intense au début des quotas laitiers dans certaines régions d'élevage ou de polyculture-élevage herbagères, avait permis de limiter la baisse globale du cheptel d'herbivores entre 1988 et 2000 à -0,7%/an contre -1% entre 1979 et 1988 et -0,9%/an entre 2000 et 2010. En hausse de 40% depuis 1979, la hausse du cheptel allaitant a en particulier permis de limiter la diminution du nombre total de vaches à 25%. La substitution régulière des brebis allaitantes par des vaches allaitantes dans la zone herbagère du Nord Massif-central (zones charolaise et limousine) est, quant à elle, largement responsable d'une division par deux du cheptel ovin de la zone ;

- la forte concurrence des productions végétales dans des zones de polyculture-élevage ou qui le deviennent progressivement. Les déterminants de cette concurrence sont multiples (astreintes spécifiques pour le travail en élevage), mais les signaux économiques envoyés par la réforme de la PAC de 1992 ou le doublement du prix des céréales à partir de 2007 ont décuplé l'attractivité de ces productions (céréales, oléo-protéagineux essentiellement).

En raison des différences de possibilités d'arbitrage et de substitution entre productions (pression foncière et potentialité des sols), le repli du cheptel n'est pas homogène sur le territoire. Le repli est plus prononcé dans les zones de polyculture-élevage,

> > >

% SFP/SAU en 2010 par canton

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.3

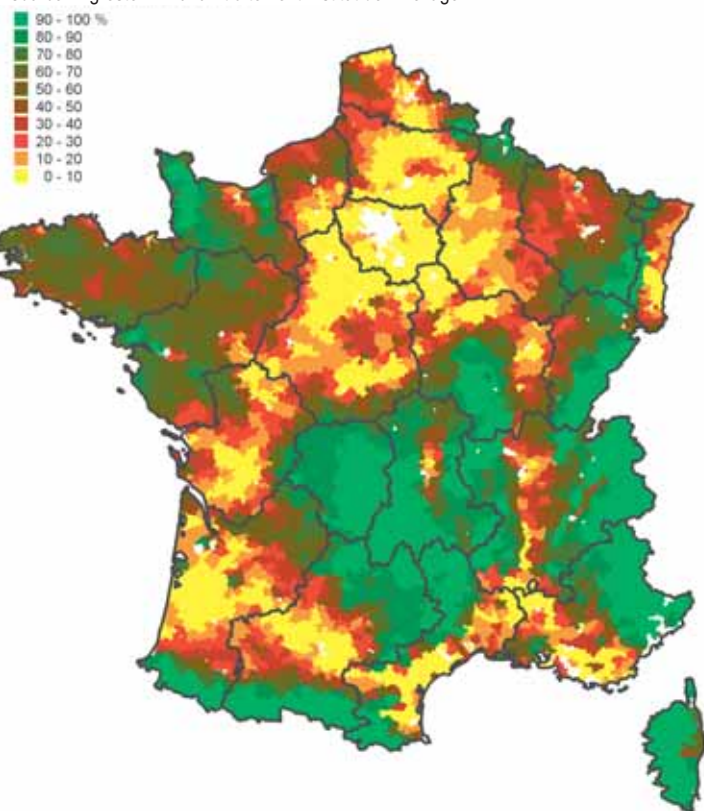


Figure 2.4

Variation 2000-2010 % SFP/SAU

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

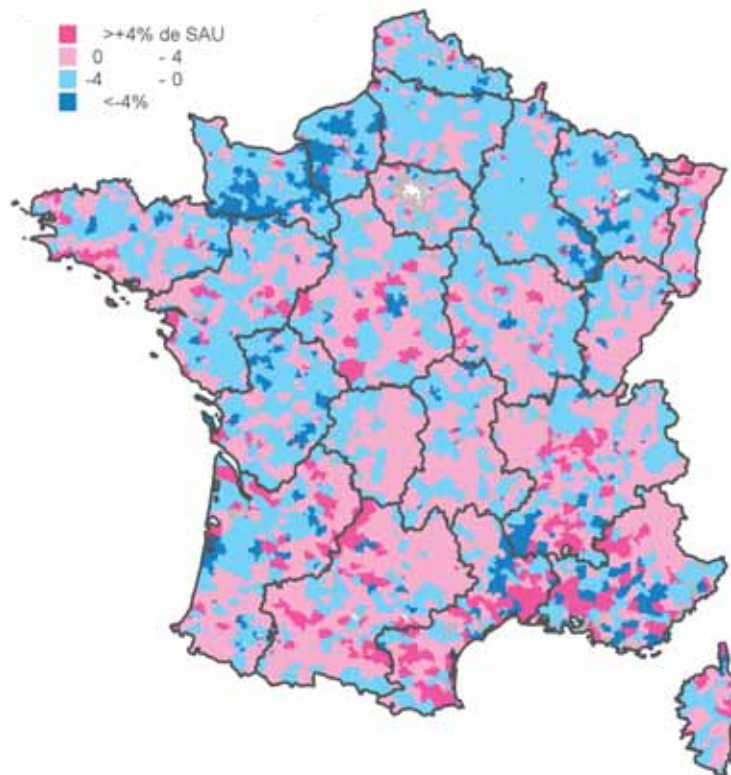


Figure 2.5

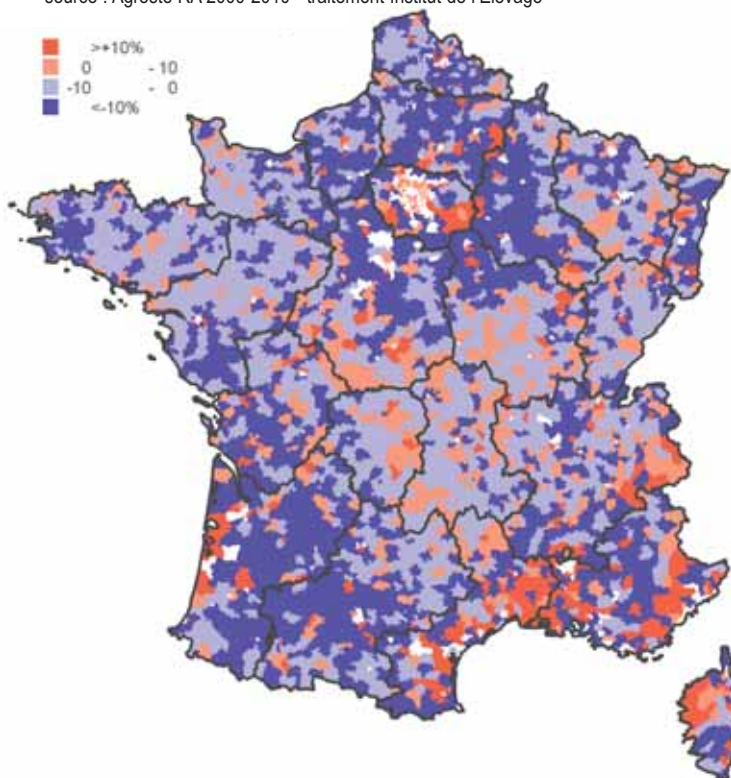
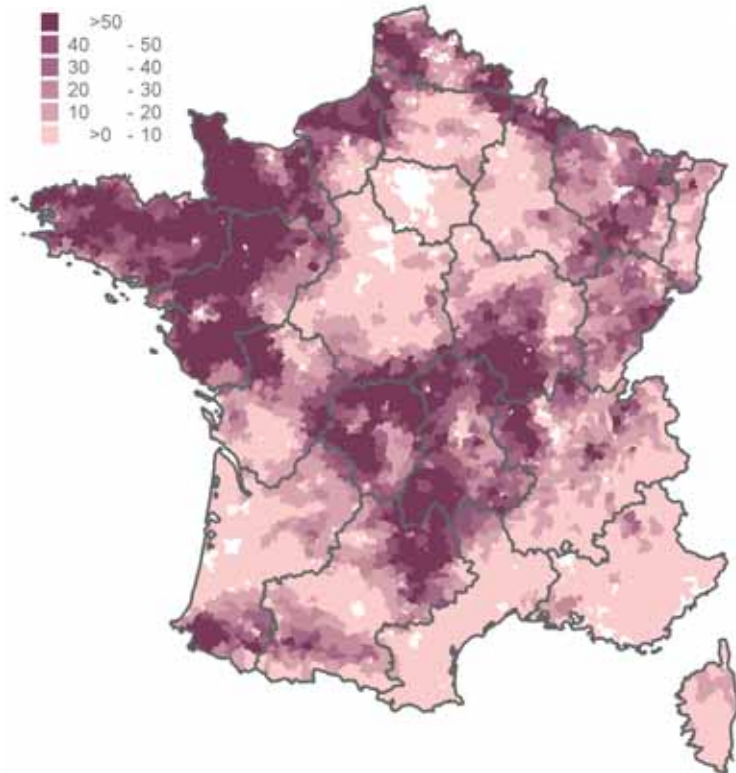
UGB Herbivores par km²

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.6

Variation 2000-2010 UGB en %

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage



Évolution du cheptel d'herbivores par grande zone

Figure 2.7

	UGB Herbivores 2010 (millions)	1988/2000	2000/2010
Montagne & sèches	3,3	4%	-5%
Zones élevage plaine	7,8	-6%	-6%
Zones polyculture-élevage	3,4	-17%	-10%
France	14,6	-7%	-7%

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

tandis qu'il est ou était moins prononcé dans les zones de montagne-piémonts. La meilleure résistance du cheptel dans les zones difficiles semble cependant s'être éteinte sur la dernière période, notamment pour le cheptel ovin viande.

Le repli des cheptels bovin et ovin (-1/3 pour le nombre total de brebis, ou -40% pour les brebis nourrices) entraînent à la baisse les productions de viande bovine (-15% depuis 1979, production de maigres comprise) et ovine (-40%, 1979 correspondant à un maximum historique). Les productions laitières n'ont pas connu les mêmes évolutions en raison des gains de productivité par animal et de l'évolution des cheptels laitiers ovin (+40%) et caprin (stable).

Forte réduction du nombre de détenteurs d'animaux mais atomisation persistante

Depuis 1988, le nombre d'exploitations détenant des vaches laitières ou des brebis viande a été divisé par 3, et même par 4 pour celles détenant des chèvres. Le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a été divisé par 1,9 et seul le nombre de

détenteurs de brebis laitières, divisé par 1,3, s'est mieux maintenu que le nombre d'exploitations sans élevage de ruminants (divisé par 1,6). Cette dernière catégorie est d'ailleurs alimentée par des exploitations qui abandonnent l'élevage dans des zones largement labourables.

Pour autant l'atomisation de la production reste très forte dans toutes les productions de viande bovine, ovine, porcine, l'aviculture, l'élevage équin et dans une moindre mesure pour l'élevage caprin contrairement aux élevages laitiers bovin et ovin, désormais nettement plus concentrés. L'analyse de ces exploitations d'élevage passe donc par la construction de typologies adaptées car la production de tableaux de moyennes sur l'ensemble des détenteurs n'a généralement pas de sens.

Analyse plus complexe pour l'évolution des surfaces fourragères

Après un maximum historique au début des années 1970 (60% de surfaces fourragères dans la SAU dont 41% pour les seules surfaces toujours en herbe), la place des surfaces fourragères est en repli. Mais ce repli a été beaucoup plus rapide dans les

> > >

Évolution des exploitations ayant des ruminants depuis 1988

Figure 2.8

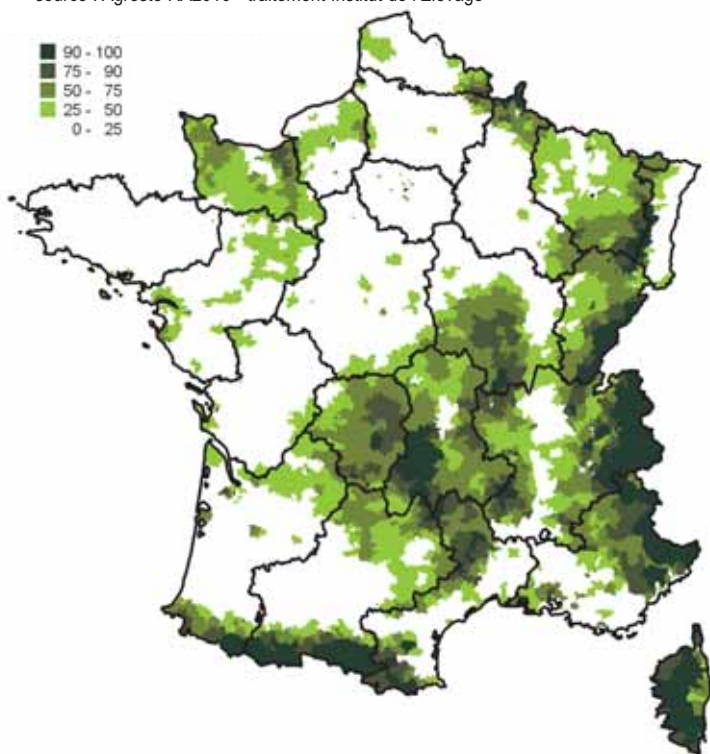
Nombre d'exploitations en ayant	1988	2000	2000/1988	2010	2010/2000	1988/2010, divisé par
Vaches laitières	268 563	128 336	-52%	82 427	-36%	3,3
Vaches nourrices	227 760	166 905	-27%	121 200	-27%	1,9
Total bovins	503 659	282 009	-44%	192 843	-32%	2,6
Chèvres	60 933	25 804	-58%	14 366	-44%	4,2
Brebis nourrices	153 911	87 872	-43%	49 918	-43%	3,1
Brebis laitières	7 318	6 070	-17%	5 458	-10%	1,3
Total ruminants	605 510	348 359	-42%	231 820	-33%	2,6
Total exploitations agricoles	1 016 755	663 807	-35%	489 977	-26%	2,1

Source : Agreste recensements de l'agriculture 1988, 2000, 2010

% de STH dans la SAU en 2010 (par canton)

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage

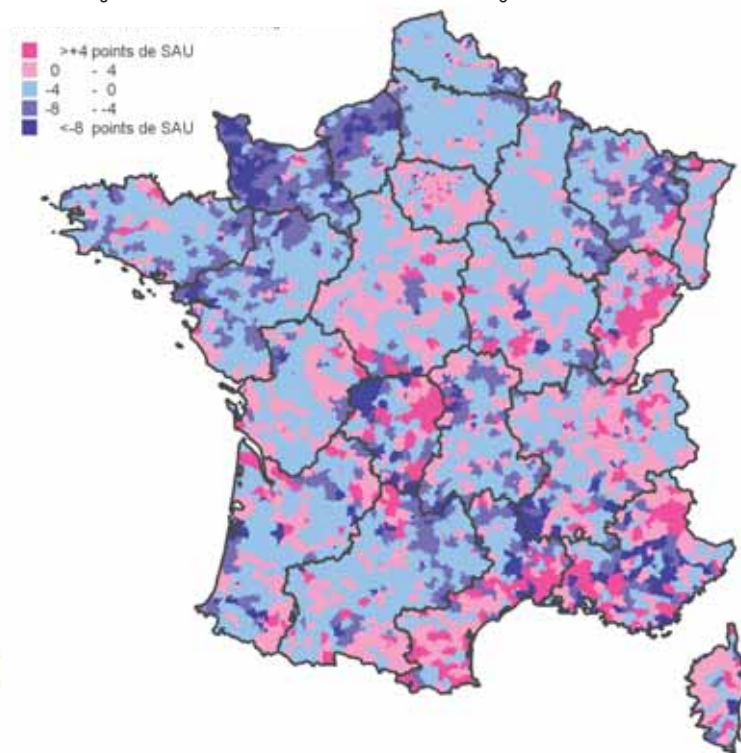
Figure 2.9



Variation 2000-2010 % STH/SAU (par canton)

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

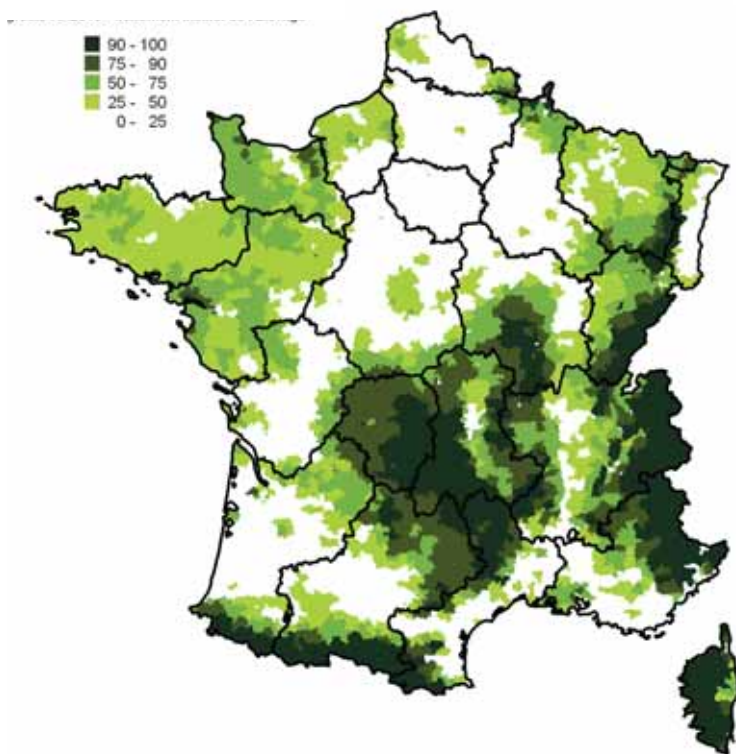
Figure 2.10



% de prairies dans la SAU en 2010 (par canton)

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.11



Variation 2000-2010 % prairies/SAU (par canton)

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.12

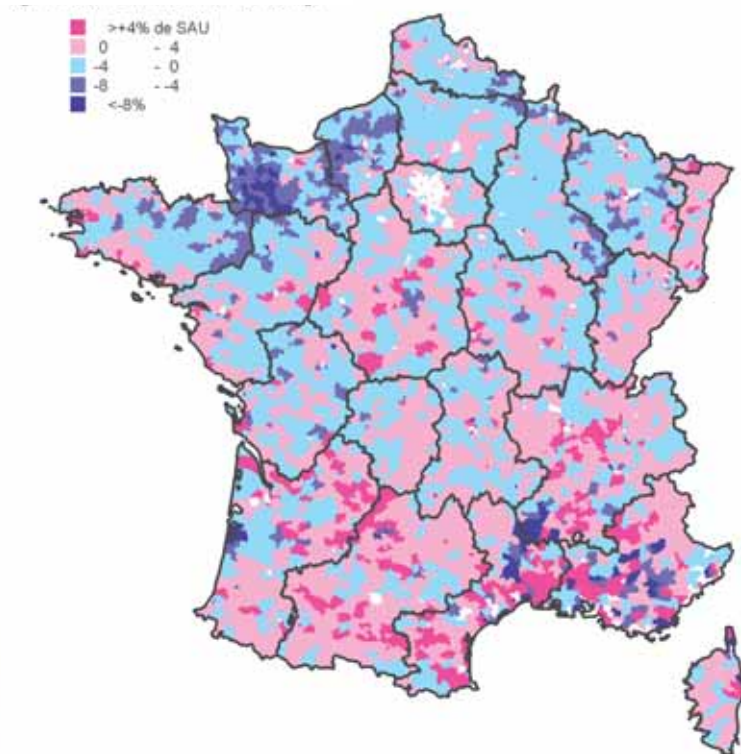


Figure 2.13

% maïs fourrage/SFP 2010 (par canton)

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage

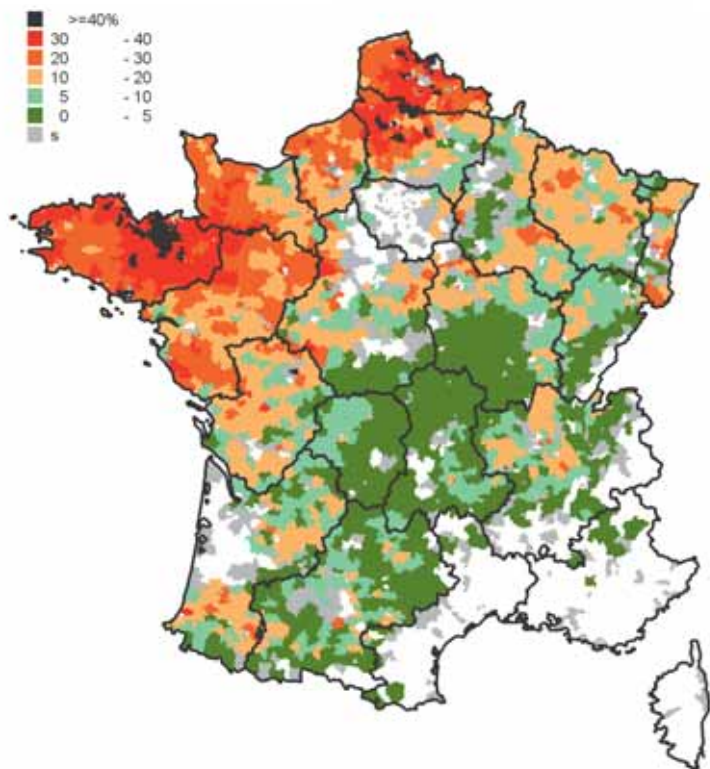


Figure 2.14

Variation 2000-2010 % maïs/SFP

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

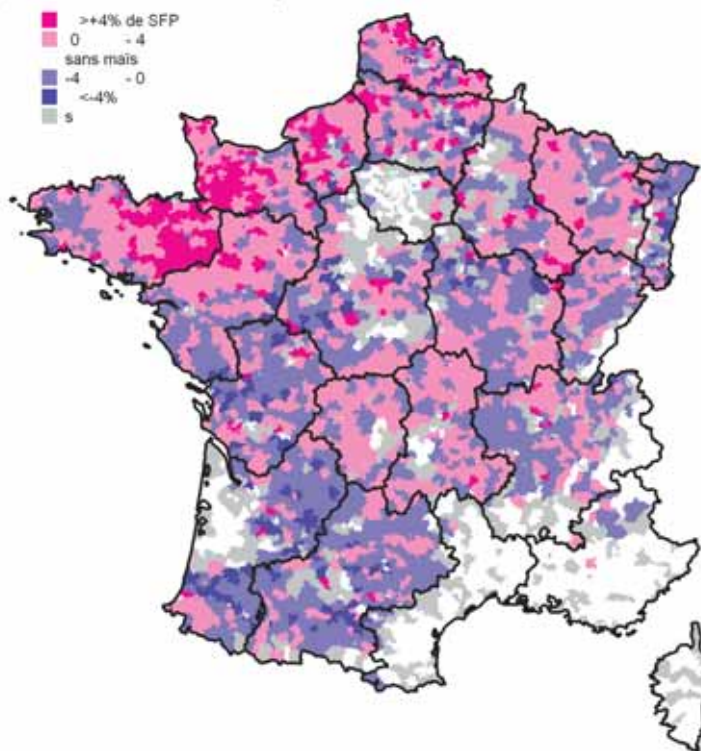
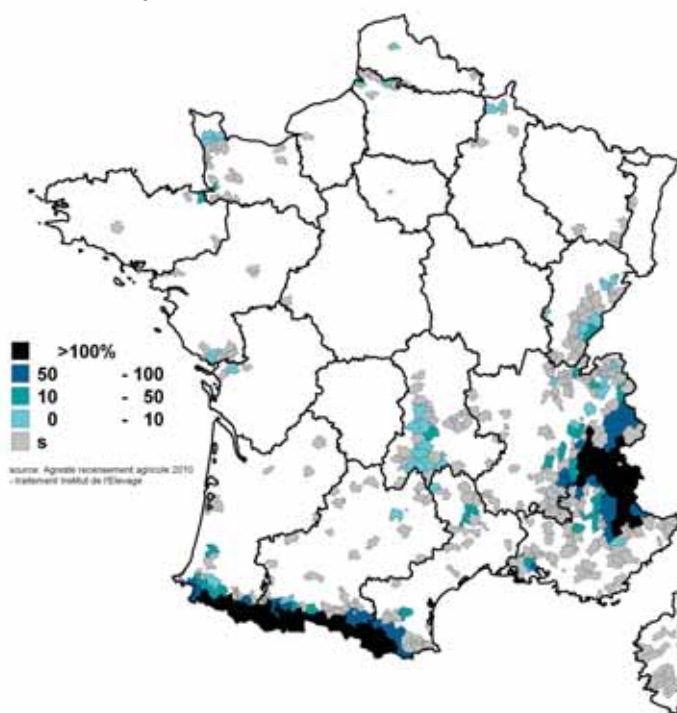


Figure 2.15

Somme des surfaces gérées par des structures collectives (estives, alpages,...)/somme des SAU des exploitations

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage



Variation 2000-2010 en % de la SAU

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.16

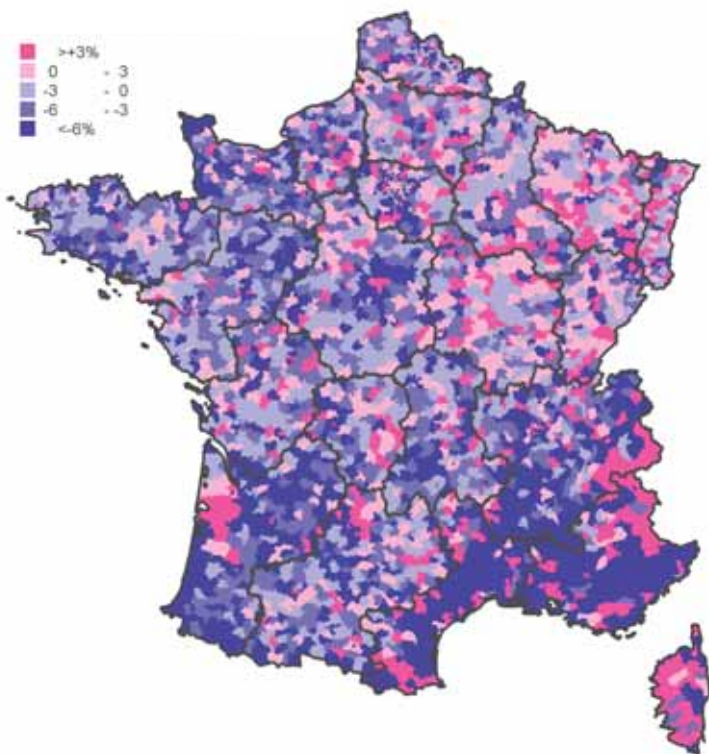


Figure 2.17

Variation 2000-2010 en % de la superficie en SFP (ha)

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

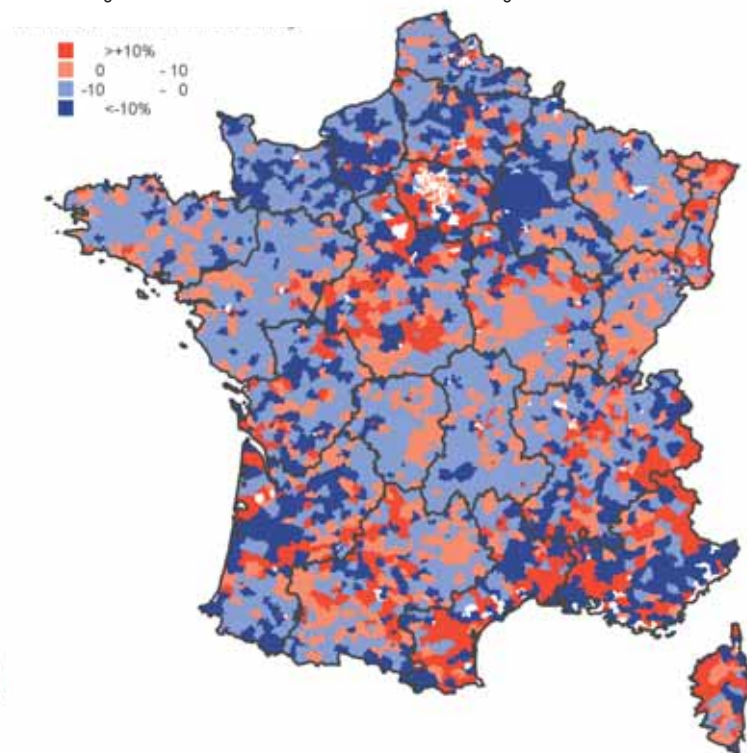


Figure 2.18

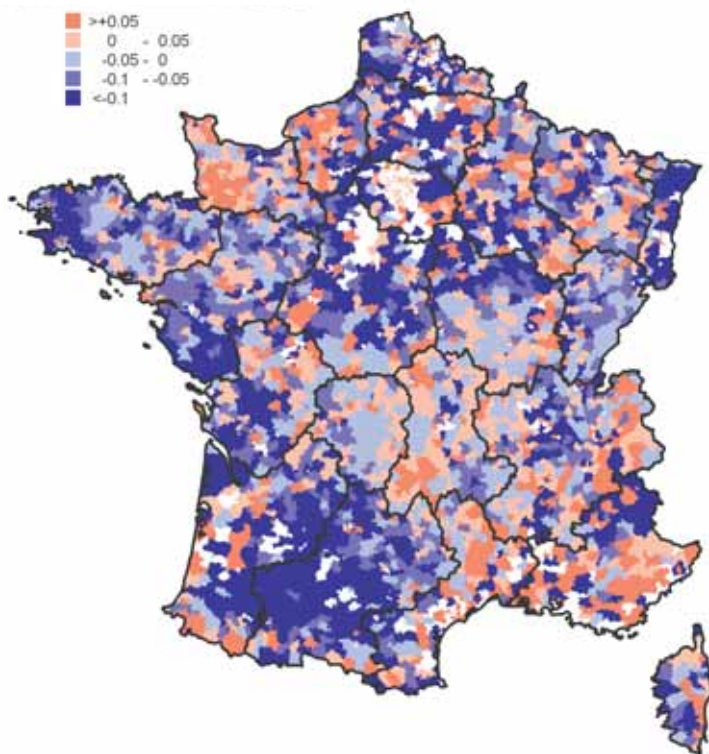
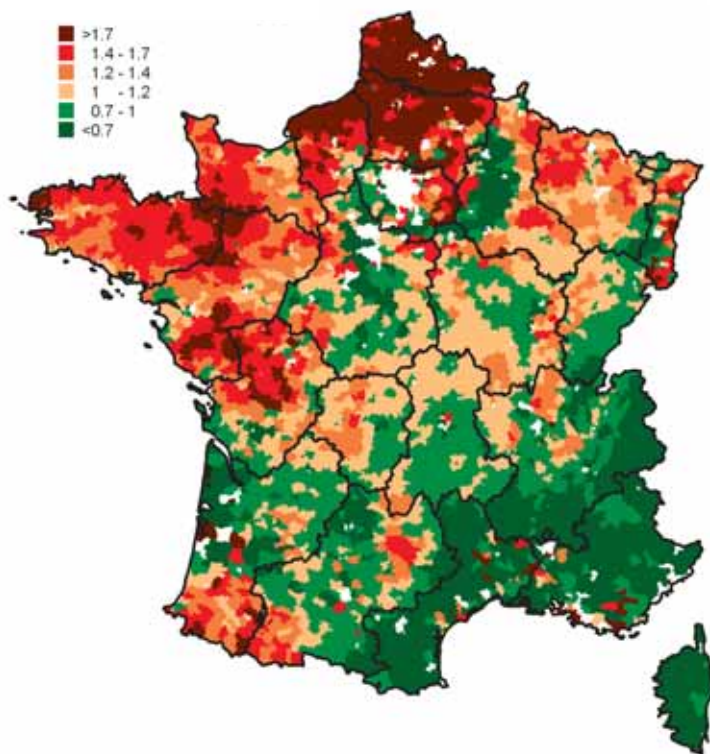
Chargement total UGB Herbivores/ha SFP

source : Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.19

Variation 2000-2010 en UGB/ha SFP

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage



années 70-80 (intensification fourragère avec développement du maïs ensilage) ou 90 (conversion des prairies en cultures avec la PAC de 1992) qu'entre 2000 et 2010 où la place relative des surfaces fourragères n'a pratiquement pas bougé au niveau national (-0,2 point de SAU à 46,5%).

Certes, les surfaces fourragères se sont réduites en hectares. Avec une surface de maïs ensilage restée stable avec un peu moins de 1 400 000 ha, ce sont les prairies qui ont régressé de 4% (- 460 000 ha). Depuis la PAC de 1992, les interactions entre les réponses aux recensements et les déclarations de surfaces PAC pour préserver la possibilité de retourner un jour ces « prairies » ne permettent plus d'analyser de façon autonome les prairies permanentes (STH). En effet, comme entre 1988 et 2000, la forte baisse de la STH sur 2000-2010 (-8%, -680 000 ha) a été en partie compensée par une augmentation des surfaces en prairies temporaires et artificielles (+7%, +220 000 ha) notamment en Pays de la Loire, en Normandie ou en zones de polyculture-élevage.

Si les surfaces en prairies ont globalement diminué de 4%, la SAU a dans le même temps diminué de 3%. Le pourcentage de prairies a donc peu varié (-0,3 point de SAU à 41,2%). La perte de 890 000 ha de SAU en 10 ans (-0,33%/an contre -0,22%/an entre 1988 et 2000) ne correspond pas à un ralentissement du rythme de disparition de la surface agricole malgré les mises en garde de nombreux observateurs. En raison d'une relative abondance du foncier à l'échelle européenne, la croissance de la population française est toujours aussi gourmande en surfaces. A l'inverse, la baisse est bien moindre dans les zones allant du Limousin à la Lorraine où la population générale stagne voire diminue. Les pertes de SAU sont d'origines multiples : déprise agricole sur des parcours dans les Cévennes, abandon de cultures permanentes et vignes (-130 000 ha) notamment en Languedoc-Roussillon mais aussi artificialisation des sols : lotissements, infrastructures, zones d'activités. En zones périurbaines ou « rurbaines », cette artificialisation concerne aussi, ou d'abord suivant les zones, des terres labourables. En Bretagne par exemple, le rythme de disparition de la SAU a doublé de 1988/2000 à 2000/2010 sauf en Ille et Vilaine où il était déjà très élevé.

D'après l'enquête TERUTI du SSP, au niveau national entre 2006 et 2010, pour 1 ha de STH artificia-

lisé (bâti, revêtu ou autre), on compte 1.4 ha de sols cultivés artificialisés. Mais en intégrant le boisement qui concerne davantage la STH, l'équilibre se rétablit et les surfaces qui sortent de l'agriculture semblent concerner autant la STH que les terres labourables (sols cultivés).

Les surfaces cultivées en céréales et en oléo-protéagineux (COP) ont bien augmenté entre 2000 et 2010 (+ 370 000 à 11,8 millions d'hectares), mais d'abord et avant tout aux dépens de la jachère agronomique qui a diminué de -600 000 ha sur plus 1,2 million en 2000, imposées par la PAC et le contexte de production de l'époque, bien éloigné du contexte post-2007. Cette surface en COP (11,9 millions d'ha en 2013 d'après la Statistique agricole annuelle Agreste) semble stabilisée depuis la progression de 2007/2008, malgré la poursuite de la réduction de la SAU globale (encore -1% depuis 2008).

Entre deux recensements agricoles, l'évolution des surfaces agricoles est connue avec une moindre précision. Les enquêtes intermédiaires par sondage suggèrent que la période 2000-2010 n'a pas été homogène. Le rythme de disparition des prairies, en hectares par an, aurait retrouvé depuis 2007 (flambée du cours des céréales) les plus forts niveaux des années 80-90 après un rythme beaucoup plus faible au début des années 2000. Sur l'ensemble de la période 2000-2010 ce rythme est donc deux à trois fois plus faible qu'entre les recensements précédents.

Différenciation territoriale et spécialisation des régions

Toutes tailles confondues, l'élevage de ruminants est pratiqué par plus de 230 000 exploitations réparties sur la totalité du territoire national (250 000 pour l'élevage d'herbivores en intégrant les chevaux) : il existe au moins une exploitation d'élevage dans quasiment chacune des 713 Petites Régions Agricoles françaises (PRA).

Les potentiels pédo-climatiques de ces zones sont très variés, de même que leur orientation agricole dominante, la densité de ces activités d'élevage, le dynamisme des filières qui valorisent les produits ainsi que le contexte socio-économique général. Pour synthétiser ces différences de contexte dans

> > >

Variation par zone 2000-2010 en %

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 2.20

Figure 2.21

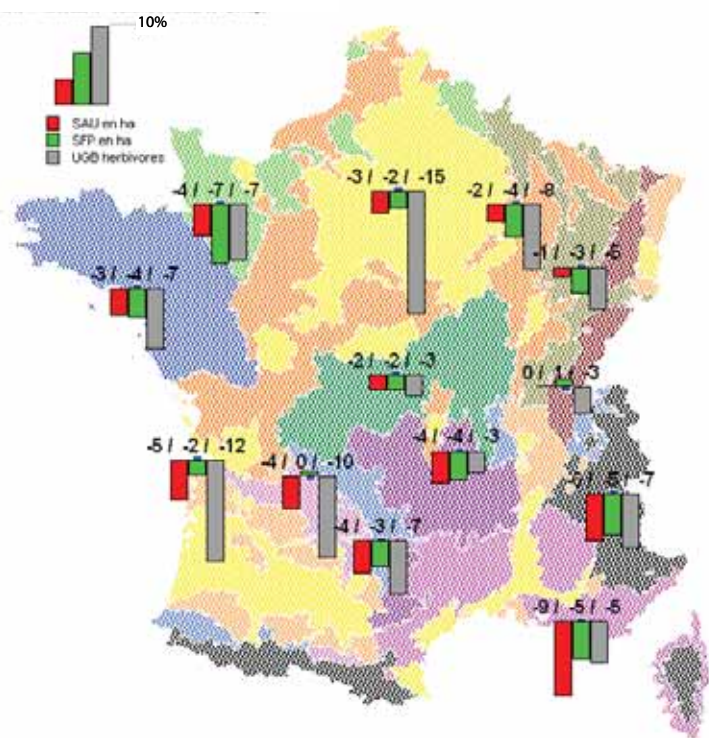


Figure 2.22

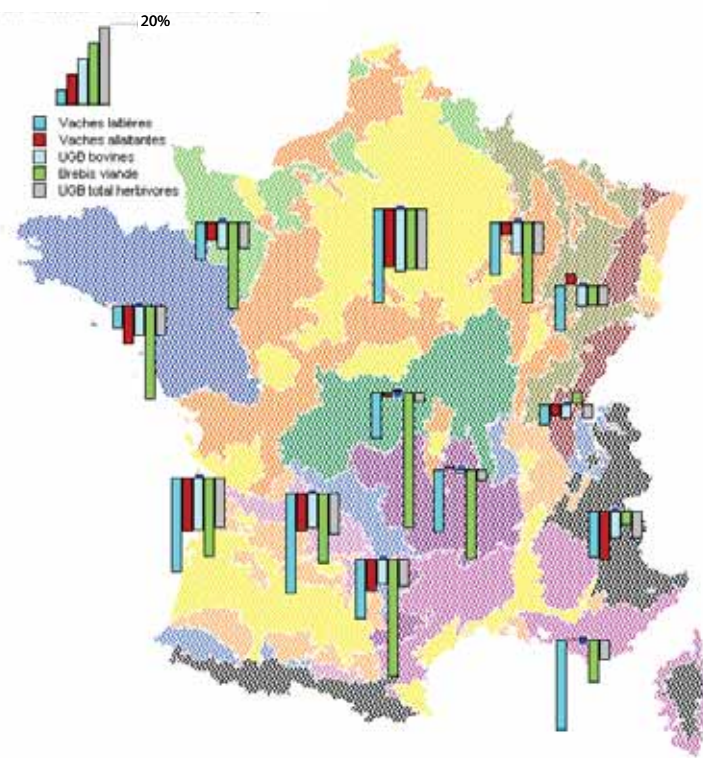
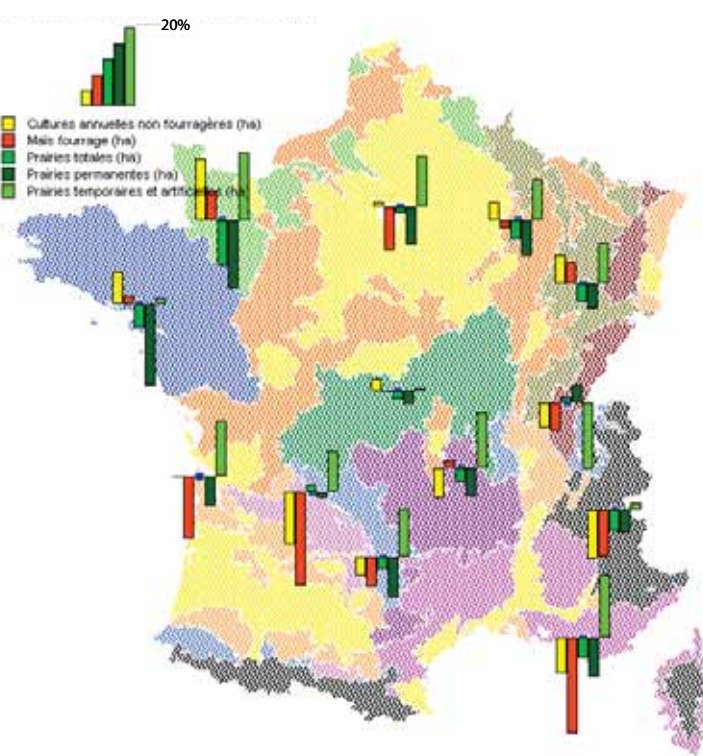
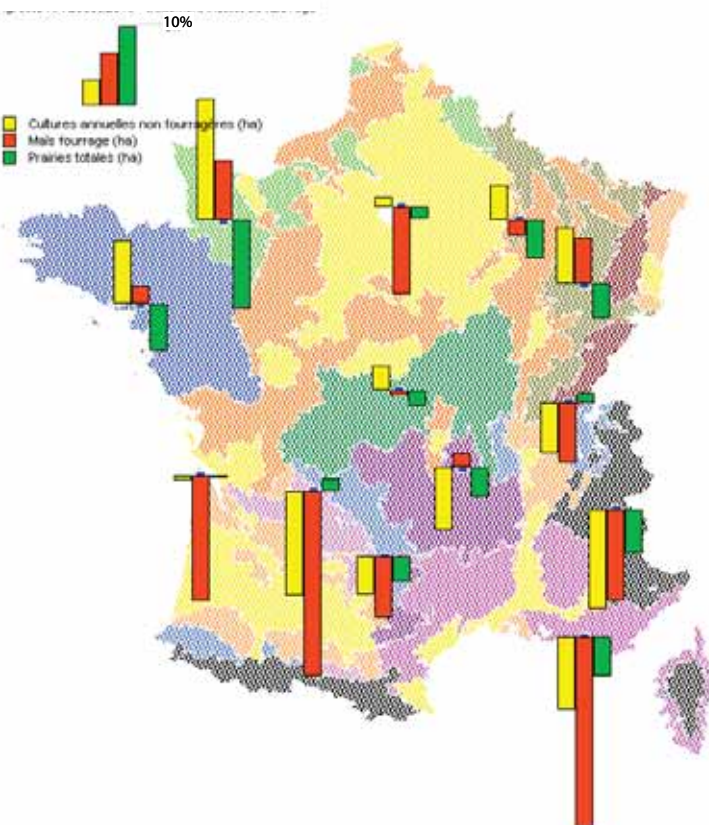


Figure 2.23



lesquelles évoluent les exploitations d'élevage de ruminants, l'Institut de l'élevage utilise un zonage regroupant les PRA en 12 zones et désormais 13 zones puisqu'à l'occasion du recensement 2010 la zone pastorale est scindée en 2 pour faire apparaître les spécificités de la zone méditerranéenne (cf. carte et légendes page 10).

Ces différences de contexte se traduisent souvent par des évolutions différenciées des cheptels et surfaces fourragères.

Recul des prairies, restructuration, croissance et intensification laitière

C'est dans les zones herbagères de plaine orientées vers la production laitière que le recul de la place des prairies dans la SAU a été le plus marqué. Ainsi des baisses supérieures à 8 points de SAU ont été enregistrées dans une large part de l'Orne ou du Sud de la Manche. Ce recul peut être directement mis en relation avec la très forte croissance des exploitations laitières : les livraisons moyennes par point de collecte sont passées de 242 000 l à 355 000 l entre 2006 et 2011 en Basse-Normandie. La sortie progressive des quotas laitiers, qui étaient très contraignants pour la croissance des exploitations de ces zones, s'est accompagnée d'une profonde transformation des systèmes de production du lait. La proportion de systèmes herbagers décroît rapidement avec la taille des ateliers laitiers. La disparition ou la forte croissance des exploitations petites à moyennes se sont traduites par une forte baisse de la part des prairies dans la SAU de la zone et une hausse de la part du maïs dans les surfaces fourragères (intensification fourragère et animale nécessaire pour augmenter la densité de production laitière par ha de SAU).

La progression du maïs ensilage (en % de la SFP) ne concerne pas que la Basse-Normandie. Très forte également en Ille et Vilaine, elle est assez généralisée dans l'ensemble du « fer à cheval » laitier jusqu'à l'Est du Massif-Central (Haute-Loire) où les nouvelles variétés de maïs ont permis sa culture en altitude. Le maïs progresse également dans les

bassins allaitants herbagers charolais et surtout limousin.

En revanche, la place du maïs dans les surfaces fourragères diminue dans les zones confrontées à une baisse du nombre de vaches laitières (principales consommatrices du maïs) beaucoup plus rapide que celle des autres herbivores. C'est le cas du Bassin aquitain, du seuil du Poitou, d'une partie des régions Centre et Bourgogne.

Le cheptel recule plus vite que les surfaces fourragères dans les zones de polyculture-élevage

La question de la concurrence entre productions végétales et animales au sein des exploitations et des zones en majorité labourables n'est pas nouvelle. Mais elle se pose avec plus ou moins d'acuité suivant les périodes et n'entraîne pas toujours les mêmes conséquences. L'instauration d'aides aux surfaces en céréales et oléo-protéagineux (COP) en 1992 avait de fait contribué à entretenir un mouvement important de mise en culture de surfaces en prairies dans les zones de polyculture-élevage afin de maximiser les surfaces en cultures de vente et de concentrer les activités d'élevage herbivore sur des surfaces fourragères en réduction. Ces mouvements expliquent les évolutions constatées sur 1988-2000 : réduction des surfaces fourragères et hausse des chargements dans toutes ces zones mixtes du pourtour des Bassins parisien et aquitain notamment.

Pour la décennie 2000 et singulièrement depuis le doublement du prix de céréales en 2007 qui, sauf en 2009, a conduit à des écarts de rémunération du travail (revenu) inédits avec les activités d'élevage, les évolutions sont différentes. La désaffectation pour les activités d'élevage se traduit par une réduction plus rapide des cheptels (en particulier de vaches laitières) que des surfaces fourragères, les retournements les plus profitables sur les terres aux meilleurs potentiels ayant été réalisés sur la période précédente. Le cheptel reculant plus vite que les surfaces fourragères, l'évolution se solde par une

> > >

Évolution du nombre d'exploitations avec ou sans élevage

Figure 2.24

Type d'exploitations	Nombre d'exploitations en 2010	Évolution 2000/2010 %	%/an
Laitières ovines	4 879	-13%	-1,4%
Caprines	6 894	-21%	-2,3%
Laitières bovines	75 636	-36%	-4,4%
Equines	7 942	+15%	+1,4%
Engraisseurs gros bovins	5 151	-35%	-4,3%
Allaitantes bovines	82 141	-21%	-2,3%
Ovines (viande)	11 852	-20%	-2,1%
Polyélevages complexes petite dimension	4 123	-20%	-2,2%
Ensemble avec herbivores significatifs (y compris élevages mixtes avec granivores)	199 911	-26%	-3,0%
Engraissement seul veau de boucherie, agneaux, chevreaux	1 041	-34%	-4,1%
Porcs sans herbivores	5 561	-18%	-2,0%
Volailles sans herbivores	14 065	-20%	-2,2%
Ensemble avec élevage significatif	219 798	-26%	-3,0%
Très petit détenteur d'herbivores	54 027	-49%	-6,6%
Très petit détenteur de granivores	17 312	-67%	-10,6%
Exploitations "professionnelles" (grandes et moyennes) sans aucun élevage	116 360	+2%	
<i>dont exploitations de grandes cultures</i>	50 186	+21%	+1,9%
Ensemble exploitations françaises	489 977	-26%	-3,0%

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Répartition par combinaison de production des exploitations avec élevage

Figure 2.25

	Grandes cultures dominantes		Polyculture-élevage		Herbivores dominants		Mixtes Herb-granivores		Granivores dominants		Cultures pérennes et spécialisées	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
(1) % en ligne (2010); (2) variation 2000-2010 si x ≥ 0,5%												
Laitières ovines			2%		96%		1%	-1%				
Caprines	1%	-1%	18%	-3%	78%	+4%	2%	-1%	1%		1%	
Laitières bovines	1%		22%	+2%	70%	-1%	6%	-1%	2%			
Equines	4%	+1%	5%	-1%	89%	+1%	1%		1%		1%	
Engraisseurs gros bovins	32%	+7%	24%	+3%	34%	-10%	2%	-1%	6%		2%	
Allaitantes bovines	10%	+1%	18%	-1%	64%	+2%	4%	-1%	3%		2%	
Ovines (viande)	8%	+1%	12%	-1%	72%		3%		3%		2%	
Polyélevages complexes petite dimension	12%	+4%	12%	+1%	67%	-5%	4%		3%	+1%	2%	
Ensemble avec herbivores significatif	6%	+1%	18%		68%		4%	-1%	2%		1%	
Engraissement seul veau de boucherie, agneaux, chevreaux	13%		21%	+5%	56%	-4%	3%	-2%	1%		2%	+1%
Porcs	2%	-1%	20%	-5%	0%				78%	+6%		
Volailles	6%	-2%	25%	+1%	0%		1%		67%	+1%	1%	
Ensemble avec élevage significatif	6%	+1%	19%		62%		4%	-1%	8%	+1%	1%	

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

extensification apparente (cf carte d'évolution du chargement) avec localement une moindre valorisation des surfaces en prairies. Dans certaines zones (Bassin aquitain, seuil du Poitou), ce mouvement traduit une véritable déprise laitière : baisse de plus de 30% du cheptel laitier entre 2000 et 2010, suivie par une baisse de plus de 10% entre 2010 et 2012. La carte de variation de la SAU (en ha) correspond en grande partie à la carte d'évolution de la population générale produite par l'INSEE. Dans les zones où la population évolue peu, stagne voire diminue, allant du Limousin à la Lorraine en passant par le sud de la région Centre, la Bourgogne, Champagne Ardenne et l'Est de la Picardie, la SAU baisse moins vite que la moyenne nationale. C'est aussi le cas pour les plateaux de Franche-Comté, caractérisés par une grande stabilité agricole liée à la réussite des AOP fromagères. À l'inverse, les zones de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est, de Rhône-Alpes, toutes caractérisées par de fortes croissances démographiques, la baisse de la SAU est plus forte et renforcée par une déprise agricole dans certaines zones du Sud (réduction des cultures permanentes et localement des parcours).

La réduction de la SFP, proche au niveau national de la baisse de la SAU, est plus marquée dans les zones herbagères du Nord-Ouest et du Nord-Est, en raison de l'intensification laitière et fourragère. À l'inverse, la SFP recule moins que la SAU dans diverses zones du Sud où l'artificialisation ou la déprise agricole porte sur des surfaces non fourragères (à l'exception des Cévennes, voire des Alpes de Haute Provence même si l'intégration trop récente dans le recensement des pâturages collectifs, hors SFP et hors SAU des exploitations, ne permet pas tous les recoupements nécessaires à un diagnostic indiscutable).

Le cheptel, entraîné par la chute des vaches laitières, se réduit fortement dans les zones de polyculture-élevage (ou à dominante cultures) ainsi que dans les zones sèches du Sud-Ouest. Il se réduit peu dans le cœur du bassin allaitant, zone herbagère charolais-limousin et montagnes auvergnates, deux zones dans lesquelles le nombre de vaches allaitantes est parfaitement stable, ainsi que dans les montagnes de l'Est (bonne valorisation du lait).

Dans l'Ouest, les zones herbagères du Nord-Ouest et du Nord-Est, le cheptel laitier se réduit modérément, mais ce recul n'est pas compensé (ou très partiellement dans le Nord-Est) par des vaches allai-

tantes, contrairement à la période 1988-2000 pendant laquelle ce cheptel avait crû de 30 à 75%. Peu de zones échappent à un fort recul du nombre de brebis viande. Il est même plus prononcé dans le grand bassin allaitant, où la concurrence avec les vaches allaitantes reste très vive, que dans les zones de polyculture-élevage. La résistance est meilleure dans les 4 zones de la bordure Est, la Haute-montagne étant la seule zone où les brebis (viande) résistent mieux que les vaches allaitantes.

Le maïs ensilage progresse dans les zones laitières de plaine dans lesquelles il était pour l'instant moins présent : les zones herbagères du Nord-Ouest et du Nord-Est. Il se maintient dans les zones laitières en voie de restructuration où l'intensification était déjà forte (Ouest et zones de polyculture-élevage de la moitié Nord). Il est globalement stable dans la zone herbagère charolais-limousin et les montagnes auvergnates où il reste peu important malgré quelques développements locaux (Haute-Loire). Il diminue nettement dans les trois zones où le cheptel laitier régresse le plus (zones de cultures, de polyculture-élevage du Bassin aquitain et zones sèches du Sud-Ouest).

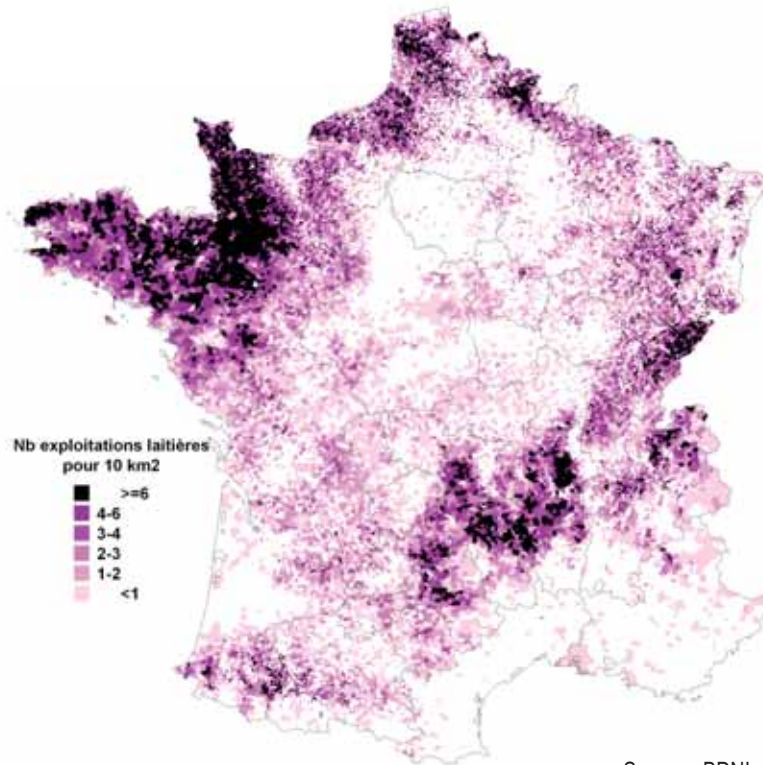
Dans ces trois dernières zones, le maïs diminue beaucoup plus que les superficies en prairies, pratiquement stables. Mais cette stabilité des surfaces en prairies, qui s'accompagne d'une hausse de la proportion de prairies cultivées (temporaires et artificielles), pourrait n'être que provisoire...

Les exploitations se spécialisent moins que les territoires

Si le recul des activités d'élevage est manifeste dans de nombreuses zones de polyculture-élevage, les combinaisons de production pratiquées par les exploitations avec élevage restent globalement étonnamment stables. Ainsi, en 2000 comme en 2010, 25% d'exploitations sont en polyculture-élevage y compris 6% avec cultures dominantes. L'adoption d'un système de polyculture-élevage par des exploitations de l'Ouest à la faveur d'un agrandissement a compensé l'abandon de l'élevage dans le même type d'exploitations mixtes situées dans des zones moins orientées vers l'élevage. L'association cultures-élevage se renforce même pour l'engraissement bovin. Seules les exploitations porcines montrent une tendance nette à la spécialisation... avec un risque d'artefact dû à la séparation « juridique » des activités d'élevage et de cultures.

Densité d'exploitations laitières au 01/11/2009

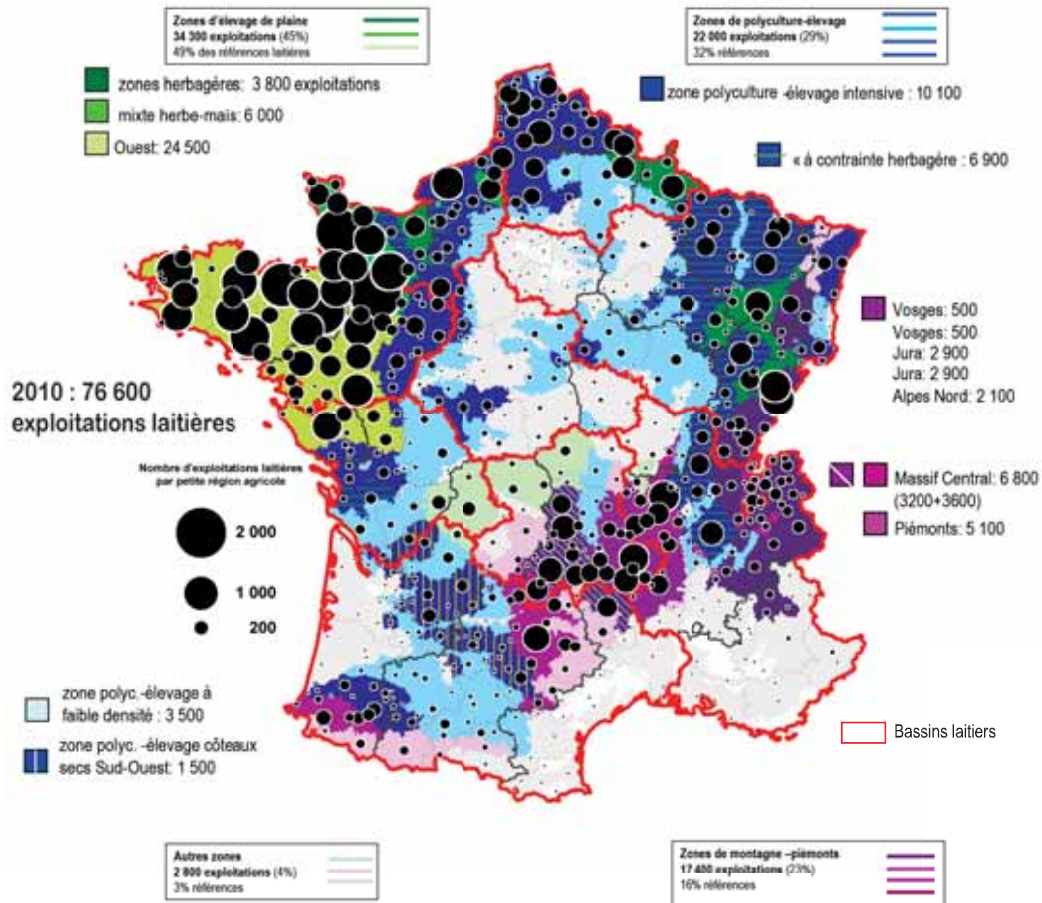
Figure 3.1



Source : BDNi - traitement Institut de l'Élevage

Diversité des territoires laitiers (zones et nombre d'exploitations en 2010)

Figure 3.2



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

3

Diversité des exploitations laitières et accroissement des contrastes territoriaux

77 000 exploitations agricoles produisent du lait de vache. Parmi elles, un quart sont situées en zone de montagne-piémont, une petite moitié dans des zones d'élevage de plaine plus ou moins spécialisées en production laitière et 30% dans des zones de polyculture-élevage.

Le maintien de la production laitière sur tout le territoire

Deux objectifs sont classiquement reconnus à la politique laitière française : maintenir la production laitière sur tout le territoire et favoriser le développement d'exploitations laitières moyennes. La réussite a été manifeste dans la poursuite du premier objectif. En 2010, la production laitière est encore présente dans 92% des Petites régions agricoles et 84% des cantons (hors Paris, petite couronne, et zone méditerranéenne).

Cette politique a permis de maintenir dans les montagnes laitières françaises des densités d'exploitations laitières élevées qui se rapprochent de celles des

bassins laitiers de l'Ouest dans lesquels la densité de production est beaucoup plus forte.

L'objectif d'aménagement du territoire a de fait, finalement, été privilégié sur la promotion d'exploitations moyennes, au moins dans certaines zones. En effet l'accrochage des références laitières à tous les types de territoires a favorisé les croissances individuelles de production laitière dans les exploitations des zones où cette production n'est pas privilégiée par toutes les exploitations. C'est notamment le cas des zones de polyculture-élevage qui regroupent désormais la moitié des 2 000 plus grandes exploitations laitières françaises (1 000 000 l de quota en moyenne) alors qu'elles ne réunissent que 30% des exploitations laitières au total.

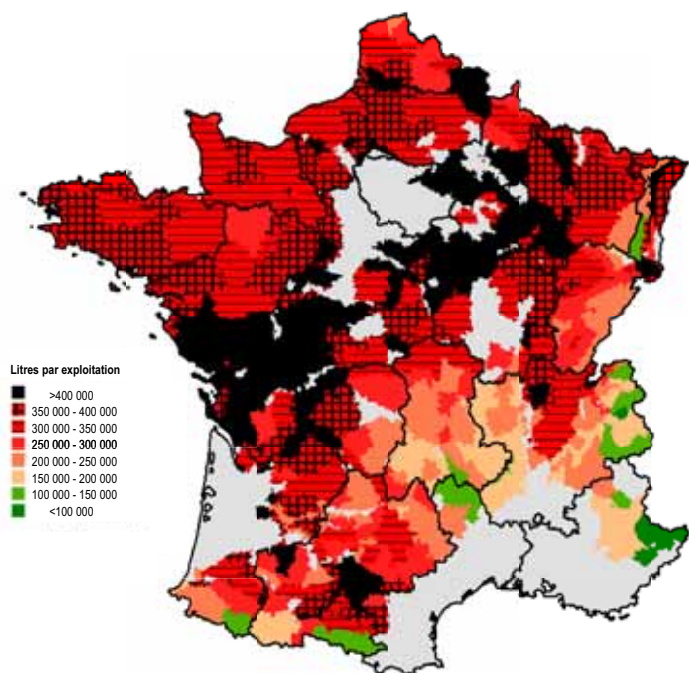
La question du maintien de cette production sur un territoire national aussi hétérogène prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure de l'avènement d'un contexte de production toujours plus concurrentiel entre bassins de production français ou européens, mais aussi entre productions au sein de chaque exploitation.



Quota moyen par exploitation (par petite région agricole)

source : Agreste RA 2010 & FranceAgriMer - traitement Institut de l'Élevage

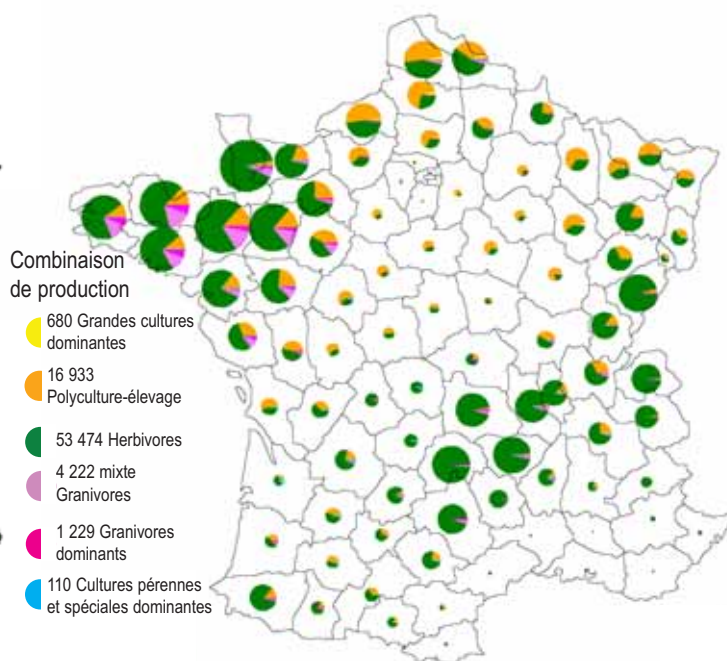
Figure 3.3



Répartition des exploitations laitières par combinaison de production

source : Agreste RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

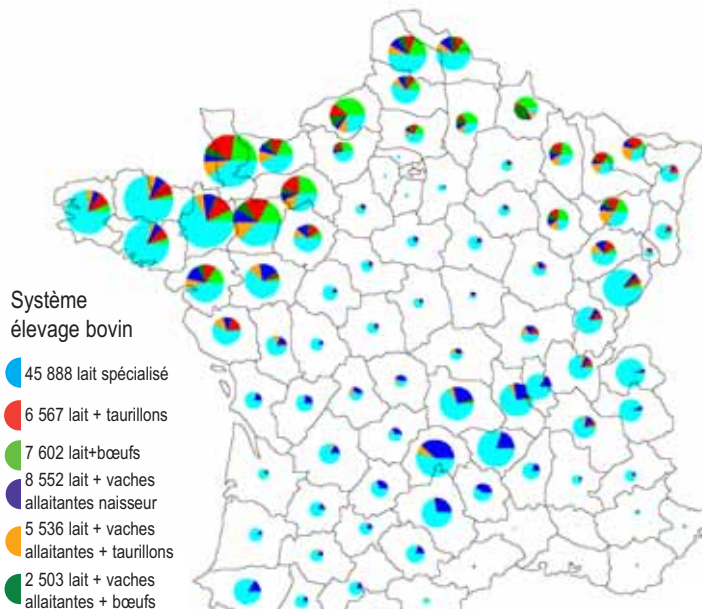
Figure 3.4



Répartition des exploitations laitières par système d'élevage bovin

source : Agreste RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

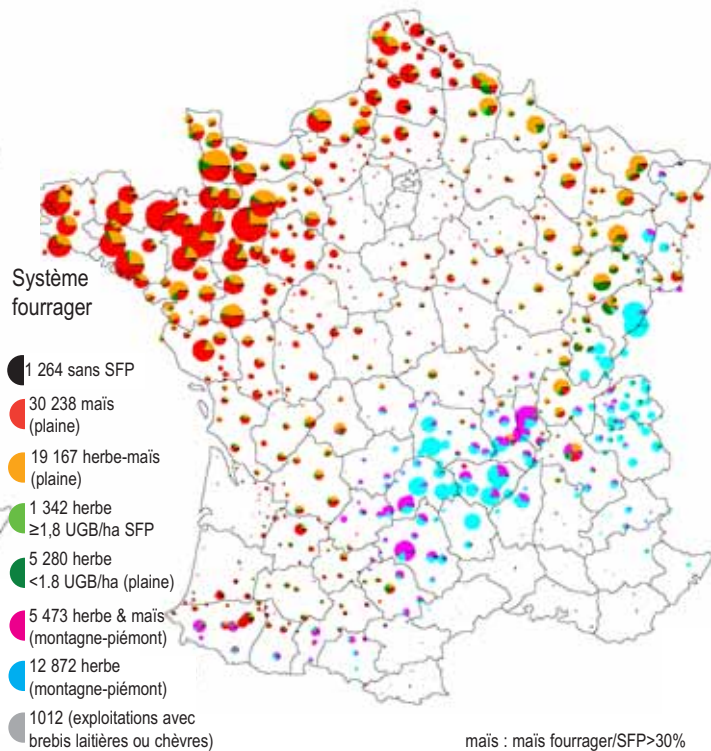
Figure 3.5



Répartition des exploitations laitières par système fourrager

source : Agreste RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 3.6



maïs : maïs fourrager/SFP >30%
 herbe-maïs : maïs/SFP $\geq 10\%$ ou maïs/VL ≥ 15 ares
 herbe : maïs/SFP <10% et maïs/VL <15 ares

Trois France laitières

En montagne, production sous signe officiel de qualité et diversification des activités

Les exploitations des montagnes et piémonts laitiers représentent 23% des exploitations et 16% de la production française. La production laitière des différents massifs montagneux concernés conserve des caractéristiques propres très marquées.

Les exploitations laitières de montagne **sont plus souvent spécialisées** (dans 67% des cas contre 32% en plaine). En particulier dans le Jura et les Alpes du Nord (84%). Moins souvent à l'Ouest du Massif Central (Cantal, berceau de la race Salers) où près d'une exploitation sur deux associe encore vaches laitières et vaches allaitantes.

Elles sont **plus petites** (37 vaches contre 52 ; quota moyen inférieur d'un tiers pour une main-d'oeuvre à peine moindre). En particulier dans le Massif Central (40% des exploitations laitières de montagne, sans compter ses piémonts) où 25% des exploitations disposent de moins de 100 000 l de quota ou pour les 800 exploitations de haute-montagne (136 000 l). Environ la moitié des exploitations du Massif Central, des Vosges et des Alpes du Nord sont encore imposées au forfait contre moins de 10% en plaine. Les exploitations du massif ou plutôt des plateaux du Jura sont plus grandes (257 000 l de moyenne avec 95 ha de SAU) et celles des « **piémonts** » possèdent un atelier laitier plus important (255 000 l),

Les « piémonts » (5 100 exploitations) sont définis ici plus largement que pour l'ICHN (environ 2 300 exploitations) comme l'ensemble des petites régions de montagne où la culture du maïs (présent dans 78% des exploitations) a permis une intensification de la production (6 600 l/VL ; 1,3 UGB/ha) qui se situe aujourd'hui à un niveau intermédiaire entre la plaine et les montagnes herbagères. Il s'agit des monts du Lyonnais, des Ségalas, de la Chataigneraie, des piémonts pyrénéen et alpin.

Les exploitations laitières de montagne sont **plus herbagères**. En dehors des piémonts, 90 à 95% des exploitations alpines, jurassiennes ou du Massif Central Ouest, 75% des exploitations vosgiennes et du Massif central Est, produisent du lait avec un système

fourrager presque uniquement basé sur l'herbe pâturée et récoltée contre 12% en plaine. Elles sont **plus extensives**. Hors zones de piémonts, les chargements sont compris entre 0.8 et 1 UGB/ha de surface fourragère (contre 1,3-1,9 pour les différentes zones de plaine).

Les contraintes qui pèsent sur le développement de la production laitière ont favorisé la diversification des activités et la recherche de valeur ajoutée particulièrement via la production de fromages sous signe de qualité. D'après le recensement agricole 2010, 38% des exploitations de montagne-piémont sont dans une **filière AOC** pour les produits laitiers (moins de 5% en plaine). Mais les contrastes sont très forts entre les massifs où ces filières dominent (Jura 87% Alpes du Nord et Massif Central Ouest environ 60%) et ceux où elles sont peu présentes (Vosges 14%, Massif Central Est et piémonts moins de 10%).

De nombreux exploitants ont également développé une **diversification para-agricole**. Notamment la transformation du lait à la ferme présente dans 23% des exploitations des Alpes du Nord et des Vosges, 10% de celles du Massif Central Ouest. Hormis dans les Vosges (10% d'activités touristiques notamment en restauration, 9% de travaux à façon, 3% d'activités bois, sans grand changement par rapport à 2000), l'importance globale des autres activités para-agricoles en montagne n'est pas différente de celles enregistrées en plaine. C'est plutôt leur nature qui diffère (dans les zones de polyculture-élevage, il s'agit essentiellement de travaux agricoles pour d'autres exploitations). En termes d'**activités extra-agricoles**, c'est uniquement dans les Alpes du Nord et les Vosges que l'on trouve encore des proportions significatives de chefs d'exploitation laitière pluri-actifs (16 et 9%).

Dans les bassins laitiers des zones d'élevage de plaine, un gradient d'intensification et d'équilibre herbe-maïs

Les zones d'élevage de plaine regroupent les principaux bassins laitiers, hors montagne, et sont caractérisées par une forte densité d'exploitations laitières et de production. 45% des exploitations laitières, environ 34 000 en 2010, y sont situées et assurent la moitié de la production française. Trois sous-zones se distinguent sur un gradient d'intensification et de place relative de l'herbe et du maïs ensilage dans le système fourrager.

Figure 3.7

Orientation des systèmes de production et diversifications

	% expl. lait spécialisé		% polyculture-élevage & cult. spéciales		% système d'élevage mixte lait-viande		% avec diversification para-agricole		dont % avec transformation laitière à la ferme		% filière AOC		% chef double actif		% expl. imposées au forfait		
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	
(1) % en 2010																	
(2) variation 2000-2010 si $ x \geq 0,5\%$																	
Ensemble	40%		23%	+2%	40%		10%		4%		12%	+6%	4%		16%	-22%	
Montagne-piémont	67%	+3%	3%		25%		15%		9%		38%	+17%	6%		39%	-32%	
Massif du Jura	84%	-2%	2%		12%	+2%	10%	-2%	1%		87%	+9%	4%		18%	-36%	
Massif des Alpes du Nord	85%	+2%	1%		8%		31%	+8%	23%	+6%	59%	+5%	16%		44%	-30%	
Massif des Vosges	63%		1%		33%		35%	+2%	23%	+2%	14%		9%	-5%	50%	-26%	
Massif Central Ouest	53%	+5%	0%		43%	-5%	14%		10%		62%	+55%	3%		46%	-27%	
Massif Central Est	65%	+3%	3%		23%		11%	-2%	4%		8%	+4%	6%	-2%	50%	-31%	
Piémonts	61%	+4%	5%		27%	-2%	13%		7%	-2%	10%	+6%	5%		34%	-35%	
Elevage plaine	37%	-2%	14%	+5%	47%		6%		1%		3%	+2%	3%		7%	-21%	
Ouest	42%		13%	+4%	38%	-2%	5%		1%		1%		2%		5%	-20%	
Mixte herbe-mais	30%	-8%	12%	+5%	64%	+7%	7%		2%		10%	+8%	3%		10%	-25%	
Zones herbagères	20%	-5%	17%	+4%	74%	+4%	12%		2%		10%	+4%	3%		13%	-23%	
Polyculture-élevage	23%	-2%	55%	+5%	42%	+2%	12%		3%	-3%	4%	+2%	4%		9%	-18%	
intensive	22%	-2%	57%	+6%	41%		11%		3%	-2%	2%		4%		6%	-15%	
à contrainte herbagère	19%	-2%	54%	+7%	56%		13%	+2%	2%		8%	+5%	3%		8%	-17%	
coteaux secs Sud Ouest	49%	+6%	34%	-6%	18%		11%	-12%	2%	-12%	2%	+2%	6%		26%	-29%	
faible densité laitière	26%		60%		28%	+3%	14%	-2%	4%	-6%	5%	+3%	4%		13%	-20%	
autres zones	41%	+3%	16%		39%		21%		14%		6%	+2%	6%		29%	-24%	

Source : Agreste recensement agricole 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

NB Dans le Massif Central, les AOC étaient considérés en 2000 comme une différenciation du lait opérée au stade de la transformation. En 2000, la transformation de produits agricoles n'était enquêtée que globalement pour tous les produits agricoles (ce qui peut expliquer la baisse dans le Sud-Ouest).

Dans la zone "**Ouest**" définie ici (zones d'élevage de Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres), la production laitière est le fait d'exploitations intensives (1,63 UGB/ha, 6 800 l/VL, 7 000 l/ha SFP pour les spécialisés) de dimension moyenne (82 ha), ou même petite pour les seules exploitations spécialisées (62 ha), utilisant largement le maïs ensilage (présent dans 96% des exploitations). En Bretagne, les exploitations laitières ont rarement un autre atelier bovin viande (27%) et parfois un atelier hors-sol (important dans 18% des cas, et significatif dans 25% des cas) alors que la mixité lait-viande est plus fréquente (54%) en Pays de la Loire. Le niveau d'intensification du cheptel laitier et/ou l'existence d'ateliers hors-sol ont bien évidemment des conséquences sur les charges organiques par hectare, particulièrement élevées dans le Finistère Nord, les Côtes d'Armor, l'ouest de la Mayenne et le sud de la Manche.

La mixité lait-viande est également fréquente (63%) dans l'**Ouest de la Basse-Normandie et autres zones mixtes herbe-maïs** où l'élevage bovin, en particulier laitier, règne sans partage sur les productions agricoles ce qui porte la densité laitière de la zone à des niveaux très élevés (185 000 l/km²) bien que les exploitations y soient moins intensives (5 900 l/VL) et utilisent plus d'herbe dans leur système fourrager (28% de maïs/SFP) du fait de l'importance des prairies naturelles et permanentes (42% de la SAU en moyenne).

Enfin, en zone de plaine, la "contrainte herbagère" est portée à son maximum dans les zones aux sols très argileux, parfois marquées par un certain relief, où les possibilités de labour sont très limitées. Dans ces **zones herbagères de plaine**, terres d'élevage historiques (Pays d'Auge, Thiérache, Bassigny-Chatenois,...), 1/3 des exploitations laitières n'utilisent pas ou très peu de maïs ensilage et les 3/4 associent production laitière et ateliers bovins viande, le plus souvent avec des animaux consommateurs d'herbe (boeufs ou vaches allaitantes) pour utiliser une STH très importante (77 ha en moyenne par exploitation).

Dans les zones de polyculture-élevage, des contraintes d'utilisation des surfaces et densités laitières variables

Les zones de polyculture-élevage regroupent l'essentiel des régions agricoles situées, géologiquement, dans les

grands bassins sédimentaires (Bassin parisien, Bassin aquitain) et les plaines d'effondrement (Sillon Saône-Rhône, plaine d'Alsace). 29% des exploitations laitières françaises y sont localisées (pour 32% du quota). 55% pratiquent un système de polyculture-élevage ou associent lait et cultures-spéciales (dans le Sud-Ouest). Cette association de production (polyculture-élevage) a cependant tendance à être plus fréquente (14%, +5%) également dans les zones d'élevage de plaine précédemment évoquées, ce qui fait plus que compenser la forte baisse du nombre d'exploitations laitières qui la pratiquent dans l'ensemble de ces zones mixtes.

Les bordures nord et ouest du Bassin parisien, ainsi que la plaine d'Alsace et le Sud aquitain, **zones de polyculture-élevage intensive**, correspondent aux potentiels les plus élevés (sols limoneux et argilo-limoneux profonds) et aux plus faibles contraintes d'utilisation des surfaces (faible pourcentage de prairies permanentes). De ce fait, l'élevage, laitier en particulier, y est plus intensif que partout ailleurs (1,89 UGB/ha, 7 100 l/VL, 8 600 l/ha SFP pour les spécialisés) et repose largement sur l'utilisation du maïs ensilage. Les systèmes d'élevage sont souvent spécialisés en production laitière (60% sans atelier viande). La forte pression foncière et des tailles d'exploitation « moyennes » (104 ha de SAU) expliquent jusqu'à présent le maintien de la production laitière dans nombre de ces exploitations malgré le potentiel du milieu et la possibilité de pratiquer des cultures à forte valeur ajoutée (betteraves, lin, légumes, pomme de terre,...).

Les **zones de polyculture-élevage à contrainte herbagère** sont localisées plus particulièrement dans le quart nord-est de la France. Dans ces régions les terres agricoles sont pour partie labourables, parfois drainées, parfois à faible réserve utile, parfois difficiles à travailler (argilo-calcaire) donc à plus faible potentiel de rendement, mais aussi assez largement occupées par de l'herbe obligatoire (vallées argileuses et terrains accidentés). Les exploitations de grande dimension (**146 ha de SAU**) associent fréquemment lait, céréales+oléagineux et viande. 56% des exploitations laitières y ont un atelier viande, justifié notamment par l'utilisation d'abondantes surfaces en herbe (52 ha pour la seule STH). La place du maïs ensilage est plus faible qu'ailleurs par rapport à la surface fourragère (21% de la SFP en moyenne) mais assez comparable dans l'alimentation des seules vaches laitières.

Assolement et système fourrager

Figure 3.8

	SAU (ha)		Cultures annuelles non fourragères (% SAU)		% maïs/SFP		% systèmes fourragers «herbagers» (1)		UGB/ha SFP	
	2010	2010/2000	2010	2010/2000	2010	2010/2000	2010	2010/2000	2010	2010/2000
Ensemble	95	+25	31%	-1%	23%	+2%	26%	-1%	1,42	
Montagne-piémont	75	+18	9%	-1%	5%		70%		0,99	
Massif du Jura	95	+20	8%		1%		95%		0,87	-0,03
Massif des Alpes du Nord	77	+19	5%		2%		89%		0,78	
Massif des Vosges	78	+20	5%		4%	+1%	75%		0,88	
Massif Central Ouest	79	+13	4%		1%		95%		0,96	+0,03
Massif Central Est	69	+17	13%		5%	+1%	72%	-4%	0,98	
Piémonts	63	+16	15%		14%		30%	-3%	1,27	
Elevage plaine	89	+27	26%	+1%	30%	+3%	9%	-3%	1,58	
Ouest	82	+24	29%		35%	+3%	5%		1,63	-0,02
Mixte herbe-maïs	94	+29	21%	+2%	28%	+5%	11%	-7%	1,61	+0,04
Zones herbagères	129	+37	23%	+1%	14%	+2%	33%	-9%	1,35	+0,02
Polyculture-élevage	119	+32	49%	-1%	28%	+2%	14%	-5%	1,60	
intensive	104	+27	52%	-1%	36%	+3%	7%	-3%	1,89	-0,03
à contrainte herbagère	146	+39	45%		21%	+3%	19%	-7%	1,44	
côteaux secs Sud Ouest	82	+23	35%	-4%	26%	+1%	22%	-5%	1,31	-0,02
faible densité laitière	125	+32	52%	-4%	26%	+2%	22%	-4%	1,44	-0,04
autres zones	101	+22	24%	-2%	13%	+1%	40%	-1%	1,14	

(1) <10% de maïs dans la SFP et <15 ares de maïs/vache laitière (le plus souvent sans maïs)

Source : Agreste recensement agricole 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Restructuration des exploitations, cheptel laitier et niveau d'intensification

Figure 3.9

	Nombre d'exploitations laitières		Nombre de vaches laitières		Litres par vache		Litres par exploitations		Litres par ha SFP (1)	
	2010	2010/2000	2010	2010/2000	2010	2010/2000	2010	2010/2000	2010	2010/2000
Ensemble	76 648	-37%	49	+14	6 600	+1 100	323 000	+130 000	5 800	+800
Montagne-piémont	17 444	-33%	38	+9	5 800	+1 100	221 000	+86 000	3 700	+600
Massif du Jura	2 892	-22%	44	+8	5 800	+700	257 000	+72 000	3 000	+200
Massif des Alpes du Nord	2 122	-32%	38	+10	5 100	+700	192 000	+70 000	2 700	+300
Massif des Vosges	0 525	-29%	35	+9	5 800	+800	201 000	+71 000	2 900	+200
Massif Central Ouest	3 216	-32%	37	+8	5 200	+1 100	192 000	+72 000	3 300	+700
Massif Central Est	3 571	-38%	36	+10	5 300	+1 100	191 000	+81 000	3 600	+700
Piémonts	5 118	-38%	39	+10	6 600	+1 500	255 000	+109 000	5 600	+1 100
Elevage plaine	34 369	-36%	54	+17	6 500	+800	351 000	+140 000	6 600	+800
Ouest	24 482	-36%	52	+17	6 800	+800	352 000	+140 000	7 000	+700
Mixte herbe-maïs	6 041	-37%	59	+18	5 900	+900	346 000	+142 000	5 200	+600
Zones herbagères	3 846	-35%	56	+15	6 300	+1 100	353 000	+137 000	4 300	+400
Polyculture-élevage	22 044	-40%	51	+15	7 100	+1 300	361 000	+154 000	7 400	+1 100
intensive	10 132	-38%	50	+14	7 100	+1 200	357 000	+144 000	8 600	+1 000
à contrainte herbagère	6 907	-37%	54	+16	6 700	+1 100	364 000	+148 000	5 700	+900
côteaux secs Sud Ouest	1 488	-50%	44	+14	7 600	+2 100	332 000	+169 000	7 000	+1 600
faible densité laitière	3 517	-47%	51	+16	7 600	+1 700	383 000	+179 000	7 500	+1 400
autres zones	2 791	-35%	45	+12	6 800	+1 500	303 000	+131 000	5 300	+1 000

(1) Système d'élevage lait spécialisé uniquement

Source : Agreste recensement agricole 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Les deux zones de polyculture-élevage précédentes sont des bassins laitiers importants, présentant une densité de production moyenne, mais solidement ancrée à côté des productions de grandes cultures, notamment grâce à l'implantation d'industries de transformation laitière assez puissantes. Ce n'est pas le cas des deux autres zones de polyculture-élevage où la densité de production ou d'exploitations laitières est nettement plus faible et se maintient difficilement (cf. infra). Dans les **zones sèches du Sud-Ouest** aux sols souvent perméables et au déficit hydrique estival très marqué, la production laitière, ancienne, est encore souvent (34%) pratiquée en association avec de très diverses activités agricoles (céréales, viticulture, arboriculture, melons, tabac, légumes, semences, palmipèdes,...). Cependant, contrairement aux deux premières zones de polyculture-élevage, la tendance est nettement à la spécialisation laitière voire à la concentration territoriale (bassin de production en îlots). Dans un contexte de forte restructuration, les exploitations les plus diversifiées se détournent davantage de la production laitière.

Dans les **zones de polyculture-élevage à faible densité laitière** (Bourgogne, Centre, Poitou-Charentes, reste du Sud-Ouest), cette faible densité apparaît comme un handicap au maintien d'un tissu d'exploitations laitières. La forte restructuration laitière déjà opérée dans cette zone a permis aux exploitations désireuses de poursuivre la production laitière de spécialiser leur activité d'élevage sur cette production et de disposer des références laitières les plus élevées en moyenne (383 000 l/exploitation), en hausse très rapide (avec cependant des taux de sous-réalisation plus élevés, ainsi que dans le Sud-Ouest). Mais la production laitière pratiquée dans des exploitations de 125 ha en moyenne y est fortement concurrencée par les productions végétales au sein d'exploitations le plus souvent déjà mixtes.

Marginalisation et projets individuels dans des zones non laitières

En 2010, 2 800 exploitations laitières sont situées dans des zones "non laitières" et à très faible densité (zone herbagère allaitante du nord Massif Central, zones de montagne souvent ovines des Pyrénées centrales et orientales ou du sud-est du Massif Central, autres producteurs isolés en zones de plaine, notamment en situation périurbaine). Ces situations, où la collecte du lait (ou sa pérennité) n'est pas toujours assurée, néces-

sitent souvent des stratégies de valorisation autonome de la production laitière (de 10 à 27% des cas dans les zones les moins denses). La production laitière y est certes menacée mais ce ne sont pas les zones qui affichent les taux de restructuration les plus forts sur la période récente. Les exploitations songeant à arrêter la production laitière l'ont fait il y a bien longtemps.

Des formes d'organisation du travail très variées liées à la taille des exploitations

De la plus simple à la plus complexe, des formes d'organisation de la main-d'œuvre très diverses sont rencontrées dans les 77 000 exploitations laitières françaises en 2010 (cf tableau).

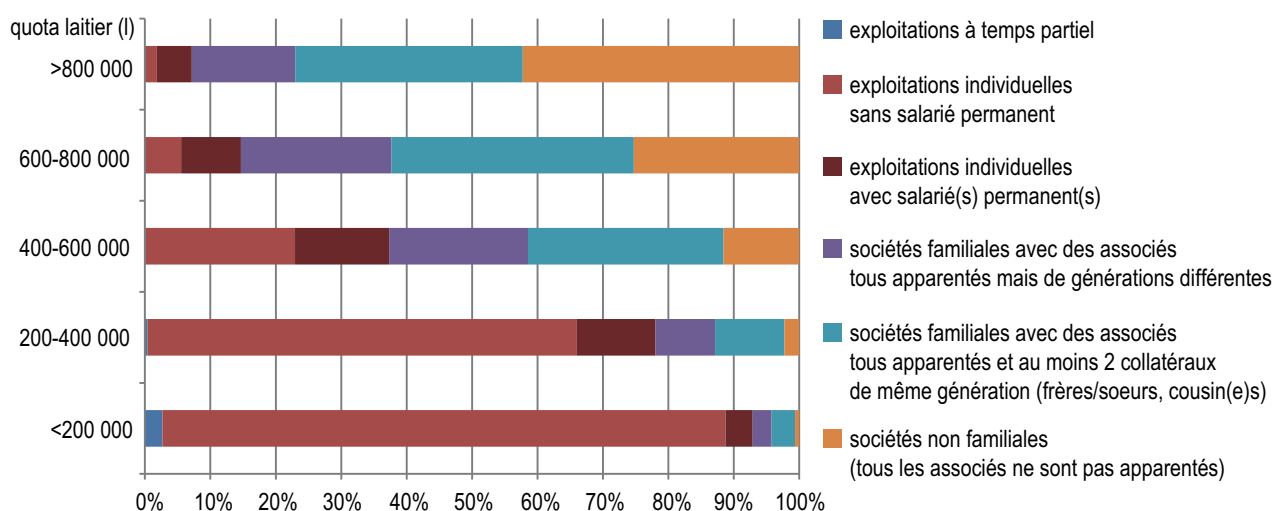
Plus que la montagne, c'est le Massif Central (et ses piémonts) qui se distingue avec un poids plus important des exploitations individuelles sans salarié, près de 70% contre la moitié dans les zones de polyculture-élevage à faible densité, et par la rareté des exploitations individuelles avec salariés ou des sociétés non familiales. Dans les massifs du Jura et des Alpes du Nord, le poids des formes sociétaires est important, à peu près autant que dans les zones de polyculture-élevage qui, elles, présentent davantage d'exploitations individuelles avec salariés (jusqu'à 15%). Les sociétés non familiales sont plus répandues dans l'Ouest et dans les zones de polyculture-élevage à contrainte herbagère (exploitations de grande dimension de l'Est de la France).

À peu près présentes dans toutes les zones, ces différentes formes d'organisation du travail renvoient beaucoup plus nettement à des exploitations et à des ateliers laitiers de taille différente. Pour les 52% d'exploitations françaises disposant de moins de 300 000 l de quota, la proportion de formes sociétaires n'est que de 17% contre 88% pour les 8% qui gèrent plus de 600 000 l (dont 36% de sociétés familiales entre collatéraux et 31% de sociétés non familiales). Et pour les 2 000 plus grandes exploitations qui disposent de 1 000 000 l de quota en moyenne, le pourcentage de sociétés non familiales monte à 42%.

Si l'essentiel de la main-d'œuvre est constitué de chefs et coexploitants (le plus souvent apparentés), tous types confondus, 16% des exploitations françaises

Répartition des exploitations laitières par type d'organisation du travail et classe de quota

Figure 3.10



Évolution de la proportion par type d'organisation du travail

Figure 3.10

	Nombre d'exploitations (%)		Quota laitier (%)	
	2000	2010	2000	2010
Exploitations à temps partiel	2,0	0,9	0,7	0,3
Exploitations individuelles sans salarié permanent	64,5	58,0	48,1	42,3
Exploitations individuelles avec salarié(s) permanent(s)	5,6	10,0	7,3	11,2
Sociétés familiales avec des associés tous apparentés mais de générations différentes	16,0	10,9	22,4	14,6
Sociétés familiales avec des associés tous apparentés et au moins 2 collatéraux de même génération	9,5	14,3	16,1	20,6
Sociétés non familiales (tous les associés ne sont pas apparentés).	2,5	5,9	5,5	11,0

NB : Les EARL le plus souvent unipersonnelles ou entre époux sont regroupées avec les exploitations individuelles

Source : Agreste recensement agricole 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Répartition des exploitations laitières et du quota laitier par système fourrager

Figure 3.11

Système fourrager	Nombre d'exploitations (%)		Quota laitier (%)	
	2000	2010	2000	2010
Herbager (<maïs/SFP<10% et maïs/VL<15 ares)	11,3	8,6	6,7	5,2
Herbe-mais	31,1	25,2	31,5	26,2
Mais (maïs/SFP>=30%)	33,1	39,6	43,9	49,6
Sans SFP (ou plus de 4 UGB/ha)	0,9	1,6	1,0	1,7
Total plaine	76,3	74,9	83,1	82,6
Herbager (<maïs/SFP<10% et maïs/VL<15 ares)	16,7	17,6	10,6	10,3
Avec maïs	7,0	7,5	6,3	7,1
Total montagne piémont	23,7	25,1	16,9	17,4
Total France	100	100	100	100

Source : Agreste recensement agricole 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

emploient des salariés de façon permanente. En hausse de 6 points par rapport à 2000, cette évolution correspond à une augmentation de 10% pour l'emploi salarié global en exploitations laitières (11 400 UTA ou équivalents temps plein, +1 200 UTA par rapport à 2000).

L'écart entre les exploitations de plaine et de montagne s'accroît rapidement

La production par exploitation de **montagne** a progressé autant entre 2007 et 2010 qu'entre 2000 et 2007, de l'ordre de 40 000 l par élevage sur chacune de ces périodes. Mais, en parallèle, la production des exploitations en zone de plaine a progressé de 70 à 80 000 litres par période ! Ainsi, 47% des exploitations produisant moins de 200 000 litres de lait par an (et 8% des plus de 500 000 l) étaient situées en zone de montagne et de piémont en 2010 contre 25% des exploitations toutes tailles confondues (en légère hausse du fait d'une restructuration moins forte). Globalement, les systèmes de production laitière de montagne sont nettement plus stables en particulier dans les montagnes de l'Est lorsqu'ils s'intègrent à des filières fromagères démarquées (AOP).

Intensification laitière et recul de la production laitière herbagère en zone de plaine

Du fait des fortes croissances de production laitière dans les exploitations des zones de plaine, l'intensification laitière s'est poursuivie, en particulier dans les zones d'élevage où une production laitière herbagère était encore fortement présente en 2000. Les livraisons moyennes par point de collecte sont passées de 242 000 (2006) à 355 000 l (2011) en Basse-Normandie d'après l'Enquête annuelle laitière et la part des prairies (de tous types) dans la SAU y a reculé de plus de 8 points dans les principales zones laitières de la région.

En effet la part de maïs dans la SFP croît rapidement avec la taille des ateliers. Et la chute de 53% du nombre d'exploitations laitières herbagères de plaine est à mettre en relation avec la division par 5 en 10 ans

du nombre d'exploitations (5 000 en 2010) disposant de 50 à 150 000 l de lait en plaine. Cependant le % d'exploitations laitières herbagères dans les tranches de quota supérieures a légèrement augmenté en raison du développement de l'agriculture biologique (qui concerne aujourd'hui près d'une exploitation laitière herbagère sur 2 dans la zone Ouest).

La hausse de la production par exploitation dans les zones de plaine a été permise par une croissance du nombre de vaches et de leur productivité. La SAU de ces exploitations a individuellement également progressé bien que leur SAU globale ait perdu 1 million d'ha sur 6,7. La SFP (-12%) a suivi le recul du nombre de vaches laitières (-11%) ou du total UGB herbivores (-11%) tandis que le maïs ensilage ne reculait que de 2%. Si la composition de la surface fourragère a donc évolué, ce n'est pas le cas pour le chargement (UGB/ha SFP), fort différent d'une zone à l'autre, qui est resté stable. La production laitière par hectare de SFP augmente tout en restant bien inférieure aux valeurs atteintes en Europe du Nord (7 000 l/ha dans l'Ouest contre 13 000 aux Pays-Bas) du fait d'une autonomie alimentaire qui reste plus élevée.

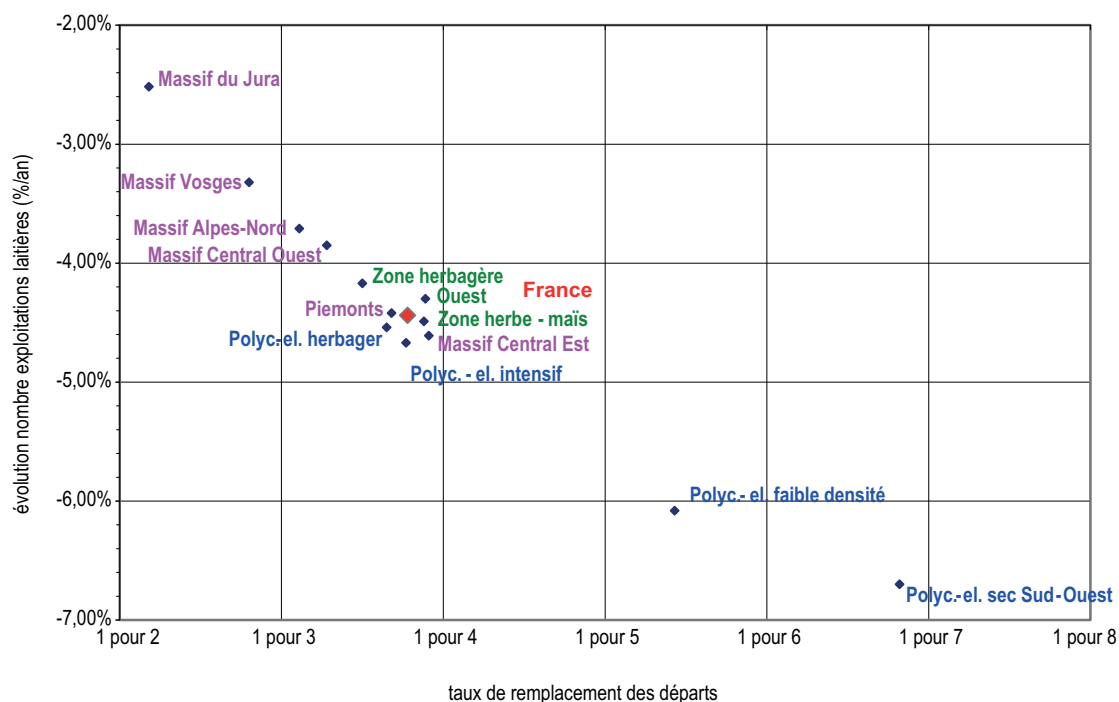
Démographie et restructuration

Le secteur laitier français n'échappe pas au vieillissement de la population active agricole. Il y est même particulièrement net par rapport au profond rajeunissement opéré dans les années 1990 grâce à une politique socio-structurelle très active (cessations aidées et pré-retraites installations). En 2000, 38% des chefs d'exploitation laitière avaient moins de 40 ans ! Une situation exceptionnelle tant à l'échelle française qu'euro-péenne.

En 2010, 24% des chefs d'exploitation avaient moins de 40 ans en raison de la chute du niveau d'installation. Mais les entrées dans le secteur ne se font pas seulement en tant que chef d'exploitation. En tenant compte des coexploitants (apparentés au chef dans 87% des cas), l'évolution 2000-2010 est un peu atténuée (de 38 % également à 27% de chefs et coexploitants de moins de 40 ans). Le % de chefs de 50 ans et plus est en progression très nette (de 32 à 38% pour les chefs ou l'ensemble des coexploitants).

Figure 3.12

Taux de remplacement des départs et restructuration laitière par zone entre 2000 et 2010
 Moyenne France -4,4%/an entre 2000 et 2010, un départ remplacé sur 3,75 (ou 4 sur 15)



Source : Agreste recensement agricole 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Les « installations » comptabilisées dans l'analyse démographique correspondent aux événements susceptibles de relancer sur une durée significative le cycle de vie d'une exploitation. Il s'agit soit de l'installation d'un chef d'exploitation s'il s'est installé à moins de 40 ans (avec ou sans DJA), soit de l'installation d'un coexploitant, plus jeune que le chef de 10 ans, sans être chef lui-même en 2010 (avec DJA pour des raisons de disponibilité de l'information). L'installation d'un conjoint n'est pas prise en compte.

Le **taux de remplacement** des « départs » est calculé en rapportant ce nombre « d'installations » à la somme de ces installations (par définition les départs remplacés) et de la diminution du nombre d'exploitations (départs non remplacés).

Le vieillissement n'est pas le seul phénomène démographique notable dans le secteur laitier. L'arrêt de cette production en cours de carrière (encore de 28 ans en moyenne) tend à augmenter fortement dans certaines zones. C'est cette forme particulière de « départs précoces » du secteur et non la présence de chefs d'exploitation plus âgés qui expliquent les écarts considérables des taux de restructuration des exploitations et de remplacement des départs entre zones (de 1 à 3 sur 2000-2010, davantage encore sur la période récente). Les zones de montagne affichent de moindres taux de restructuration et de meilleurs taux de remplacement. En particulier le massif du Jura qui doit sa grande stabilité à la réussite de ses filières fromagères sous appellation (demande dynamique, gestion collective de l'offre). À l'opposé les zones de polyculture-élevage sont déstabilisées ou menacées par les nouveaux rapports de prix et de rentabilité entre productions végétales et animales sauf la zone à contraintes herbagères (et donc à élevage obligatoire) qui semble plus stable pour l'instant.

En l'absence de toute création d'exploitations laitières (ou presque), le niveau d'installations dans les exploitations laitières existantes, restabilisé aux alentours de 1500 jeunes coexploitants (hors conjoints) depuis le milieu des années 2000 (1800 en 2008), ne permet pas d'imaginer autre chose que la poursuite de la restructuration des exploitations. Divisé par 5 depuis le début des quotas laitiers, le nombre d'exploitations laitières pourrait être encore divisé par 2 et se stabiliser autour de 35 000 dans une vingtaine d'années si les installations se maintenaient à ce niveau.

Conclusion

Le premier effet des quotas laitiers avait été constaté de façon très nette dès les premiers rapports parlementaires sur le sujet : « *Les quotas laitiers ont incontestablement cassé l'élan des régions dont la production progressait rapidement avant 1984 et permis à celles qui étaient engagées sur la voie du déclin de maintenir un minimum d'activité laitière* » (Sénat, 1992).

Si les quotas laitiers ont bloqué pendant 30 ans l'expression des avantages comparatifs, la fin des quotas laitiers sera-t-elle synonyme de dégel ? Leur sortie progressive permet déjà aux régions sus-citées de reprendre leur « élan » tandis que d'autres ont de plus en plus de difficultés à maintenir un « minimum d'activité laitière ».

Tout semble démontrer que des dynamiques laitières différentes sont à l'œuvre d'une région à l'autre, renforçant, comme cela était prévisible (Institut de l'Élevage, 2009) les contrastes régionaux au sein de la France laitière.

Mais ces dynamiques remises en mouvement ne sont pas sous la seule influence de déterminants laitiers. Les évolutions les plus nettes sont constatées au sein des zones de polyculture-élevage peu denses en production laitière. Celles-ci semblent relativement insensibles à la conjoncture laitière : contrairement aux autres zones la production n'y a guère été stimulée en 2007-2008 ou depuis la mi-2010 malgré les hausses de prix du lait enregistrées à ces périodes. Ces zones sont marquées par des taux de restructuration (réduction annuelle du nombre d'exploitations) qui vont bien au-delà du simple jeu de la démographie des chefs d'exploitation. De nombreuses exploitations, répondant aux signaux du marché, arbitrent entre différentes spéculations agricoles, au profit des productions végétales (grandes cultures) dès que la surface par unité de main-d'œuvre à rémunérer le permet. Ce phénomène est nettement plus marqué dans les zones où « l'ambiance laitière » se délite (raréfaction des prestataires de services spécifiques compétents en production laitière : vétérinaires, conseillers ; réduction des possibilités de travail en commun et d'échange avec des voisins ; exacerbation des contraintes ressenties liées à l'astreinte de la production). La densité de production et son évolution modifie les pouvoirs de marché entre maillons de la filière.

L'histoire de la **polyculture-élevage** au sein de la France laitière est plutôt paradoxale. Cette association agriculture-élevage s'est beaucoup mieux maintenue que chez nos voisins européens, grâce à la politique laitière française qui a accroché la production aux territoires et favoriser les croissances individuelles en production laitière des exploitations situées dans des zones où les alternatives étaient possibles et attractives. Mais la taille conséquente des ateliers laitiers de ces exploitations n'est pas pour autant une assurance contre la reconversion. Les transformateurs laitiers l'ont perçu également, ce qui peut les faire douter de l'opportunité de réinvestir pour maintenir des outils dans certaines de ces zones. En retour cela peut fragiliser l'ensemble de filières territorialisées, y compris l'amont, à une période où l'on reconnaît de plus en plus les avantages potentiels économiques et environnementaux de ces modes de production dans le cadre de l'agriculture écologiquement intensive.

> > >

Figure 3.13

Évolution 2000-2010 du nombre de vaches laitières par petite région agricole

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

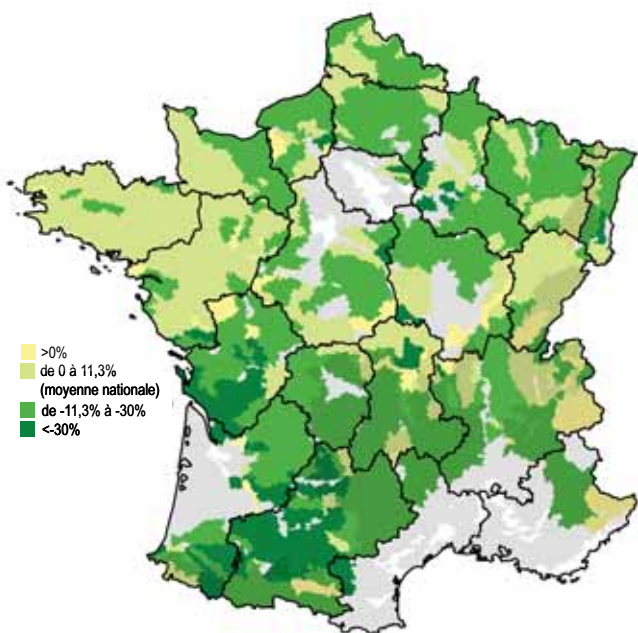
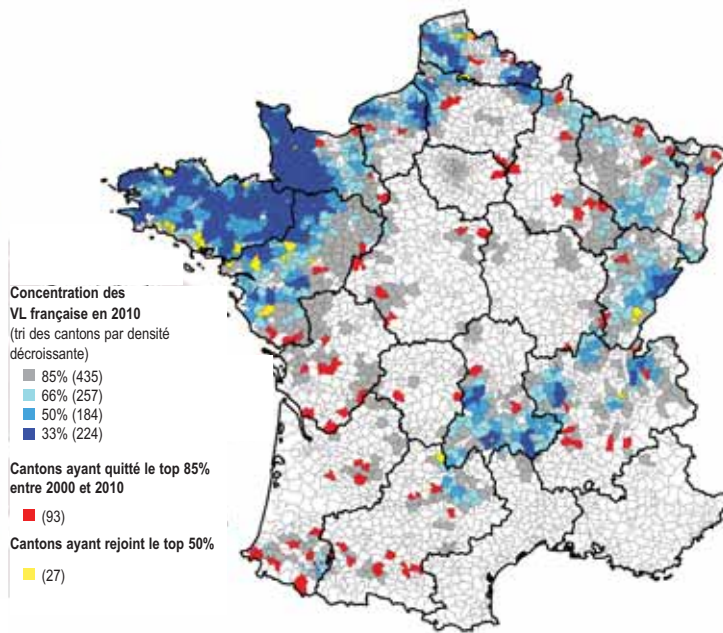


Figure 3.14

Évolution 2000-2010 de la concentration des vaches laitières (par canton)

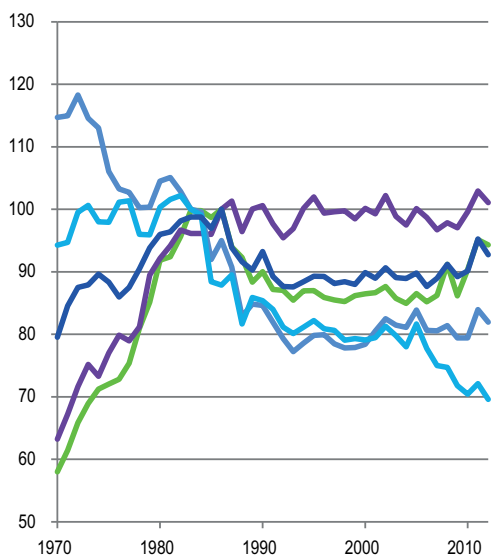
source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage



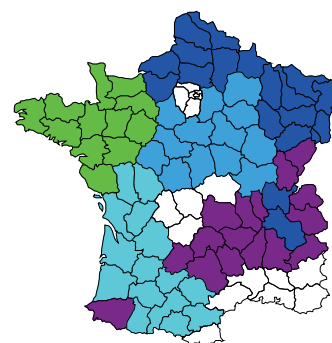
NB : Les cantons en bleu foncé regroupent 33% des VL, en bleu foncé et bleu moyen 50%, etc.

Évolution des livraisons annuelles de lait par groupe de départements (indice 100=maximum atteint entre 1983 et 1986)

Figure 3.15



- Montagnes-piémonts
- Ouest
- autres départements (élevages et polyc-élevage)
- Polyculture-élevage Centre
- Sud-Ouest



Source : Agreste Enquête annuelle laitière - traitement Institut de l'Élevage

Même si la majorité des exploitations diversifiées est loin de suivre aujourd'hui (pour des raisons économiques parfaitement rationnelles) le fonctionnement agronomiquement idéal enseigné dans les écoles (complémentarité entre productions végétales et animales, fertilité des sols, autonomie).

Les zones de **montagne** constituent l'autre territoire où la fin des quotas risque de modifier en profondeur les équilibres, parfois fragiles, atteints grâce à des politiques de discrimination positive, notamment dans la première phase d'application des quotas laitiers. La France est le premier pays européen producteur de lait de montagne. Les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et territoriaux du maintien de filières laitières prospères dans ces zones sont particulièrement élevés. L'écart des tailles d'atelier est d'ores et déjà en train de s'accroître entre la plaine et la montagne ce qui devrait accroître également les écarts de productivité du travail et de coût de production. La confrontation frontale avec les zones de plaine sur les productions de masse ne pourrait avoir que des effets très défavorables. Ces zones n'ont pas toutes réussi leur stratégie de démarcation. Les exemples étrangers, tout particulièrement italiens, montrent que des marges de progrès existent en matière de différenciation qualitative, mais aussi d'innovations en matière de gamme de produits et de circuits de distribution/stratégies de commercialisation (circuits courts pro-actifs et de divers types répondant aux attentes des consommateurs proches de ces zones). Néanmoins la mobilisation des ressources matérielles et immatérielles de ces filières de montagne ne suffira pas. Elle devra être soutenue par un accompagnement politique spécifique et renouvelé: politique européenne de compensation des handicaps (production & collecte), aides aux investissements et soutien à la modernisation, rémunération de la production de biens publics (dimension régionale).

Enfin c'est grâce aux exploitations plutôt spécialisées des **bassins laitiers traditionnels de plaine** (dont le grand Ouest), qui représentent la moitié de la production, que l'on doit le fait que la France laitière ne souffre d'aucun déficit de compétitivité au sein de la l'Europe laitière (même si la production laitière est souvent très compétitive dans les exploitations de polyculture-élevage... qui souhaitent la garder). Dans un futur laitier fatalement plus concurrentiel, les producteurs de ces zones ont pris conscience de leurs avantages comparatifs à l'échelle européenne, voire au-

delà : potentiel fourrager tant sur l'herbe (pâturable) que le maïs, puissances et savoir-faire spécifiques des acteurs de l'amont (fournisseurs des exploitations), de l'aval, des services, conseil-formation, coûts plus modérés des facteurs (notamment foncier et bâtiments-équipements). Au cours des différentes phases, très contrastées, de la sortie progressive des quotas suite à l'implémentation française des mesures européennes, les systèmes de production laitière de ces zones se sont révélés particulièrement flexibles et ont fait la preuve des réserves de productivité dont ils disposent.

Au final, le défi principal pour la France laitière sera de gérer, dans un contexte totalement nouveau, la diversité des territoires et exploitations laitières. Cette forte diversité, considérée tour à tour comme un obstacle à la rationalisation des filières, un facteur de typicité des produits ou un gage de répartition des risques et de résilience globale, apparaît à la fois comme un atout et une contrainte.

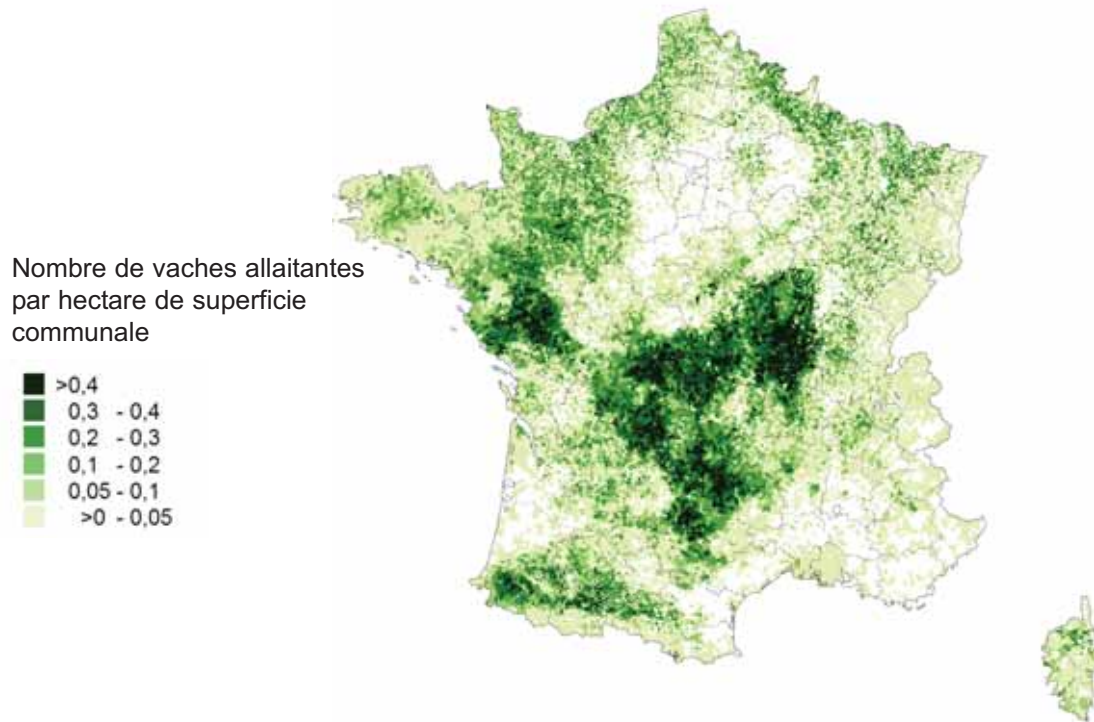
Si l'objectif est de donner ses chances à chacune des trois France laitières dans le nouveau contexte, il y a lieu de prendre en compte sa diversité territoriale et d'anticiper les évolutions pour :

- recomposer des filières stabilisées en zone de polyculture-élevage,
- renforcer les politiques agricoles et laitières nationales et européennes pour la montagne,
- favoriser l'expression des avantages comparatifs des bassins naturellement orientés vers la production laitière dans le respect de l'environnement.

À l'instar de ce qui avait été opéré dans les années 90, notamment avec les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC de 1992, le futur visage de la France laitière sera largement conditionné par les choix ou les non-choix qui seront réalisés pour gérer un prochain défi démographique. Suite à la synchronisation des cycles de vie d'un grand nombre d'exploitations dans les années 90, la moitié des producteurs laitiers devrait partir en retraite au lendemain de la suppression des quotas. Quelle politique des structures et de l'installation, quel encouragement à la modernisation et aux investissements, quelle gestion des contrats laitiers, quelle coopération amont-aval dans le cadre de filières territorialisées, quelle différenciation des soutiens publics du 1^{er} pilier dans le cadre de la nouvelle PAC? Ce sont les réponses à ces questions qui diront où, quand, combien, dans quels types d'exploitation sera réalisée la future production laitière française.

Densité de vaches allaitantes (2010)

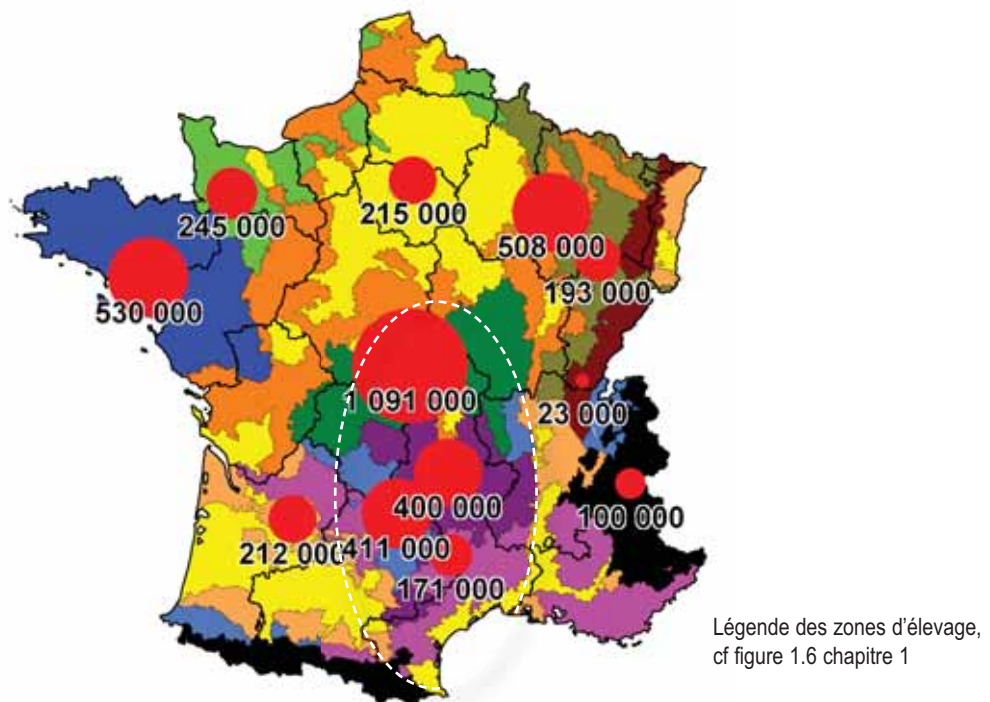
Figure 4.1



Source : BDNI 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Nombre de vaches allaitantes par zone d'élevage (2010)

Figure 4.2



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

4

L'élevage bovin allaitant français : diversité, évolutions territoriales et enjeux démographiques

L'élevage bovin allaitant français est à la fois atomisé, présent sur une large proportion du territoire national mais aussi concentré géographiquement et majoritairement détenu par une minorité d'exploitations qui en ont fait une production importante au sein de systèmes d'exploitation pas toujours spécialisés.

Trois zones de forte concentration apparaissent sur la carte de densité de vaches allaitantes par commune : le grand Massif Central, souvent appelé « bassin allaitant » pour cette raison ; le Sud des Pays de la Loire et le Nord des Deux-sèvres ; les zones de piémont au pied des Pyrénées. Viennent ensuite le reste des Pays de la Loire et diverses zones d'élevage plutôt herbagères ou de polyculture-élevage sur la périphérie du Bassin parisien.

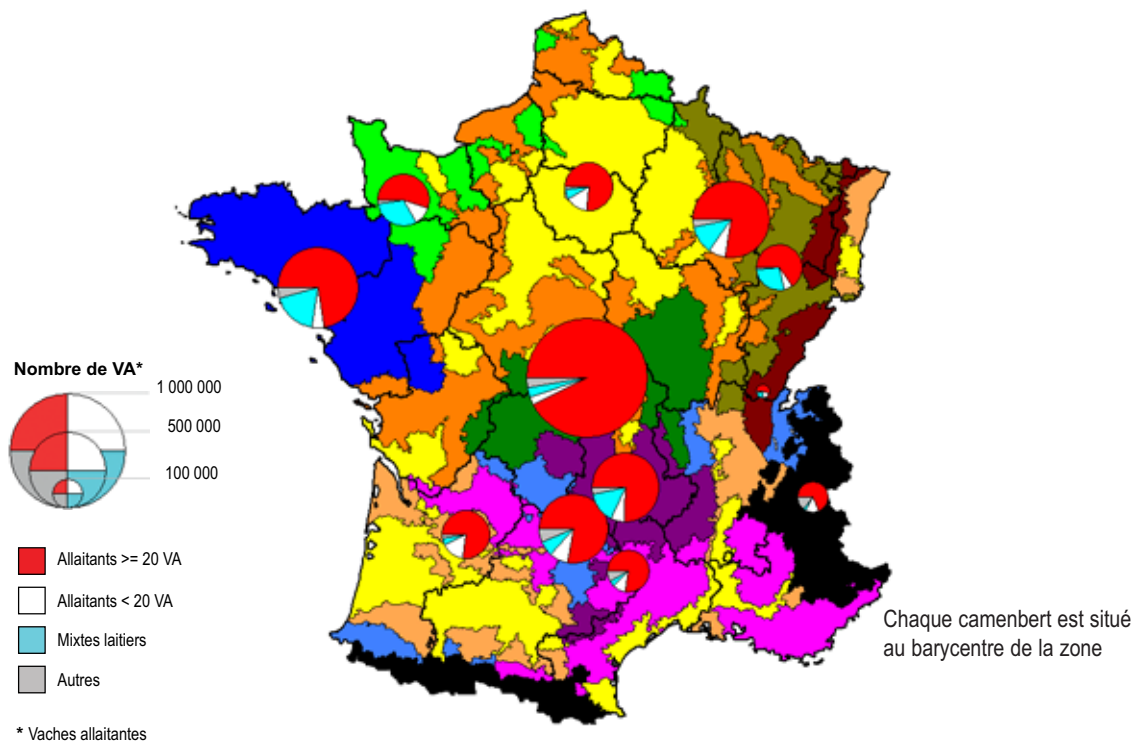
50% des 4 099 789 vaches allaitantes recensées sont situées dans le bassin allaitant : un peu plus d'un million dans les zones herbagères charolaises et

limousines du Nord et de l'Ouest du Massif Central ; 400 000 dans les montagnes auvergnates, en particulier dans la partie Ouest (Cantal, Puy de dôme) où leur poids relatif se renforce nettement par rapport aux vaches laitières ; 400 000 dans les zones de montagne-piémont du Sud et Ouest du Massif central (Ségalas, Pays de Brive) où les cultures fourragères sont plus développées ; moins de 200 000 dans les zones pastorales sèches (Causses,..). Ce bassin allaitant apparaît comme LE pôle de stabilité de ce secteur de production, voire même de l'élevage d'herbivores français dans son ensemble (voir les cartes d'évolution globales, des surfaces fourragères, des UGB et du chargement). Pour cette zone, la ressemblance entre les cartes de densité de vaches allaitantes et de pourcentage de STH dans la SAU (figure 2.9 chapitre 2) est impressionnante. Elle confirme le rôle essentiel de ce cheptel vaches allaitantes dans l'entretien et la valorisation de ce grand territoire herbager au centre de la France.



Répartition des vaches allaitantes par zone et par type d'exploitation

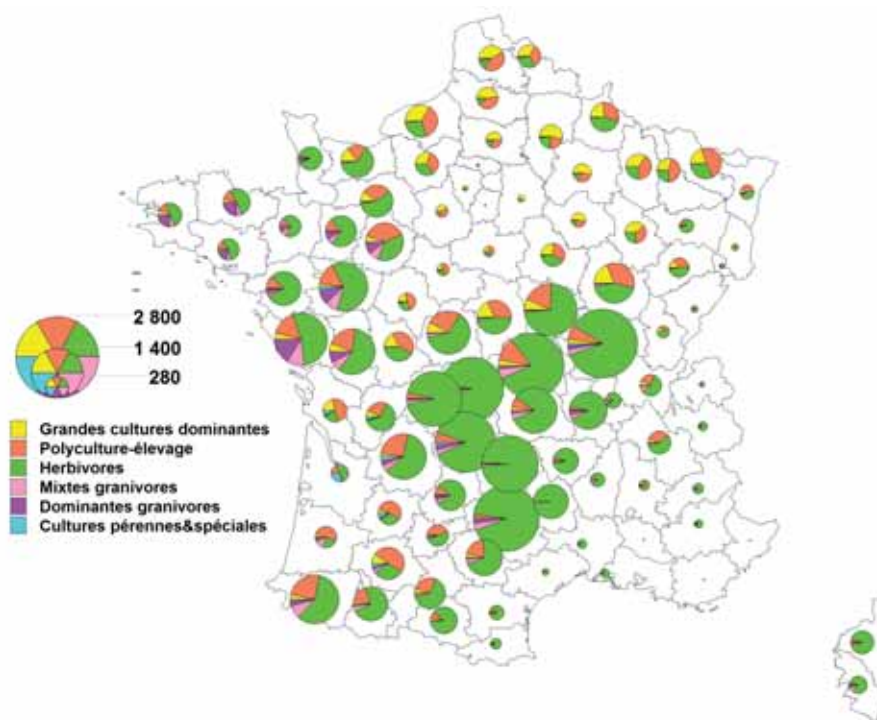
Figure 4.3



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Répartition des exploitations allaitantes de plus de 20 vaches (sans vaches laitières) par combinaison de production

Figure 4.4



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Le reste du cheptel allaitant se répartit entre les zones d'élevage de l'Ouest (un peu plus de 500 000) et les zones herbagères du Nord-Ouest et du Nord-Est (500 000 également). Les deux premières zones sont encore à dominante laitière à quelques exceptions près (Sud Pays de la Loire, Pays d'Auge) dans lesquelles les exploitations allaitantes dominent tandis que le Nord-Est est plus équilibré.

Enfin le solde (900 000) se répartit dans les zones de polyculture-élevage des Bassins parisien (500 000) et aquitain (200 000), les zones à dominante céréalières ou cultures permanentes (200 000), les zones de haute-montagne (100 000).

Atomisation et diversité des détenteurs

En 2010, les 4 100 000 vaches allaitantes sont encore détenues par 120 000 détenteurs environ. Mais la moitié d'entre eux en possèdent près de 80%. Ce sont 56 900 exploitations non laitières, qui détiennent chacune plus de 20 vaches allaitantes et 56,4 en moyenne. Il s'agit du « noyau dur » de l'amont de la production qui façonne l'évolution du secteur depuis les années 80. Et lui confère son originalité à l'échelle européenne vu l'importance relative de 34 000 exploitations totalement spécialisés en vaches allaitantes (2 023 000 au total, 60 vaches en moyenne) conduites par un voire plusieurs chefs d'exploitation à plein temps.

A côté de ce noyau dur, environ 20 000 exploitations laitières (sur 75 000) possèdent près de 450 000 vaches allaitantes (11%). Ces exploitations mixtes (double-troupeaux) sont particulièrement fréquentes dans la moitié Nord (plus de 25% des exploitations laitières sauf en Bretagne) et le Massif Central, avec des pointes à 50% dans le Cantal et les Ardennes. Ces exploitations mixtes gèrent près du tiers des vaches allaitantes dans les zones d'élevage normandes. Les exploitations du noyau dur ne tiennent que 50% du cheptel de cette zone compte tenu du développement limité de l'élevage allaitant spécialisé et du poids relatif important des troupeaux de moins de 20 vaches (éleveurs retraités et fins de carrière d'éleveurs laitiers sans successeurs).

Ralentissement de la croissance moyenne des exploitations et diversité des dynamiques territorialisées

Les dynamiques de croissance des exploitations du noyau dur ont été fortes dans les années 80-90 (+1,6 vache par an à échantillon constant sur 1990-97) puis chahutées et globalement plus faibles dans les années 2000 (+0,9 vache par an à échantillon constant sur 2000-2007).

> > >

Répartition des vaches allaitantes et de leurs détenteurs par type d'exploitation

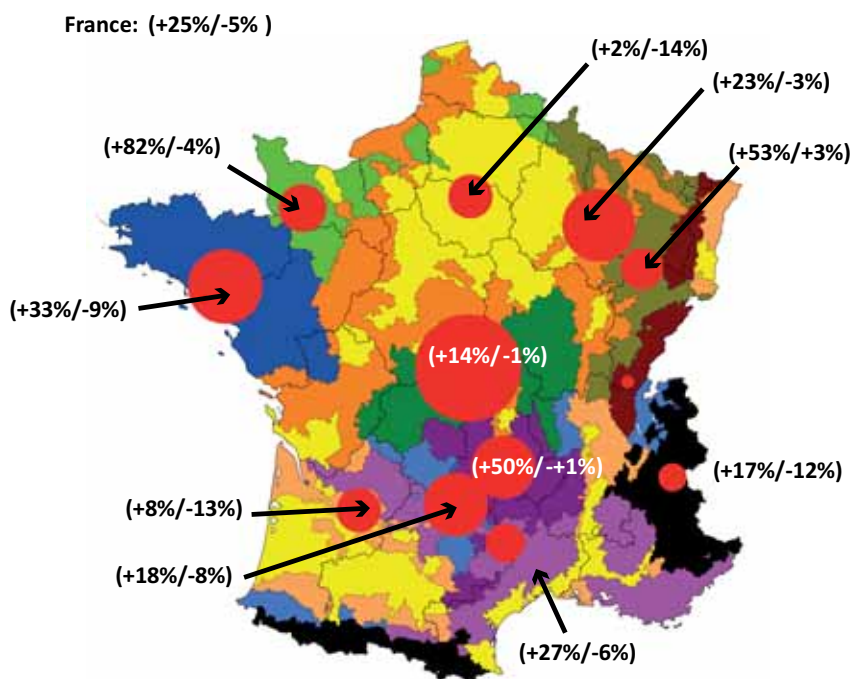
Figure 4.5

	Nombre d'exploitations ayant des vaches allaitantes		Nombre de vaches allaitantes		
			moyen	total	
Allaitants >=20 VA	56 900	47%	56,4	3 206 000	78%
Allaitants <20 VA	25 300	21%	11,2	284 000	7%
Mixtes lait-viande	19 600	16%	22,7	444 000	11%
Autres élevages (ovins, caprins,..)	9 500	8%	15,0	143 000	3%
Très petits élevages (<5VA,..)	9 900	8%	2,3	23 000	1%
TOTAL	121 200	100%	33.8	4 100 000	100%

Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Nombre de vaches allaitantes par zone d'élevage en 2010 et évolutions 1988/2000 et 2000/2010 (%)

Figure 4.6



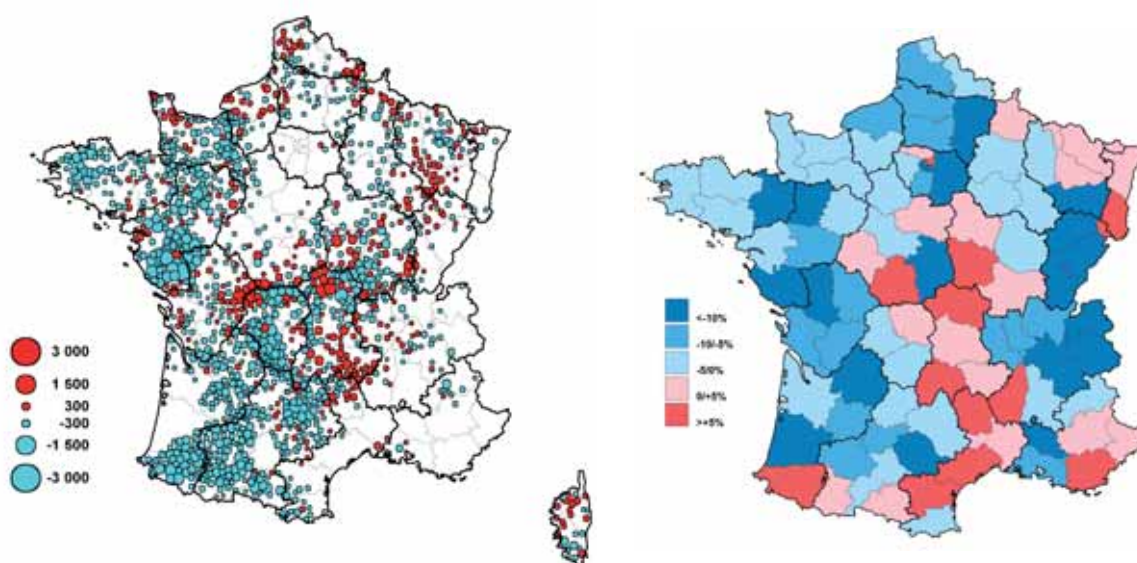
Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Elevage

Variation du nombre de vaches allaitantes par canton et par département

Figure 4.7

Evolution de 2000 à 2010 par canton

Evolution du nombre de vaches allaitantes par département de novembre 2010 à novembre 2013



Source : Agreste recensements agricoles et BDNI - traitement Institut de l'Elevage

Ces exploitations dont le poids est de plus en plus déterminant puisqu'il est passé de 58 à 78% du cheptel entre 1988 et 2010, impriment leur marque à l'évolution du cheptel global. Elles ont connu l'impact des crises sanitaires (ESB, fièvre aphteuse) au début des années 2000 qui ont entraîné des mesures de politique agricole visant à la « maîtrise » du troupeau allaitant, puis une phase de recapitalisation jusqu'en 2006 avec l'amélioration des résultats économiques. Depuis 2007-2008, c'est la concurrence avec la production laitière dans l'Ouest, ou avec les cultures dans les zones de polyculture-élevage qui expliquent le repli du cheptel allaitant.

L'évolution du cheptel allaitant dans les différentes zones depuis l'instauration des quotas laitiers (1984) et le RGA de 1988 renvoie à des explications différentes.

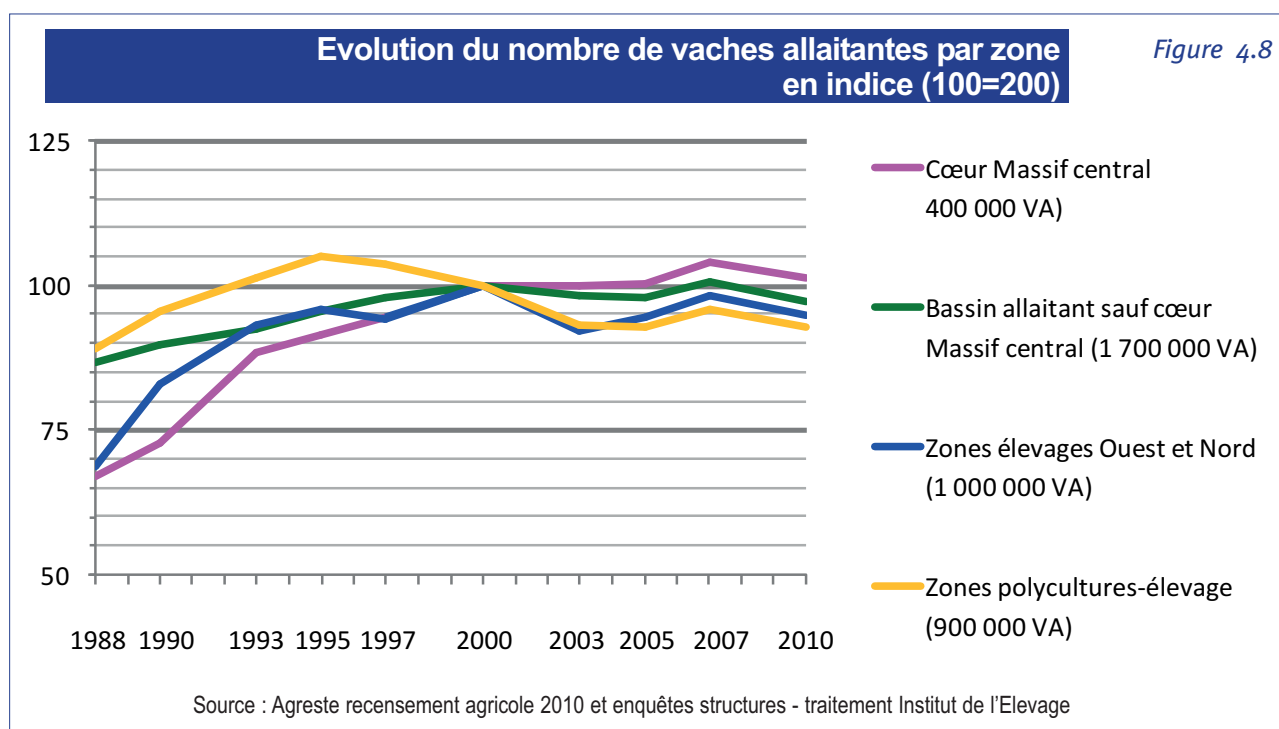
Dans les zones de polyculture-élevage, une phase de croissance (reconversion d'exploitations de polyculture qui abandonnent le lait pour la viande) est assez rapidement suivie par une phase de décapitalisation dès le milieu des années 90. La réforme de la PAC de 1992 (aides SCOP versées aux surfaces en cultures) s'est traduite par des retournements importants de surfaces en herbe dans ces zones. Le rebond du milieu des années 2000 est à peine marqué et le cheptel allaitant poursuit sa décroissance devant l'attractivité des productions de grandes cultures, notamment dans la moitié Sud et les zones très peu denses en élevage.

À l'opposé, la croissance est presque continue dans les montagnes auvergnates où les conversions lait-viande ne sont pas achevées. Cette croissance très forte dans les années 90, est cependant plus faible dans les années 2000.

Dans les années 90, la croissance du cheptel, soutenue par les reconversions lait-viande avait été presque aussi forte dans les zones d'élevage du Nord et de l'Ouest. Mais les systèmes d'élevage pratiqués, particulièrement intensifs en 2000, avaient été les premiers concernés par les mesures de maîtrise. Après un sursaut prononcé dans le milieu des années 2000, le cheptel allaitant, concurrencé par le lait, les cultures voire localement le porc pour les surfaces d'épandage, y est reparti à la baisse. On remarquera les fréquentes associations entre élevage allaitant et granivores en Bretagne et Pays de la Loire (notamment avec le volailles).

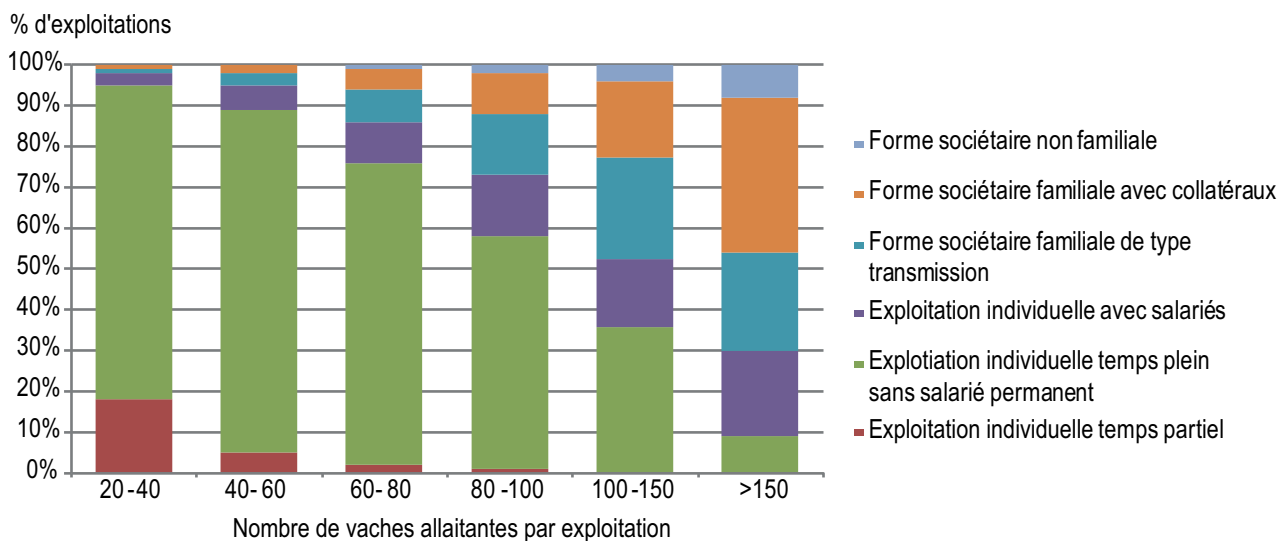
Enfin dans les zones les plus spécialisées du bassin allaitant, l'évolution est beaucoup plus régulière. Après une lente progression dans les années 1980-90 (augmentation de la part des vaches dans les UGB suite à l'évolution des systèmes d'élevage –raccourcissement des cycles de production et développement du brouillard, et à la substitution de vaches aux brebis), le cheptel y paraît presque stable. Cette stabilité masque cependant une restructuration dans un nombre réduit d'exploitations (-2%/an) de plus en plus grandes.

> > >



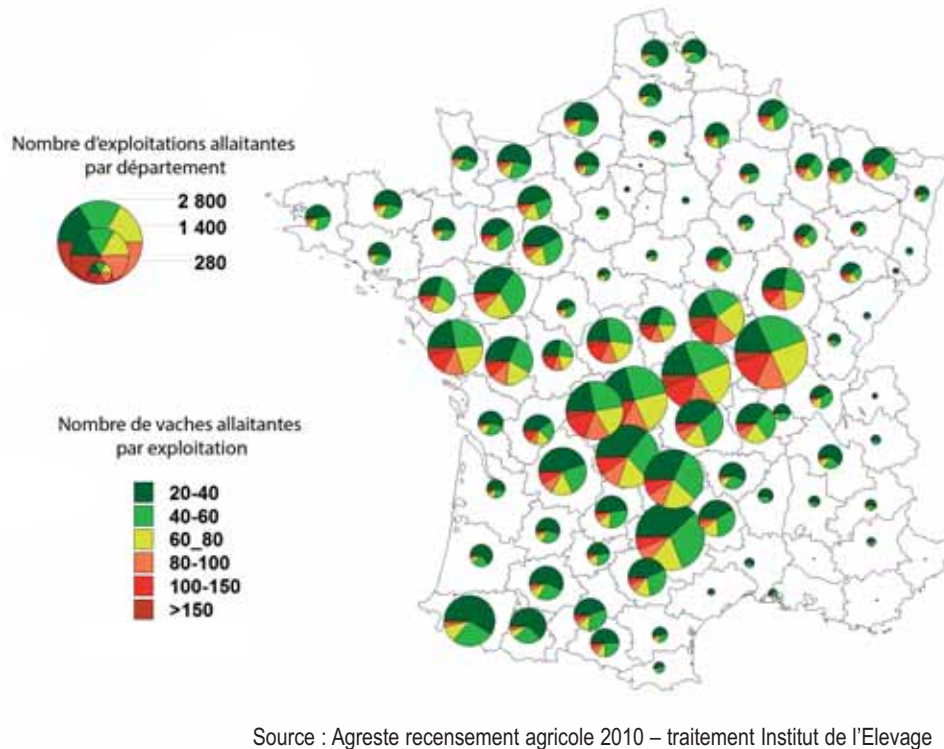
Type d'organisation du travail par taille de troupeau

Figure 4.9



Répartition des exploitations allaitantes de plus de 20 vaches (sans vaches laitières) par taille de cheptel

Figure 4.10



Une minorité de grandes exploitations au fonctionnement spécifique

Au-delà des moyennes (56 vaches pour 56 900 exploitations allaitantes de plus de 20 vaches), une minorité de grandes exploitations émerge progressivement : 6 000 exploitations avec plus de 100 VA (leur nombre a été multiplié par 1.6 depuis 2000), 1 400 à plus de 150 VA (x2 depuis 2000), 400 à plus de 200 VA (x2 depuis 2000). Ces grandes exploitations sont fortement surreprésentées dans ces zones herbagères charolaise ou limousine où une exploitation sur 4 a plus de 91 vaches, une sur dix plus de 124, alors que dans les autres zones ces mêmes seuils sont à 63 et 88 vaches.

Ces exploitations de plus de 100 vaches allaitantes qui regroupent 20% du cheptel français en 2010 (contre 11% en 2000) jouent un rôle clé dans la restructuration du secteur. Mais la quasi stabilité du cheptel de vaches allaitantes, notamment quand on le compare à la baisse tendancielle forte du nombre de brebis viande, doit aussi beaucoup à la classe 60-100 vaches (28% du cheptel en 2010) qui se développe encore, tant en nombre de vaches (120 000 de plus qu'en 2000, soit +11%) qu'en exploitations (+1100 exploitations soit +8%) contrairement à la classe homologue en brebis (450-750) qui décroît en nombre d'exploitations et en cheptel.

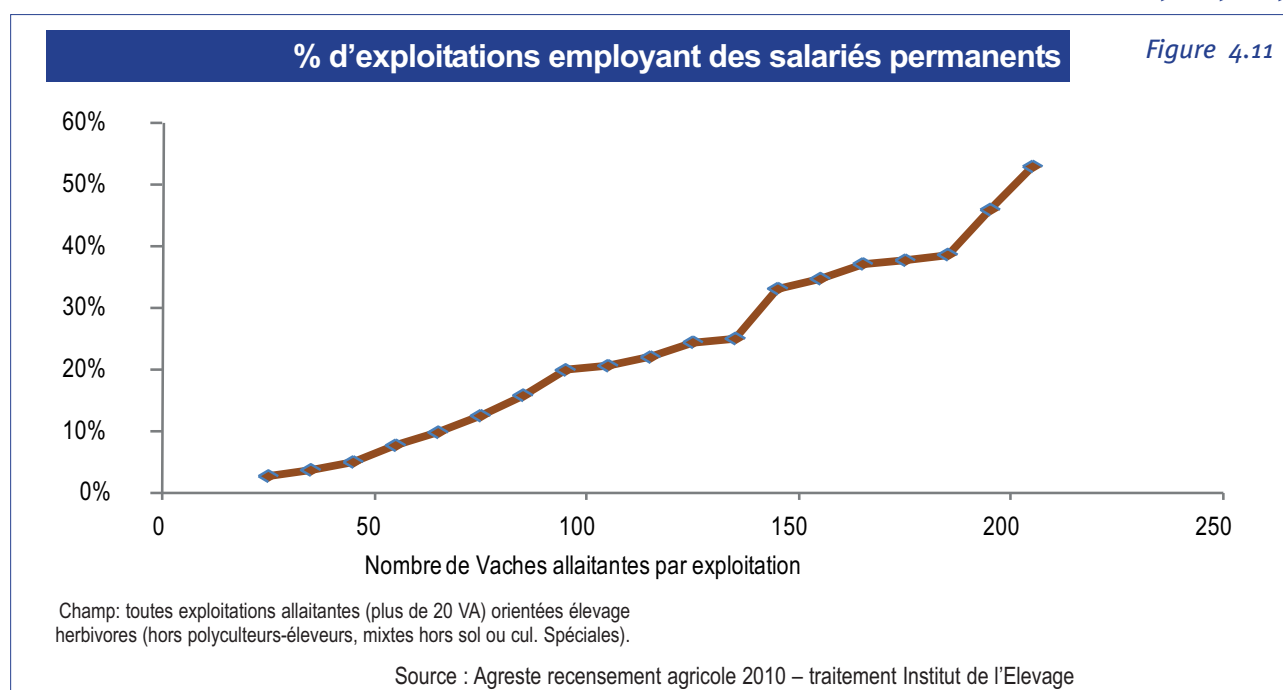
Ces grandes exploitations se développent en mettant

en œuvre des systèmes d'exploitation spécifiques. Elles font travailler plusieurs actifs : un chef d'exploitations avec un ou des salariés, puis le plus souvent plusieurs coexploitants à partir de 100 vaches en exploitation spécialisée. D'une façon générale, le pourcentage d'exploitations employant de la main d'oeuvre salariée de façon permanente croît fortement avec la taille des exploitations. Cela devient la règle à partir de 200 vaches. Toutes tailles confondues, l'emploi de main-d'oeuvre salariée progresse mais reste rare (de 11 à 13% des exploitations, de 8 à 10% chez le spécialisés), si bien que l'emploi salarié total a diminué de 300 unités entre 2000 et 2010 à 6 900 équivalents temps plein (UTA) dans les exploitations bovines allaitantes.

Les systèmes d'élevage pratiqués dépendent également de la taille du cheptel, même s'il est difficile de démêler les effets de la taille, de la race et de la localisation dans le graphique 4.13 construit pour la France entière.

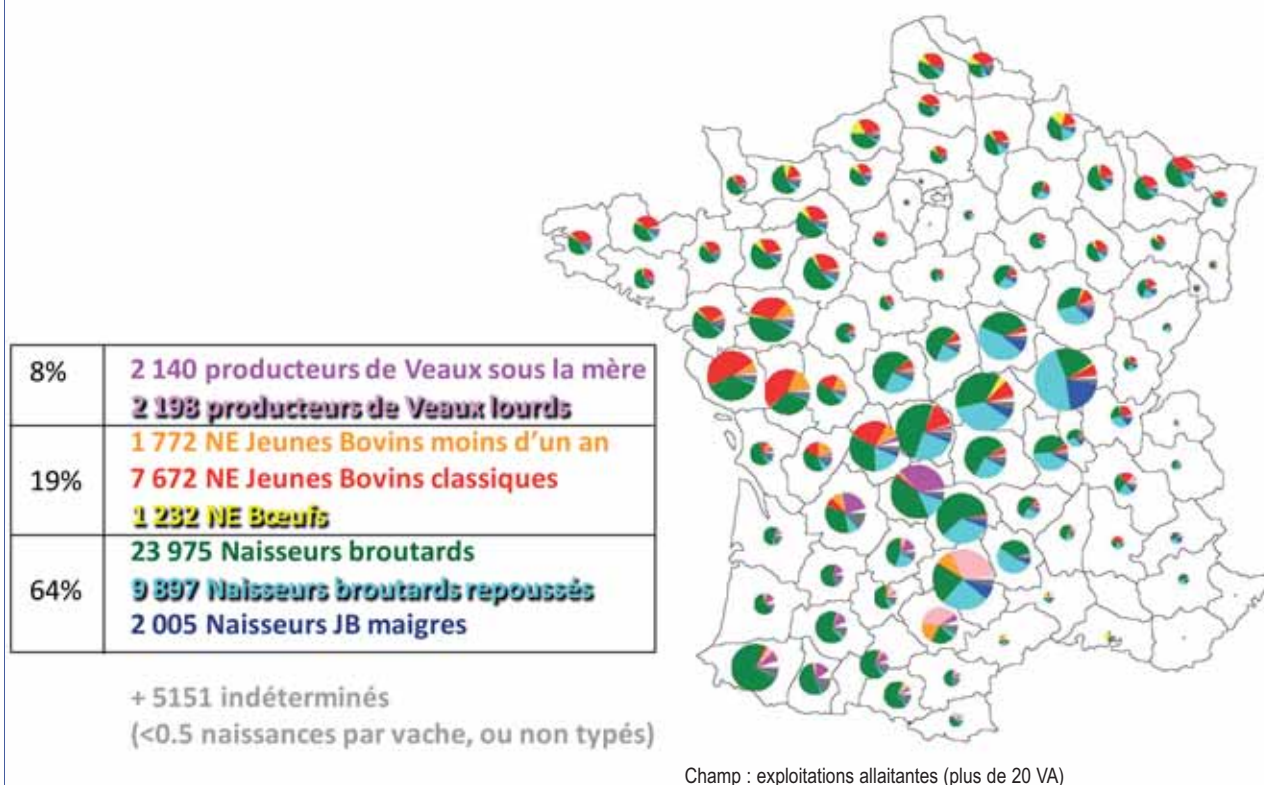
Le poids relatif des systèmes d'élevage produisant d'abord du brouillard vendu au sevrage ou des veaux (veau sous la mère surtout, veau lourd de type veau d'Aveyron aussi), majoritaires jusqu'à 60 vaches, diminue à partir de ce seuil. Tandis que le poids des brouillards repoussés et des jeunes bovins mâles engraisés (à « moins d'un an » ou plus classiquement) s'accroît. Ainsi, parmi les exploitations principalement orientées vers l'élevage, 39% des exploitations naisseur-engraisseurs de jeunes bovins ont plus de 80 vaches contre 22% tous systèmes d'élevage confondus.

> > >



Répartition des ateliers bovins allaitants par système d'élevage bovin

Figure 4.12



Source : BDNI – traitement Institut de l'Élevage

Flux d'animaux utilisés dans la clé typologique des systèmes d'élevage bovins viande

(classification technique différente de la nomenclature européenne)

- **Veaux de boucherie** : mâles ou femelles vendus à la boucherie entre 3 mois révolus et 6 mois (entre 92 et 183 jours)
- **Veaux lourds** : mâles ou femelles vendus à la boucherie entre 6 mois révolus et 10 mois (184-305 jours)
- **Jeunes bovins de "moins d'un an" (ou baby beef)** : mâles vendus à la boucherie entre 10 mois révolus et 14 mois (306-427 jours)
- **Jeunes bovins classiques** : mâles vendus à la boucherie entre 14 mois révolus et 24 mois (428-732 jours)
- **Boeufs** : mâles castrés vendus à la boucherie à 24 mois révolus ou plus (≥ 733 jours)
- **Broutards** : mâles vendus maigres entre 3 mois révolus et 10 mois (92-305 jours)
- **Broutards repoussés** : mâles vendus maigres entre 10 mois révolus et 14 mois (306-427 jours)
- **Jeunes bovins maigres** : mâles vendus maigres à 14 mois et plus (428 jours et plus)

Diversité des systèmes d'élevage bovin et filières territorialisées

Les systèmes d'élevage bovin des exploitations agricoles du RA2010 ont été caractérisés à l'aide d'une sélection de flux d'animaux vendus et connus grâce à la BDNI appariée au RA pour chaque exploitation. Les flux sélectionnés correspondent aux principaux types d'animaux produits par les exploitations allaitantes françaises.

La carte représentant par département la distribution des exploitations allaitantes par système d'élevage bovin est nouvelle car seule la BDNI permet de faire une analyse aussi précise. Cependant les contrastes territoriaux qui y apparaissent ont des racines historiques fortes. Ces répartitions résultent de l'influence des berceaux de race, des conditions du milieu naturel (zones de plaine plus ou moins herbagères, montagnes) et de l'influence de filières plus ou moins territorialisées (veaux d'Aveyron, veaux sous la mère, JB de "moins d'un an").

La clé typologique suivante a été appliquée aux élevages allaitants (sans vaches laitières). Il s'agit de tris successifs appliqués de haut en bas, la première condition vérifiée entraîne le classement de l'exploitation.

- Si il y a moins de 0.5 naissance par vache allaitante, l'exploitation est typée « **indéterminé** » (problème sanitaire ou de reproduction important, ou conduites de troupeaux particulières : vaches non mises à la reproduction et/ou engraissement de vaches maigres dominant).
- Si les ventes de veaux (veaux et veaux lourds) par vache allaitante sont comprises entre 0.2 et 1.3, l'exploitation est typée « **producteurs de veaux** » :
 - « **Producteurs de veaux sous la mère** » si le nombre de veaux vendus (moins de 6 mois) est supérieur au nombre de veaux lourds vendus
 - « **Producteurs de veaux lourds** » dans le cas inverse
- Si les ventes de bovins mâles à la boucherie par vache allaitante sont supérieures ou égales à 0.2, l'exploitation est typée « **Naisseur-engraisseurs** » (de bovins mâles, compte tenu des taux de productivité et mortalités moyens, on considère que l'exploitation engraisse au moins la moitié des bovins mâles nés) :
 - « **Naisseur-engraisseurs de jeunes bovins (mâles) de moins d'un an** » si cette catégorie (jeunes bovins (mâles) de moins d'un an) domine en nombre de têtes, les ventes de jeunes bovins classiques ou de bœufs (voir définitions ci-dessus)
 - « **Naisseur-engraisseurs de jeunes bovins (mâles) classiques** » si cette catégorie domine, en nombre de têtes, les ventes de jeunes bovins de moins d'un an et celles de bœufs
 - « **Naisseur-engraisseurs de bœufs** » si cette catégorie domine, en nombre de têtes, les ventes de jeunes bovins de moins d'un an et de jeunes bovins classiques
- Si les ventes de bovins mâles maigres par vache allaitante sont supérieures ou égales à 0.2, l'exploitation est typée « **Naisseur** » (de bovins mâles, compte tenu des taux de productivité et mortalités moyens, on considère que l'exploitation vend en maigre au moins la moitié des bovins mâles nés) :
 - « **Naisseur de broutards** » si cette catégorie (broutards) domine en nombre de têtes, les ventes de broutards repoussés et celles de jeunes bovins maigres (voir définitions ci-dessus)
 - « **Naisseur de broutards repoussés** » si cette catégorie domine en nombre de têtes, les ventes de broutards et celles de jeunes bovins maigres
 - « **Naisseur de jeunes bovins maigres** » si cette catégorie domine en nombre de têtes, les ventes de broutards et celles de broutards repoussés
- Si l'exploitation n'est pas typée à ce stade, alors elle a plus de 0.5 naissance par vache mais les ventes de veaux, de bovins mâles finis et de bovins mâles maigres ne remplissent pas les conditions exigées pour être typée « Producteurs de veaux » ou « Naisseur » ou « Naisseur-engraisseurs ». Différents cas de figures sont de fait regroupés ici : profils de vente mixtes sans dominante (quelques veaux, quelques broutards et un peu d'engraissement), en particulier si la productivité numérique de l'élevage est supérieure à 0.5 mais un peu faible ; sex ratio déséquilibrés entraînant, pour une année donnée, surtout des ventes de femelles (non prises en compte dans les types nationaux en dehors des veaux). Il s'agit donc globalement de profils de vente sans dominante repérable en particulier au niveau des mâles. Les exploitations sont « non typées ».

Les exploitations de type « **indéterminé** » pour cause de très faible productivité numérique apparente (<0,5) représentent 7% en moyenne, moins dans le bassin allaitant (de 2 à 5%), plus (10-15%) dans le Sud-Ouest (en raison d'intervalles vêlage vèlage parfois importants en race Blonde d'Aquitaine), et davantage encore (20-30%) pour le pourtour méditerranéen au milieu très contraignant (Corse comprise, 30%).

Le type le plus répandu (41%) est le système « **Naisseurs broutards** » avec vente au sevrage. Il est présent dans tous les départements, presque toujours entre 30 et 60% des exploitations sauf dans certains départements très marqués par d'autres systèmes (Aveyron, Tarn et Saône et Loire).

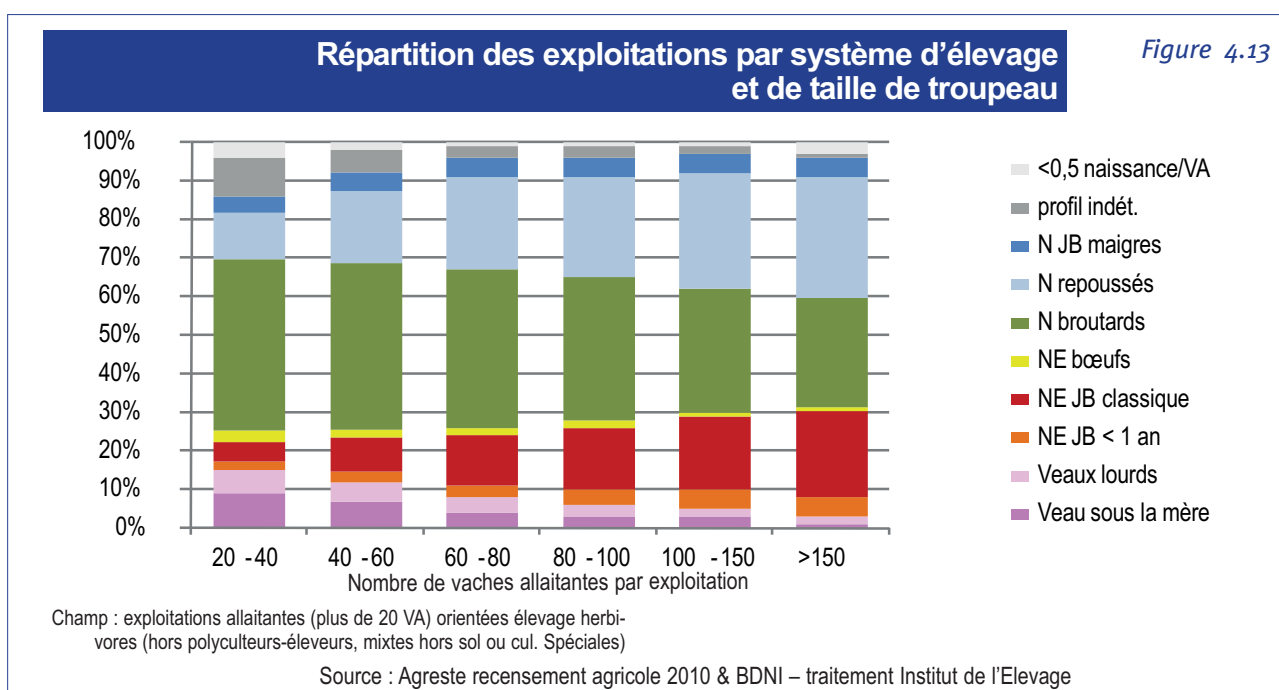
Le système « **Naisseurs broutards repoussés** » n'est vraiment présent que dans le bassin allaitant, en particulier dans la zone herbagère charolaise (Saône et Loire, Nièvre, Allier) où il représente près de la moitié des exploitations. Dans une moindre mesure (10-20%), il est également présent dans les départements herbagers du Nord-Est.

Lorsque les naisseurs de broutards repoussés sont bien représentés, comme en zone herbagère charolaise, ou dans le berceau de la race Aubrac (Lozère, Nord Aveyron), on trouve également dans ces mêmes zones des exploitations naisseurs à cycle encore plus long (vente majoritairement après 14 mois révolus) : "bourrets d'herbe" en Aubrac,

taurillons maigres en race charolaise en particulier en Saône et Loire (près du quart des exploitations).

En dehors de la zone herbagère limousine où il n'est que de 50%, le poids relatif cumulé de ces trois systèmes naisseurs est très élevé (de 70 à 90%) dans la majeure partie du bassin allaitant (notamment les montagnes auvergnates et zone herbagère charolaise), ainsi que dans les zones de polyculture-élevage qui prolonge cette zone vers le Nord-Est. Ailleurs les départements d'importance pour le secteur bovin où ce taux descend bien en dessous de 50% se comptent sur les doigts d'une seule main : Vendée et Deux-Sèvres (40% environ), Nord (36%), Tarn (22%).

Au sein des exploitations qui ont développé l'engraissement et au Nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, c'est le fonctionnement en "**Naisseur-engraisseur de jeunes bovins classiques**" qui domine (vente autour de 18 mois, sauf en Limousin où la gamme des animaux produits est plus large). A quelques exceptions près. On trouve un équilibre avec le système Naisseur-engraisseur de bœufs (de race à viande) dans des départements où cette production est également bien présente en exploitation laitière : les Ardennes et la Seine-Maritime. La présence de ce système (engraissement sous forme de boeufs) est devenu relativement symbolique dans l'Allier (4%, une centaine d'exploitations) où elle était traditionnelle ou dans divers départements du Nord-Ouest. En Poitou-Charente, il y a également un relatif équi-



libre avec le système naisseur-engraisseur à cycle plus court (souvent en blonde d'Aquitaine), également présent aux sud des Pays de la Loire.

Au Sud de cette ligne Bordeaux-Lyon, hormis dans la Drôme et en Isère, les jeunes bovins classiques sont très rares et l'engraissement correspond à la production de veaux : veaux sous la mère très présents en Corrèze et Dordogne, plus diffus dans le reste de l'Aquitaine et veaux lourds, très concentrés dans l'Aveyron et le Tarn (où l'on trouve des cycles parfois un peu plus longs, jusqu'à 14 mois).

La diversité des systèmes d'élevage bovin se réduit

Du fait de l'origine des informations nécessaires à cette caractérisation fine des systèmes d'élevage bovin (la BDNI), les comparaisons ne sont pas encore possibles sur une longue période. Pour faire des comparaisons avec les recensements agricoles de 1988 et 2000, il faut revenir à une classification beaucoup plus simple. Les recensements agricoles précédents permettaient d'isoler les producteurs de veaux sous la mère, les naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins (y compris veaux lourds type Aveyron) et naisseur-engraisseurs de bœufs. Il n'y a en réalité que 3 points de comparaison possibles : l'ensemble des

naisseur, autrefois identifiés par défaut et auxquels il faut donc associer les indéterminés (<0,5 naissance/VA) et profils de vente non typés ; les producteurs de veaux sous la mère ; l'ensemble naisseur-engraisseur JB et veaux lourds ; les naisseur-engraisseurs de bœufs

Le poids relatif des orientations « Naisseur » continue à augmenter mais moins vite qu'entre 1988 et 2000. De plus la dernière augmentation s'est faite entièrement aux dépens des orientations « Producteurs de veaux sous la mère » et « Naisseur-engraisseurs de bœufs », alors que l'engraissement de jeunes bovins et veaux lourds semble stabilisé.

Ces évolutions différentes paraissent liées aux tailles de troupeau les plus fréquentes pour un système d'élevage donné. Parmi les « Producteurs de veaux sous la mère » et « Naisseur-engraisseurs de bœufs », les troupeaux de 20-40 vaches sont fortement surreprésentés. Comme le taux de disparition des exploitations gérant de petits troupeaux reste plus élevé ou que leur croissance entraîne souvent des changements de système (abandon du veau sous la mère pour le broutard en raison des différences de contraintes de travail notamment), il est probable que ces évolutions ne soient pas encore arrivées à leur terme.

> > >

Répartition des exploitations allaitantes de plus de 20 vaches allaitantes (hors laitiers) par système d'élevage bovin

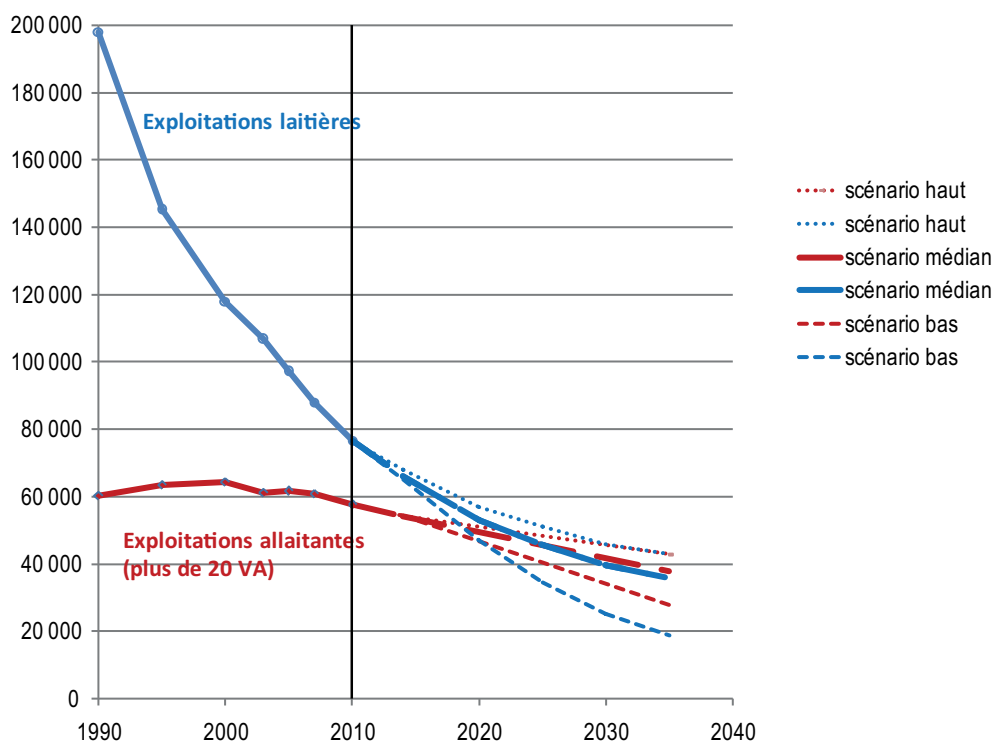
Figure 4.14

	1988	2000	2010
Naisseur, indéterminés et profils de vente non typés	64,3%	70,9%	73,2%
Producteurs de veaux sous la mère	6,2%	4,2%	3,8%
Naisseur-engraisseur jeunes bovins et veaux lourds	23,3%	20,8%	20,8%
Naisseur engraisseur de bœufs	6,2%	4,2%	2,2%

Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

Evolution prévisionnelle du nombre d'exploitations laitières et allaitantes de plus de 20 VA

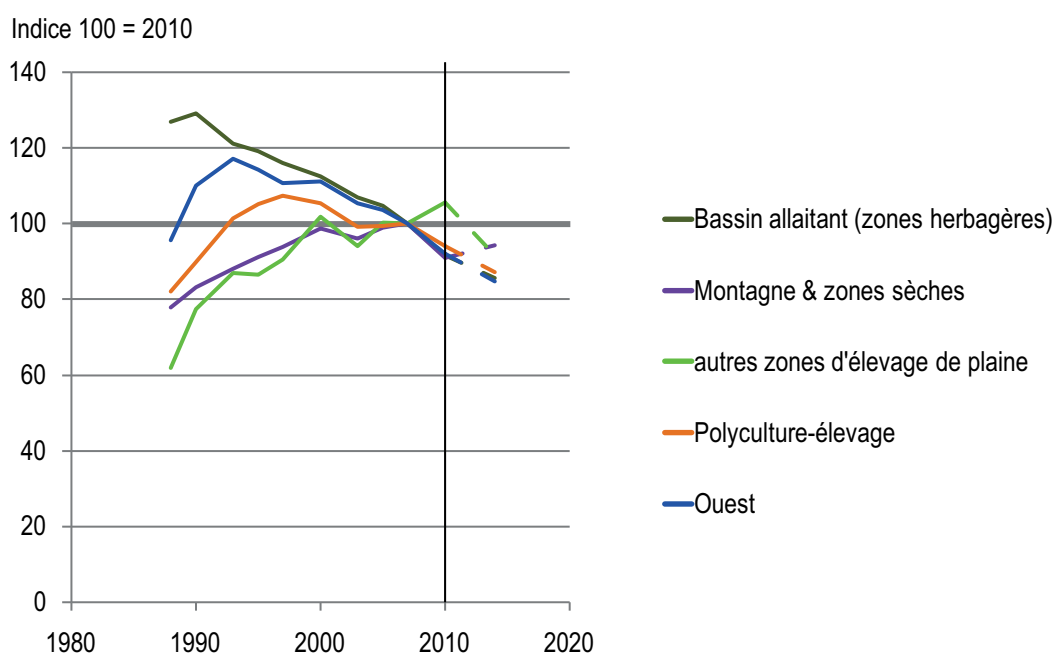
Figure 4.15



Source : Agreste recensements agricoles et enquêtes structures – traitement et simulation Institut de l'Elevage

Evolution du nombre d'exploitations allaitantes de plus de 20 VA par grande zone

Figure 4.16



Source : Agreste recensements agricoles et enquêtes structures – traitement et simulation Institut de l'Elevage

Les reconversions lait-viande ne suffisent plus à stabiliser le nombre d'exploitations allaitantes de plus de 20 vaches

En raison d'intenses reconversions lait-viande dans certaines régions, accélérées lors de l'instauration des quotas laitiers, le nombre d'exploitations allaitantes de plus de 20 vaches était jusqu'à il y a peu (2007) à peu près constant (de l'ordre de 60 000 exploitations). Mais l'évolution de la structure démographique des éleveurs allaitants, qui n'échappe pas à la règle générale du vieillissement, ne permet plus désormais cette stabilité en raison d'une hausse prévisible des départs et des grandes difficultés de reprise pour des exploitations de plus en plus grandes. Cette production à forte intensité capitalistique et faible rentabilité du capital laisse en effet, très peu de places aux installations dans un cadre non familial. Le recensement agricole 2010 confirme à cet égard les projections faites sur la base de l'enquête structures 2007 pour la période 2007-2014. Le nombre d'exploitations est tombé à 56 000, le pourcentage des éleveurs de plus de 50 ans est passé de 33 à 44% et le pourcentage de vaches géré par les éleveurs de moins de 40 ans est passé de 36 à 25% en raison de la forte chute du niveau d'installation par rapport aux années 90 (pendant lesquelles ce

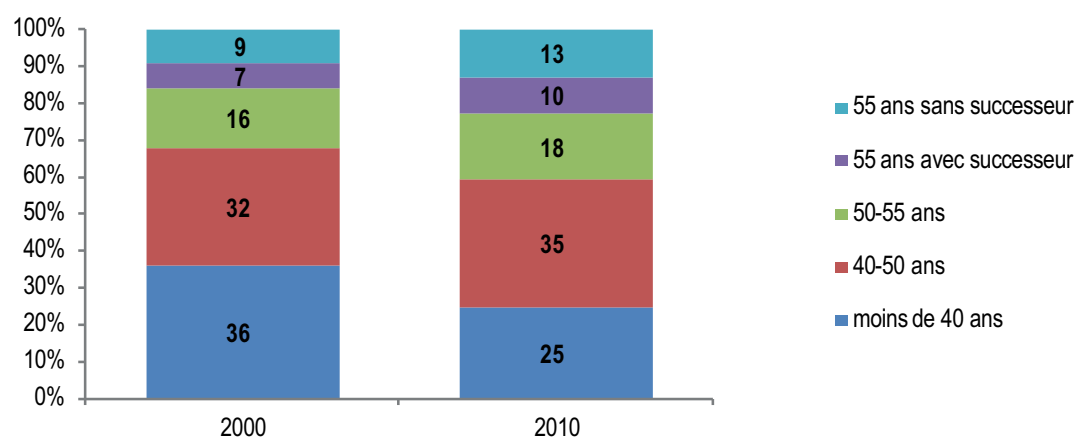
niveau était soutenu par les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC de 1992, la préretraite-installation).

La stabilité apparente du nombre d'exploitations aux environs de 60 000 au niveau national masquait des mouvements de compensation entre zones : croissance du nombre d'exploitations dans les zones laitières ou mixtes et restructuration tendancielle assez lente (-2%/an) dans la zone herbagère du Nord Massif Central la plus orientée vers l'élevage allaitant. La restructuration démographique prend le pas sur les reconversions lait-viande dans des zones de plus en plus nombreuses : le nombre d'exploitations allaitantes de plus de 20 vaches décroît dans l'Ouest depuis 1993, dans les zones de polyculture-élevage depuis 1997, dans les montagnes d'Auvergne depuis 2000. Seules les zones herbagères de plaine du Nord-Est et du Nord-Ouest (Normandie) voient encore le nombre d'exploitations augmenter mais il s'agit probablement d'une augmentation temporaire (reconversions d'exploitations laitières sans successeur en fin de carrière) car le cheptel moyen par exploitation baisse dans cette zone et l'âge moyen est nettement plus élevé. La zone herbagère du Nord-Ouest (Normandie) est d'ailleurs la seule zone dans laquelle le « modèle » d'exploitation professionnelle basé sur la valorisation d'un troupeau important de vaches allaitantes émerge difficilement.

> > >

Evolution de la répartition des vaches allaitantes en fonction de l'âge du chef d'exploitation

Figure 4.17

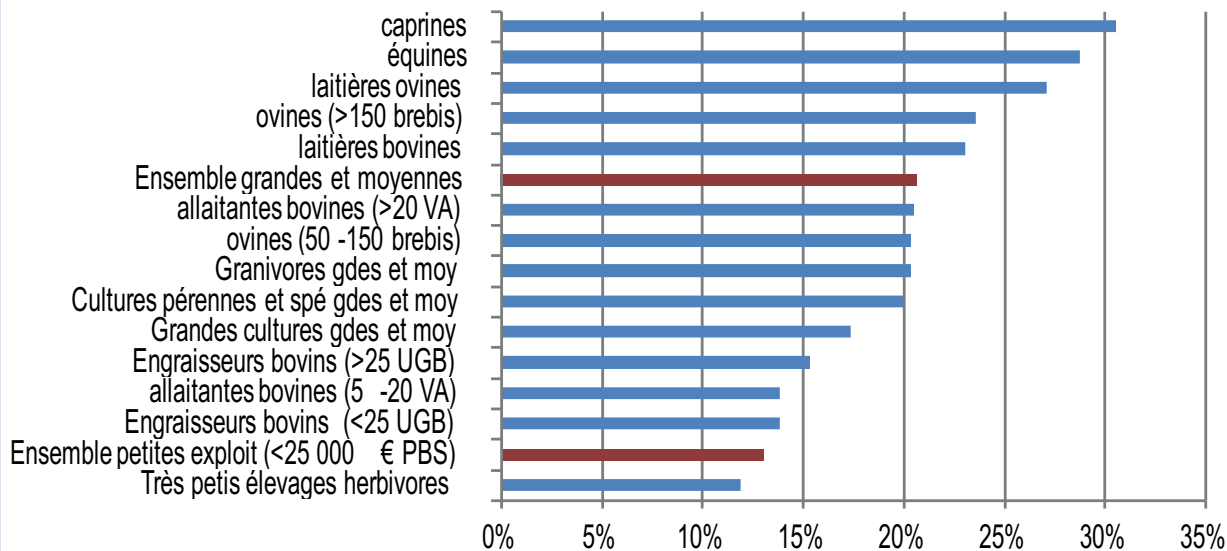


Champ : toutes les vaches allaitantes de toutes les exploitations

Source : Agreste recensement agricole 2010 – traitement Institut de l'Élevage

Part des d'exploitations par type (en 2010) ayant connu une installation entre 2000 et 2010

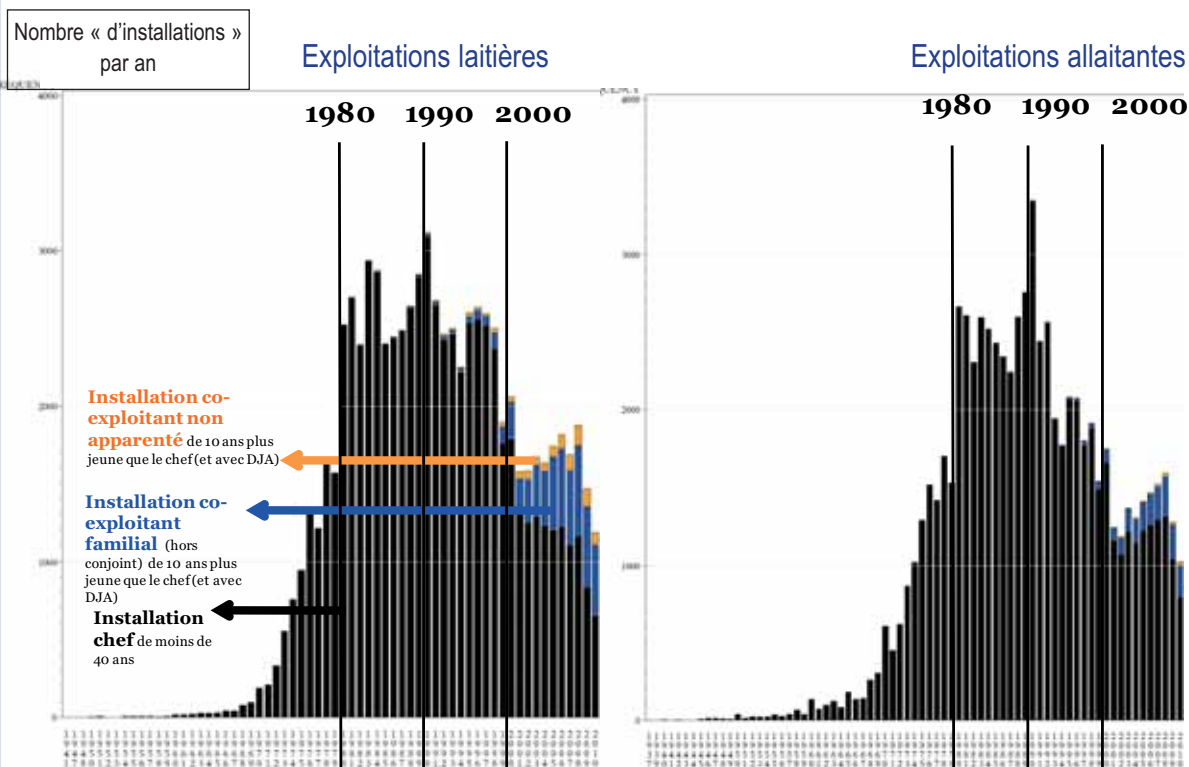
Figure 4.18



Source : Agreste recensements agricoles et enquêtes structures – traitement et simulation Institut de l'Élevage

Evolution du nombre d'installations en exploitations laitières et allaitantes de plus de 20 VA (à partir de l'année d'installation des coexploitants présents en 2010)

Figure 4.19



Source : Agreste recensement agricole 2010 – traitement et simulation Institut de l'Élevage

Le plus faible niveau d'installation des élevages d'herbivores

Ces contrastes entre zones apparaissent à l'examen de nombreuses statistiques. En particulier sur celles qui touchent à l'installation. Sur la période 2000-2010, 11 800 « installations »¹ (dont 1800 coexploitants familiaux hors conjoints dans des structures sociétaires et 150 coexploitants non familiaux) ont été enregistrées dans les 56 000 exploitations (de plus de 20 vaches allaitantes et non laitières) dénombrées en 2010. Ce qui donne un taux de 21% des exploitations de 2010 ayant connu un événement de ce type dans la dernière décennie.

Ce taux n'est que de 17% dans les zones herbagères du Nord-Ouest et monte à 25% dans les montagnes auvergnates (en intégrant des reconversions lait-viande qui ont souvent lieu autour de l'installation). Il est de 22% dans la zone herbagère charolaise et limousine. D'une façon générale, le taux d'installations et la persistance du nombre d'installations par rapport à la période précédente (1988-2000) semble meilleure dans les zones de montagne ou défavorisées. Cela devrait conduire à une poursuite de la reconcentration du cheptel dans ces zones défavorisées (+1% entre 2000 et 2010, après un plus bas historique en 2000 suite au mouvement d'expansion géographique du cheptel allaitant après l'instauration des quotas laitiers).

Les analyses démographiques comparatives qui peuvent être réalisées à partir des recensements agri-

coles, entre secteurs de productions, et au cours du temps, sont globalement défavorables à l'élevage bovin allaitant. Elles confirment les difficultés persistantes de ce secteur pour attirer de nouvelles générations dues en particulier à l'intensité capitalistique des systèmes de production spécialisés. La rentabilité des capitaux importants nécessaires à la reprise de ce type d'exploitations (cheptel, bâtiments, matériel) y est particulièrement faible. Entre 2007 et 2011 et d'après le RICA, pour dégager 1000€ d'EBE, il fallait mobiliser 2 à 3 fois plus de capital en élevage bovin allaitant qu'en production de grandes cultures et 50% de plus qu'en production laitière bovine.

Le taux d'exploitations bovins viande (exploitations allaitantes de plus de 20 vaches ou engraisseurs de plus de 25 UGB) ayant connu une installation entre 2000 et 2010 est le plus faible de tous les types d'exploitations d'élevage d'herbivores étudiés. Il est inférieur à la moyenne des grandes et moyennes exploitations².

L'analyse des dates d'installations des chefs et coexploitants (hors conjoints) actifs en 2010 dans des exploitations d'élevage allaitant montre un déséquilibre plus prononcé que pour les exploitations laitières bovines. Les installations datent plutôt des années 80 que 90 et il n'y a pas de sursaut ou de diversification des formes d'installation au cours des années 2000. Le phénomène sociétaire reste plus rare au sein de l'élevage allaitant et concerne très peu de coexploitants non apparentés, contrairement au secteur laitier dans lesquels ils sont apparus, tout particulièrement dans les plus grandes exploitations.

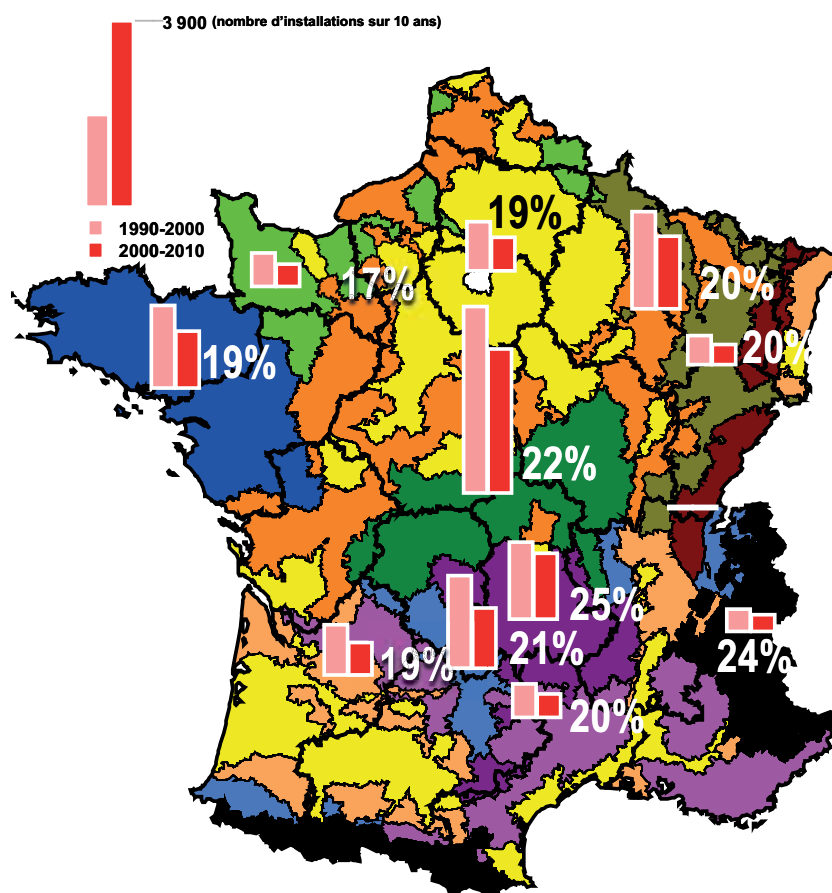
> > >

¹ Il s'agit ici d'une définition particulière dans laquelle on cherche à évaluer le nombre d'exploitations dont le cycle de vie a été relancé soit par l'arrivée d'un chef d'exploitation qui a pris la direction entre 2000 et 2010 à moins de 40 ans, soit par l'installation d'un coexploitant, non conjoint du chef, et plus jeune que ce dernier de 10 ans, et qui a bénéficié d'une DJA (seuls les co-exploitants avec DJA peuvent être comptabilisés car les dates d'arrivée des coexploitants ne sont pas connus dans le recensement).

² (plus de 25 000 € de Produit Brut standard)

**Nombre et taux d'installations par zone
(exploitations allaitantes plus de 20 VA)**

Figure 4.20



Le taux par zone donne le pourcentage d'exploitations de 2010 ayant connu une installation depuis 2000. Mesurée à partir des exploitations allaitantes actives en 2010, la baisse du nombre d'installations paraît forte par rapport à la période précédente (-27%).

Source : Agreste recensement agricole 2010 – traitement Institut de l'Élevage

Un risque de blocage démographique et foncier

L'émergence d'un noyau d'exploitations fortement engagées dans la production allaitante bovine reste un atout fort pour l'avenir d'un secteur qui reste malgré tout atomisé et hétérogène. Les difficultés de reproduction ou d'évolution de ce système de production interrogent cependant sur un possible maintien à moyen terme du cheptel national de vaches allaitantes. Aux difficultés de reprise s'ajoutent des facteurs qui peuvent expliquer les croissances irrégulières des exploitations depuis 2000, plus lentes voire plus difficiles. Il s'agit de la saturation de la main d'oeuvre employée dans les plus grandes exploitations, des difficultés de financement d'une substitution coûteuse du capital (bâtiment, équipement, installations) au travail, de difficultés à maintenir un bon niveau de performances techniques au-delà d'un certain seuil de taille ou plutôt de productivité du travail, ... Le vieillissement des actifs et la faiblesse du taux de renouvellement fait peser un risque de blocage démographique qui pourrait se débloquent d'un seul coup avec une restructuration accélérée qui verrait se généraliser un autre modèle d'exploitation plus capitalistique, davantage basé sur le salariat, avec des systèmes d'élevage simplifiés.

À l'inverse, ce blocage pourrait s'amplifier s'il se conjugait avec un blocage du foncier dans les mains des éleveurs les plus âgés, une lente extensification et une réduction progressive des investissements, à l'image de ce qui se passe au Royaume-Uni.

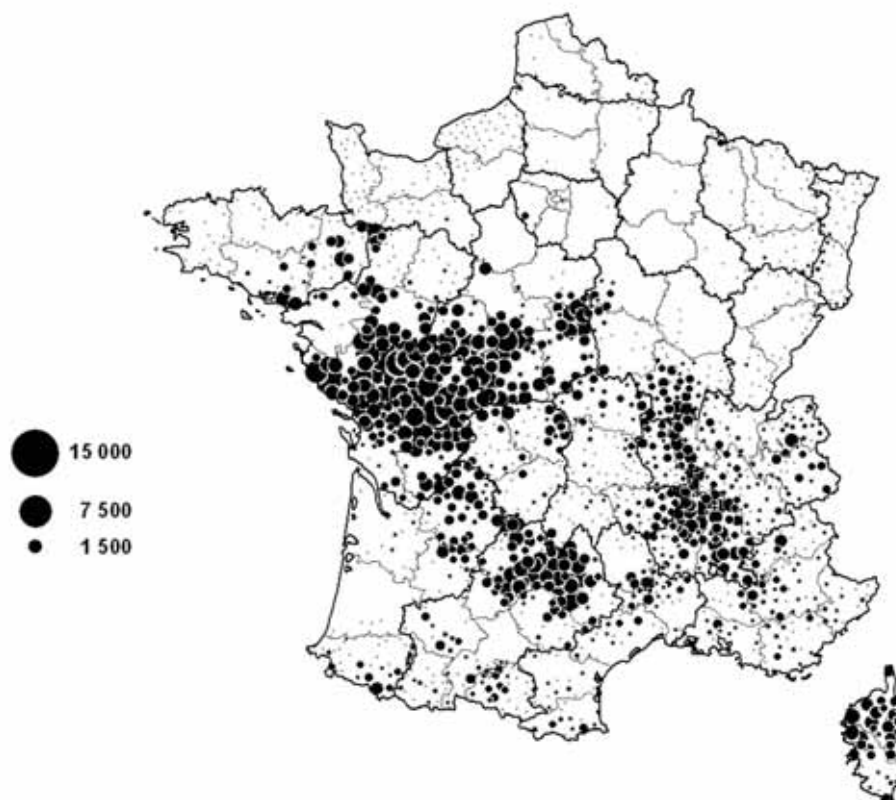
Un scénario intermédiaire ne semble envisageable qu'avec un accompagnement volontaire de politiques agricoles favorisant les installations, la poursuite de l'agrandissement des exploitations moyennes de 60 vaches dès aujourd'hui (soit nettement plus que le seuil envisagé pour la forte dégressivité de la prime à la vache allaitante en 2015) et la réalisation d'investissements de modernisation dans les exploitations.

Une politique peu ciblée, tenant peu compte des spécificités, notamment économiques, de cette production (faible rentabilité du capital par rapport aux alternatives agricoles là où elles sont possibles, et incitation à produire exercée par les prix faible à nulle dans une part importante des exploitations situées en zones difficiles), pourrait accentuer les contrastes territoriaux en matière d'évolution : recul important de l'élevage allaitant pratiqué sur des terres labourables et repli du cheptel sur les zones défavorisées avec peu d'alternatives à l'exclusion des zones les plus difficiles où une baisse du cheptel est envisageable.



Nombre de chèvres par canton (2010)

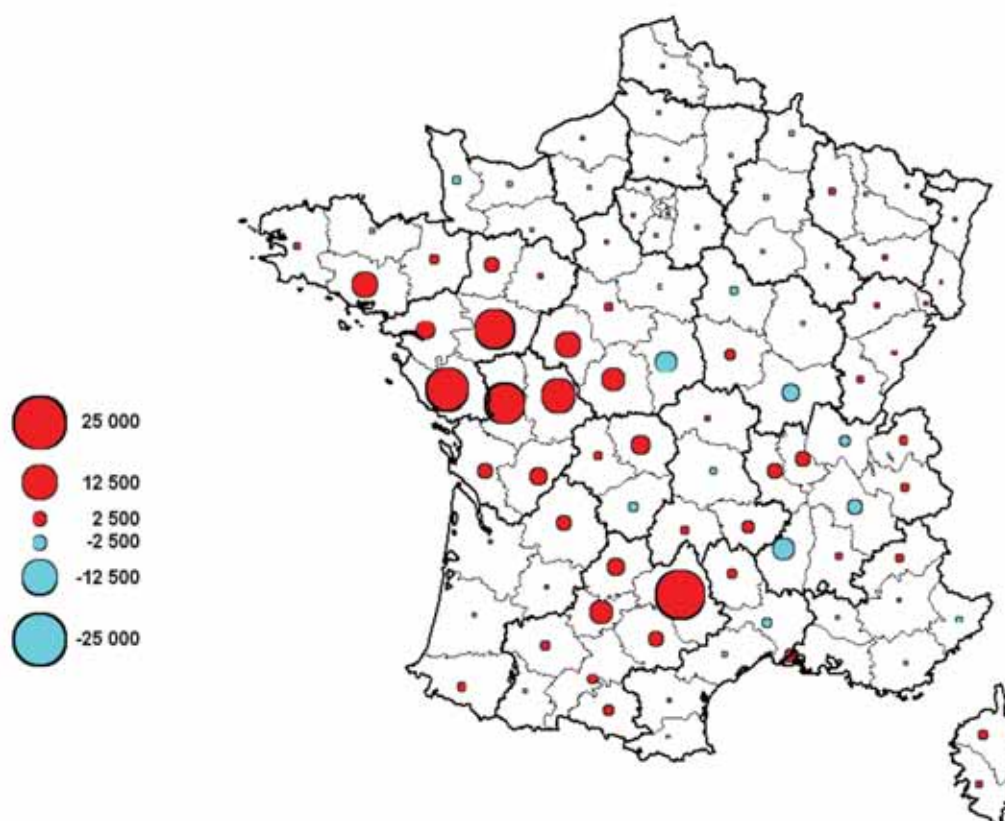
Figure 5.1



Source : Agreste recensements agricoles 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Variation du nombre de chèvres (2000 - 2010)

Figure 5.2



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

5

Une décennie mouvementée dans le secteur caprin

Le secteur caprin a connu une décennie mouvementée avec des évolutions très différentes entre les filières fromagères fermières en légère décroissance et les filières laitières à l'origine du doublement voire du triplement du cheptel dans certains départements. La restructuration a été forte, le nombre d'exploitations détenant des chèvres a été divisé par 4 depuis 1988. Pour autant, la production reste atomisée et la diversité des systèmes se maintient. Depuis 2010, la croissance des cheptels s'est brusquement inversée suite à une forte inadéquation entre l'offre et la demande.

Une forte croissance caprine, amputée par la crise laitière

L'effectif national de chèvres a augmenté de 16% entre 2000 et 2010. Environ 70% d'entre elles se trouvaient dans un peu plus de 3 000 exploitations de plus de 10 chèvres livrant le lait et 25% dans près de 2 900 exploitations le transformant à la ferme. Le reste était dans de très petits troupeaux ou dans des orientations autres que laitières. Cette forte croissance du cheptel s'est accompagnée d'une restructuration importante. Le nombre d'exploitations livreuses a baissé de 23% entre les deux recense-

ments, avec un cheptel en hausse de 31%, la taille moyenne grimant de 130 à 225 chèvres. Celui des exploitations fromagères fermières a chuté de 34%, avec une baisse de cheptel de 6%, la taille moyenne passant de 60 à 80 chèvres.

La dynamique d'évolution entre les deux recensements a été très variable selon les bassins de production, selon leur orientation dominante, livraison du lait ou fabrication fermière. Elle a été, en outre, postérieurement à 2010, bouleversée par la crise aiguë subie par les livreurs. Après une croissance quasi continue de la collecte nationale (+55% de 2000 à 2010), prolongée en 2011, celle-ci a chuté de 8% en 2012 et encore en 2013 (- 6,7 % début décembre, d'après l'enquête mensuelle FranceAgriMer réalisée sur 82% de la collecte nationale). La forte croissance des cheptels entre 2000 et 2010 s'est donc depuis brusquement inversée dans les bassins de livraison.

La principale zone caprine française, en **Centre-Ouest**, à cheval sur Poitou-Charentes et les Pays de la Loire, concentre une grande partie de la collecte nationale (70%) et les principaux outils industriels. Elle compte avec la Bretagne 46% du cheptel national et ses effectifs ont augmenté de 22% entre 2000 et 2010, avec des contrastes selon les régions. En



Répartition des exploitations de plus de 10 chèvres par mode de valorisation du lait

Figure 5-3

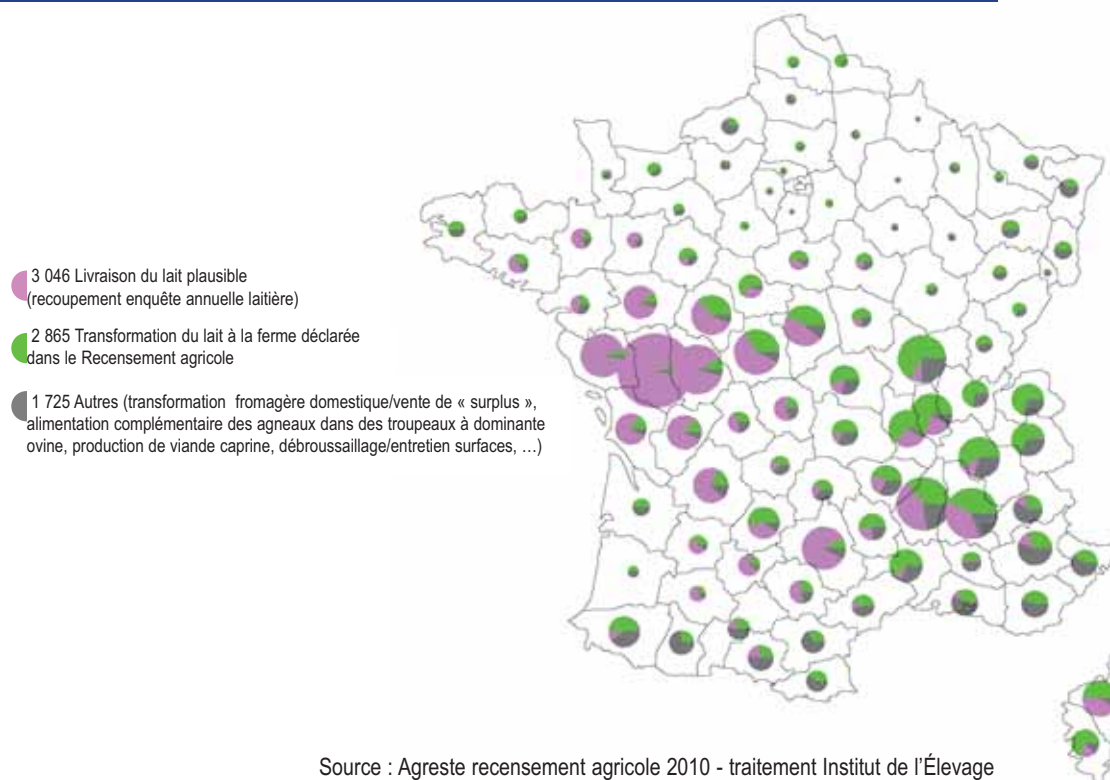
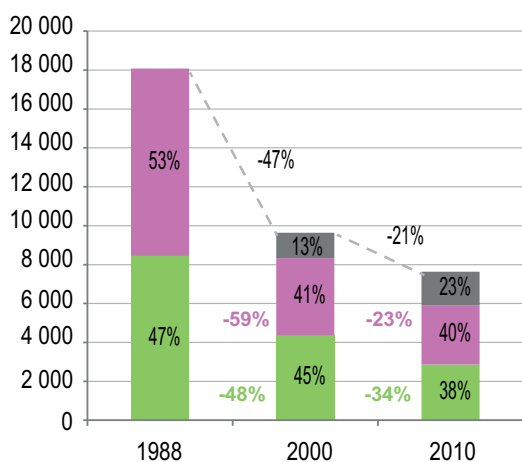
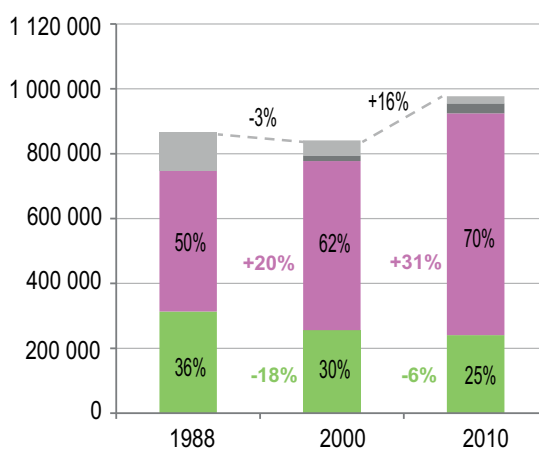


Figure 5-4

Évolution du nombre d'exploitations de plus de 10 chèvres (7 636 en 2010)



Évolution du nombre de chèvres



■ Livreurs plausibles (recoupement enquête annuelle laitière) ■ Transformateurs déclarés dans le Recensement agricole

	Livreurs plausibles	Transformateurs déclarés	Autres
Nombre moyen de chèvres par exploitation	45	37	ns
1988	45	37	ns
2000	130	59	14
2010	225	80	27

Source : Agreste Recensement agricole, enquêtes annuelles laitières et enquêtes cheptel - traitement Institut de l'Élevage

Poitou-Charentes, 31% du cheptel national, le nombre de chèvres n'a crû que de 12% entre les deux recensements, principalement en 2009 et 2010. Et la crise l'a fait revenir en 2012 à son niveau de ...2000 (ou de 2008 à peine supérieur), selon les Statistiques Annuelles du ministère de l'agriculture. La migration des chèvres vers le nord de la région au détriment des zones céréalières du sud, qui avait été spectaculaire entre 1988 et 2000, s'est un peu atténuée entre 2000 et 2010, mais a pu se renforcer avec la crise. Les Deux Sèvres restent le principal département caprin en France, avec 18% du cheptel national, mais avec une croissance de 10% seulement entre 2000 et 2010, tandis que les effectifs de la Vienne, en seconde position, progressaient de 17%. À l'inverse de Poitou-Charentes, les effectifs des Pays de la Loire, 12% du cheptel national, ont poursuivi leur forte croissance, près de 60% entre 2000 et 2010. Et ils ont été ensuite moins touchés par la crise que dans la région voisine. La Vendée, troisième département caprin, a vu ses effectifs progresser de 37% entre 2000 et 2010. En Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique ils ont plus que doublé. En Bretagne, la progression du cheptel a également été forte autour de deux entreprises, notamment en Morbihan, mais la région ne regroupe que 2,5% du cheptel national.

Le **Sud-Ouest** (Aquitaine et Midi-Pyrénées) est devenu le second grand bassin caprin en France, avec 14% du cheptel national, passant devant la région Centre. La croissance des effectifs a été très forte : +43% entre 2000 et 2010. Les installations ont été nombreuses, limitant à -2% la baisse du nombre d'exploitations. L'Aveyron a presque doublé son cheptel, devenant le 4^{ème} département caprin avec 5% des effectifs. La dynamique a été impulsée par les entreprises nationales (Lactalis et Terra Lacta) mais aussi par le développement des entreprises locales. La collecte a presque doublé de 2000 à 2011. Le succès des fromages Rocamadour y a contribué. Mais après 2010, la crise a brusquement cassé cet élan avec une baisse de 7% des volumes collectés en 2012 et une chute importante en 2013.

En région **Centre**, les effectifs, qui n'ont progressé que de 9% entre les deux recensements, représentent maintenant seulement 11% du cheptel national, avec encore près de 40% des chèvres en exploitations fromagères. Dans la partie centrale, les effectifs sont en nette baisse. En revanche, sous l'impulsion d'entreprises à la recherche de lait, le cheptel a progressé à l'ouest, dans la zone de l'AOP Sainte-Maure. À l'inverse, au nord-est, dans la zone de l'AOP Chavignol, le nombre de chèvres a diminué. Le Cher a vu ses effectifs chuter de 18%, laissant sa place en tête dans la région à l'Indre et à l'Indre-et-Loire dont les cheptels ont progressé respectivement de 22 et 30%, avec un développement des productions AOP de Sainte-Maure et de Valençay. La collecte régionale a cru de 26% entre 2000 et 2010, mais elle a ensuite régressé de 11% en 2012.

En **Rhône-Alpes**, le cheptel, qui représente 10% des effectifs nationaux, se répartit toujours à parts à peu près égales entre exploitations livreuses et fromagères. Les chèvres sont assez dispersées. Les effectifs n'ont fait, entre 1988 et 2010, que se maintenir grâce à quelques foyers de développement, liés à la présence de petites entreprises de transformation dans le sud de la Loire (Pilat) et dans la Drôme (Crest), qui compensent une baisse en exploitations fromagères. Dans les départements les plus caprins, la Drôme gagne 4% de chèvres, tandis que l'Ardèche en perd 12%. La Loire et les Savoies voient leurs effectifs progresser. La restructuration a fait disparaître dans la région un quart des exploitations, tant livreuses que fromagères.

En **Bourgogne**, en **Auvergne**, en **PACA**, en **Languedoc-Roussillon** et en **Corse**, où l'industrie est peu présente, le cheptel de chèvres progresse légèrement, sauf en Saône et Loire où il chute de 15%. Sous l'impulsion d'entreprises laitières, le cheptel limousin avait progressé de 23% en 2010 avant que les livraisons ne rechutent d'autant.

> > >

Figure 5.5

Répartition des exploitations caprines (plus de 10 chèvres) par combinaison de production

source : Agreste RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

3 046 Livreurs

2 865 Fromagers

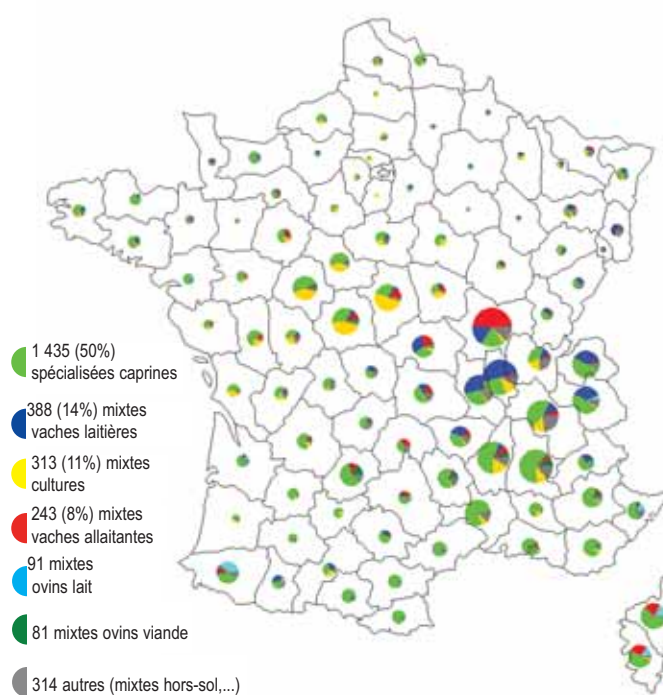
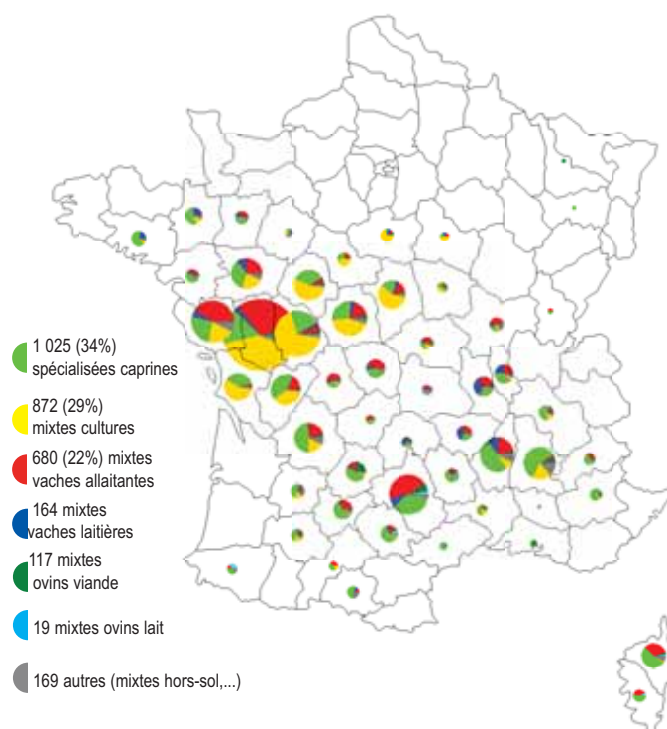


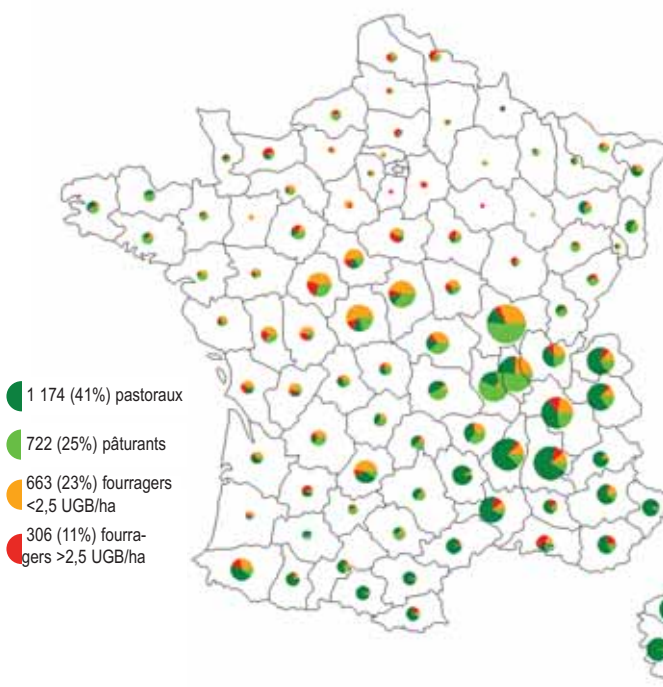
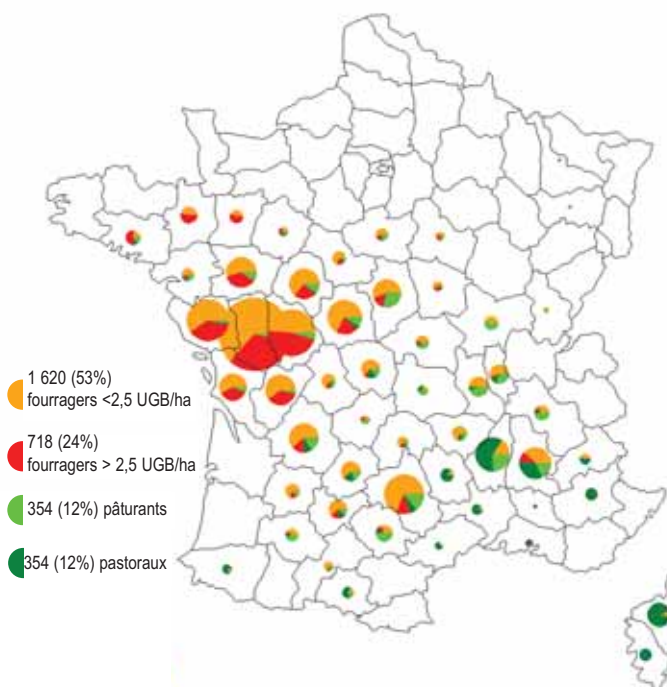
Figure 5.6

Répartition des exploitations caprines (plus de 10 chèvres) par système alimentation

source : Agreste RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

3 046 Livreurs

2 865 Fromagers



Pastoraux : plus de 100 jours de pâturage pour les chèvres et (recours aux pâturages collectifs ou plus de 10 ha de parcours individuels ou chargement <0.7UGB/ha de SFP)

Pâturants : autres situations avec plus de 100 jours de pâturage pour les chèvres avec au moins 2 ha pâturés et chargement <2 UGB/ha de SFP

Fourragers : moins de 100 jours de pâturage pour les chèvres ou sans pâturage

Une grande diversité d'exploitations et de bassins de production

Les productions et exploitations caprines sont inégalement réparties sur le territoire. 20 départements concentrent la plus grande partie des chèvres (75%) mais 60% seulement des exploitations typées caprines. Au-delà de ces zones principales où le lait est majoritairement collecté par de grands groupes laitiers, les éleveurs fromagers sont en effet plutôt bien répartis sur l'ensemble du territoire et des entreprises de plus petite taille sont actives dans quelques zones de collecte laitière moins denses. En dehors de quelques zones traditionnelles pour les fromages fermiers où cette activité est plus développée, le maillage territorial réalisé par les fromagers caprins est même étonnamment régulier comme si le jeu de la concurrence et les opportunités de s'installer dans les zones disponibles remplissaient presque tous les cantons de France.

Pour présenter la diversité des exploitations caprines, nous avons distingué les principales zones de production selon la destination du lait. : deux zones laitières (Poitou-Charentes, Vendée, Maine et Loire d'une part et Aveyron d'autre part), cinq zones mixtes associant transformation du lait en laiterie ou à la ferme dont 3 avec AOP (Centre, Drôme-Ardèche-Gard et Lot) et deux sans AOP (nord de Rhône-Alpes et Corse) et enfin quatre zones fromagères fermières (la chaîne pyrénéenne, les Alpes du Sud, les Savoies et la Saône et Loire).

Les types d'exploitation caprine identifiés sont basés sur la destination du lait (collecte ou transformation fermière), les associations avec d'autres productions, et la nature des systèmes fourragers.

Deux zones laitières, l'Ouest et l'Aveyron

La zone la plus dense du Centre Ouest (Poitou-Charentes + Vendée et Maine et Loire) concentre 45% des exploitations françaises qui livrent du lait de chèvre, contre 50% en 2000. Le nombre de ces exploitations a beaucoup baissé en Poitou-Charentes

(-37%) alors qu'il a encore légèrement progressé en Pays de la Loire qui fait désormais jeu égal avec la région Centre.

Un quart seulement des éleveurs laitiers est spécialisé, avec en moyenne 264 chèvres conduites de façon intensive sur 37 ha. Et même 302 chèvres sur 27 ha pour la moitié des élevages dont le système fourrager est identifié comme non autonome. Les exploitations de ce type, un peu moins fréquent en 2000, avaient à l'époque 170 chèvres sur 23 ha. Ce quasi-doublement de la production avec une surface en faible augmentation a donc rendu ces exploitations encore plus dépendantes des achats extérieurs.

En Pays de la Loire et dans le Bocage des Deux-Sèvres, l'atelier caprin cohabite avec un troupeau allaitant (47 vaches, 85 ha de SAU) dans la moitié des élevages. Dans les autres départements de la région Poitou-Charentes, $\frac{3}{4}$ des ateliers sont dans des exploitations de polyculture élevage nettement plus grandes (125 ha dont 87 de cultures). En Bretagne, le développement récent de la production caprine s'est fait notamment par création de troupeaux dans des structures sociétaires avec une activité bovins lait. Cette mixité se rencontre également en Vendée et dans les Deux-Sèvres (112 ha, 55 VL, 258 chèvres). La mixité des productions, très fréquente dans l'Ouest, assure une solidité économique aux exploitations mais fragilise la pérennité de l'atelier caprin en particulier dans les systèmes de polyculture élevage en cas de conjoncture laitière défavorable et/ou céréalière favorable.

L'Aveyron, qui a presque doublé son cheptel entre 2000 et 2010, représente à lui seul 6% des élevages laitiers français. Dans ce département, 43% des éleveurs laitiers sont en système mixte « caprins et bovins viande » et 36% sont spécialisés. Les élevages spécialisés, dont le nombre a augmenté entre 2000 et 2010, ressemblent à ceux de l'Ouest avec en moyenne 233 chèvres sur 39 hectares mais avec de moindres chargements et ont connu une progression moyenne plus équilibrée (26 ha et 170 chèvres en 2000). Pour les mixtes bovins-caprins, l'atelier caprin (254 chèvres) est comparable à celui des exploitations de l'Ouest mais dans des exploitations de moindre taille (64 ha, 28 vaches allaitantes).

> > >

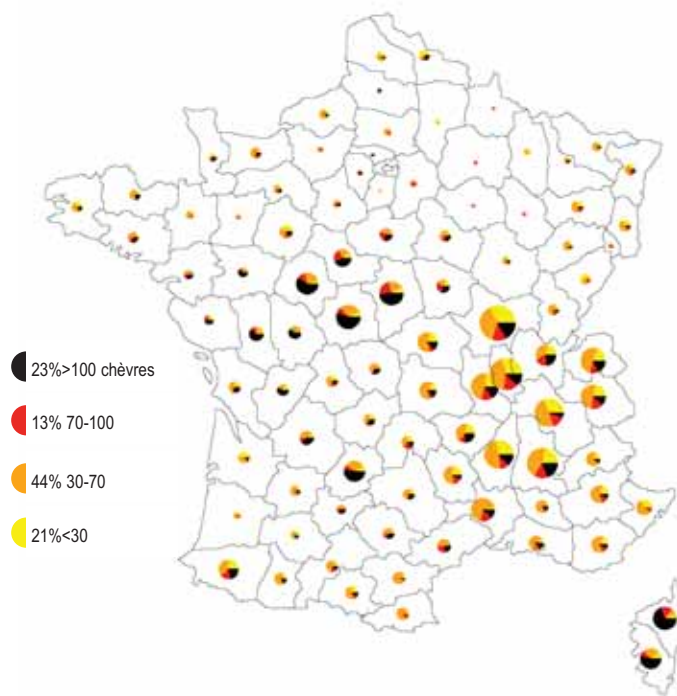
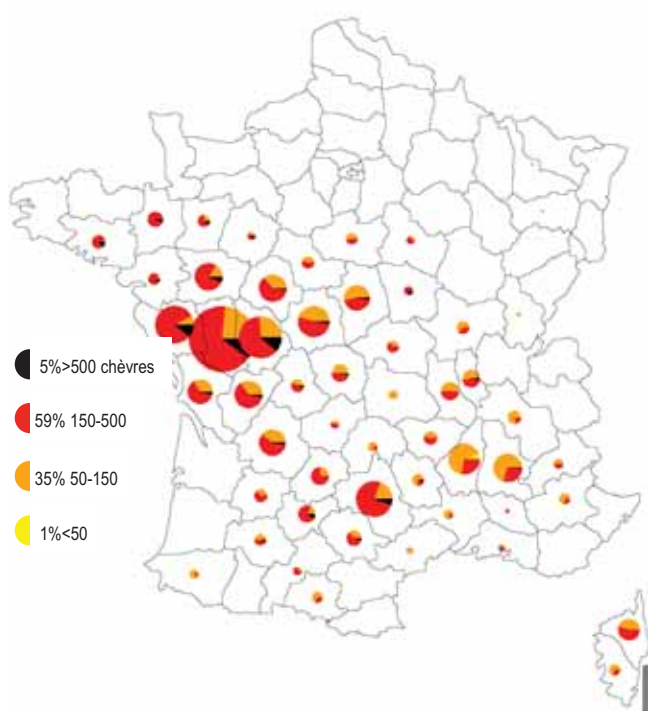
Figure 5.7

Taille du troupeau

source : Agreste RA 2000-2010 - traitement Institut de l'Élevage

Livreurs

Fromagers



Cinq zones mixtes

Dans ces zones, les livreurs et les fromagers fermiers cohabitent souvent de façon équilibrée. Trois d'entre elles, la région Centre, les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et le département du Lot disposent d'AOP sur leur territoire. 38 à 53% des éleveurs laitiers de ces régions livrent sous signe de qualité. 28 à 53% des fromagers commercialisent également ainsi leurs produits. Avec la présence des AOP, les systèmes fourragers de ces régions sont souvent autonomes.

En région Centre, 60% des éleveurs livrent leur lait à une laiterie et 40% le transforment en fromages. En 2000, le poids des fromagers fermiers représentait encore près de la moitié des élevages caprins.

Le système polyculture élevage est majoritaire dans cette région. Il concerne la moitié des éleveurs laitiers et 45 % des fromagers. Ce qui explique sans doute, avec une demande de lait moins forte exercée par certains transformateurs, le recul de la région Centre par rapport aux autres régions caprines.

Si les élevages laitiers spécialisés de cette région sont de dimension moyenne avec 170 chèvres (sur 33 ha), les fromagers spécialisés sont parmi les plus grands. Ils transforment en moyenne le lait de 129 chèvres (et même 143 dans les trois principaux départements, Cher, Indre, Indre et Loire).

Entre 2000 et 2010, la taille des élevages laitiers de la région Centre a moins augmenté qu'ailleurs (+70 chèvres) contrairement à celle des ateliers fromagers (près de 50 chèvres en plus).

Dans cette région, le mode de commercialisation dominant chez les fromagers est la vente à la ferme puis la vente sur les marchés. Seuls 11% des fromagers de l'Indre vendent encore la majorité de leurs fromages à l'affineur (ce type de vente traditionnelle dans la région a perdu du terrain à l'Est de la région).

Dans le Lot et dans le sud de Rhône-Alpes, 60% des éleveurs caprins sont des fromagers et 40% sont des livreurs. Cette répartition a peu évolué depuis 2000. Près de 60% des élevages caprins de ces zones sont spécialisés. Avec 160 chèvres en moyenne (+50% par rapport à 2000), les fromagers fermiers du Lot transforment plus de lait que ceux du Sud de Rhône-Alpes qui élèvent 60 chèvres en moyenne (+10 chèvres par rapport à 2000) conduites de façon plus extensive sur pâturage ou parcours sur une trentaine d'hectares. Si la vente sur les marchés est le

mode de commercialisation dominant dans de nombreux élevages de ces régions, plus de 40% des fromagers du Lot et d'Ardèche vendent d'abord ou aussi chez des crémiers (plus rarement en GMS) et près de 25% des fromagers du sud de la Drôme (zone AOP) vendent la majorité de leurs produits à des affineurs (pour le Picodon « affiné méthode Dieulefit »).

Les deux autres régions mixtes, le Nord de Rhône-Alpes et la Corse, ont moins de 10% de leurs élevages caprins en AOP.

Une petite moitié des fromagers caprins du Nord de Rhône-Alpes est en système mixte, « caprins et bovins lait » et un tiers est spécialisé. La région Rhône-Alpes a développé les points de vente collectifs pour les produits fermiers. En 2010, ce mode de commercialisation est utilisé par 15 à 20% des fromagers de cette région.

Les élevages caprins laitiers spécialisés du Nord Rhône-Alpes sont de plus petite taille que ceux des autres régions. Ils détiennent en moyenne 154 chèvres sur 31 hectares essentiellement en herbe.

En Corse, les exploitations sont en majorité fromagères et spécialisées (135 chèvres pour les fromagers, 160 pour les livreurs). Elles utilisent essentiellement des surfaces pastorales (de 70 à 100 ha). Les exploitations mixtes bovins viande gèrent davantage de surfaces (120-140 ha) avec des troupeaux de chèvres légèrement plus petits que les spécialisés (120, 150 chèvres) et des vaches allaitantes (29 pour les fromagers, 42 pour les livreurs).

Quatre zones fromagères

La chaîne pyrénéenne, les Alpes du Sud, les Savoies avec l'AOC Chevrotin et la Saône et Loire sont des régions où l'activité de collecte est absente ou peu développée et dans lesquelles les éleveurs transforment généralement eux-mêmes leur lait.

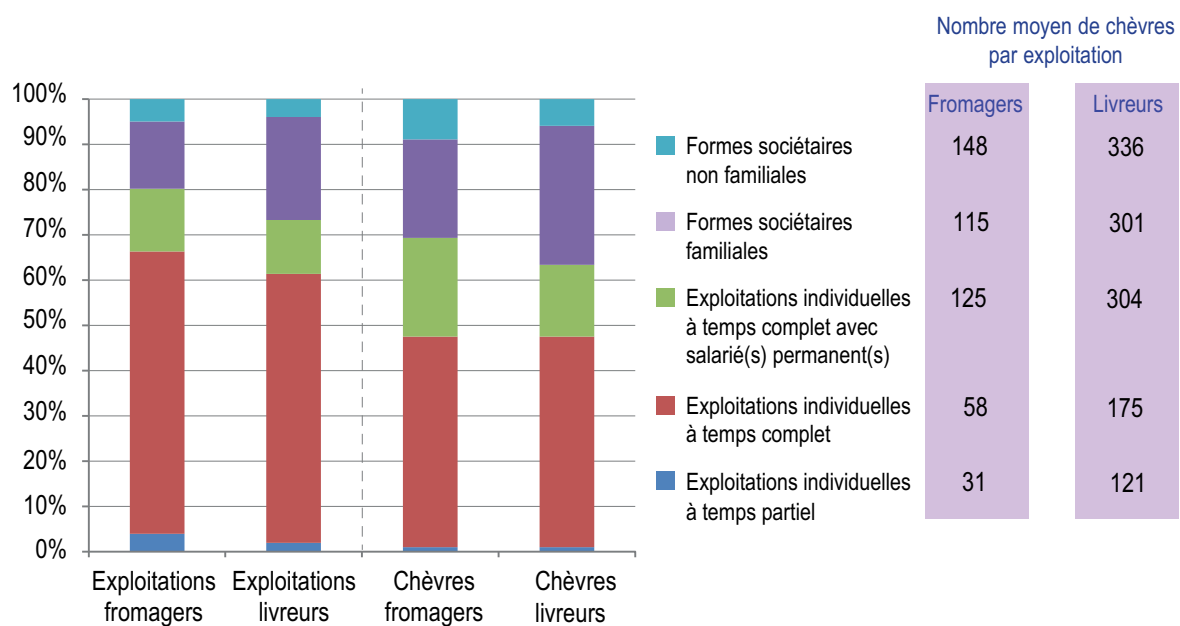
Dans les Pyrénées et dans les Alpes du Sud, les fromagers sont majoritairement spécialisés. Dans ces zones de montagne, les troupeaux, en moyenne (respectivement) de 70 et 50 chèvres, sont conduits le plus souvent sur parcours.

En Savoies, les chèvres cohabitent avec les vaches laitières dans un peu plus de 30% des élevages (40 têtes en moyenne pour chaque espèce). La transformation fromagère (ou la vente directe) concerne

> > >

Répartition et cheptel moyen par type d'organisation du travail

5.8



Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Insitut de l'Elevage

également le lait de vache dans 4 exploitations sur 5 pour 70% de leurs litrages (d'après les quotas). Dans ces zones, le mode de commercialisation dominant reste la vente à la ferme, mais la vente dominante aux crémiers (environ 25%) ou en points de vente collectif (Savoie) sont nettement surreprésentées.

Malgré la diminution de son cheptel caprin entre 2000 et 2010 (qui concerne surtout les troupeaux de moins de 10 chèvres), la Saône et Loire regroupe encore à elle seule 6% des élevages fromagers fermiers de France. Sur ce critère (nombre d'élevages fromagers fermiers), il s'agit du 1^{er} département français suivi par tous les départements de Rhône-Alpes hors Savoies. Il fait en revanche jeu égal avec chacun des trois principaux départements concernés dans la région Centre en nombre de chèvres dont le lait est transformé à la ferme, car les ateliers fromagers y sont d'assez petite dimension (66 chèvres). La vente des fromages se fait d'abord à la ferme. La moitié des fromagers est en système mixte « caprins et vaches allaitantes » dans des grandes exploitations d'élevage (2,3 UTA pour 70 vaches allaitantes, 54 chèvres, sur 120 ha dont 100 de

STH) en croissance régulière (+12 vaches, +23 chèvres et +26 ha par rapport à 2000 et +0.1 UTA).

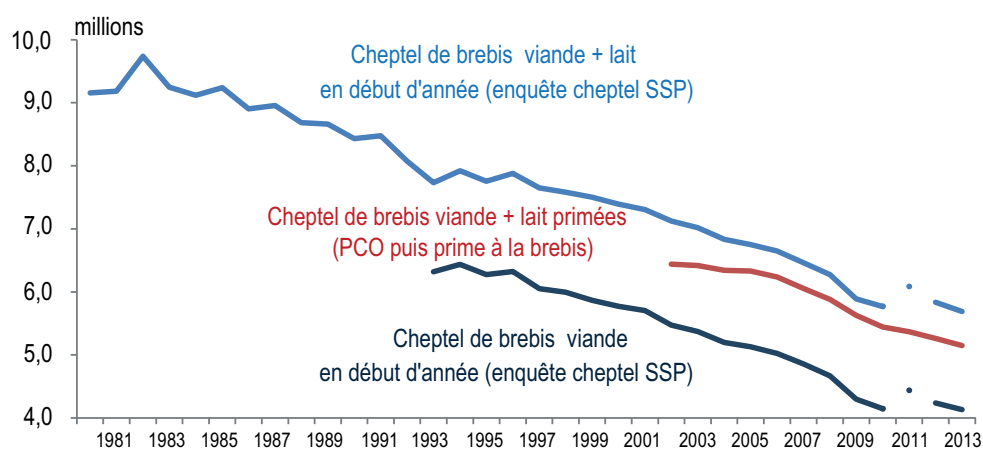
Hors bassins, des exploitations plus petites et plus spécialisées

Enfin 1047 éleveurs fromagers (soit 37% du total) et 567 éleveurs laitiers (19%) sont situés en dehors des bassins de production plus denses qui viennent d'être évoqués. Dans les deux cas, ces exploitations situées « hors bassins » sont plus spécialisées (55% contre 47% pour les fromagers, 46% contre 31% en laitiers) et plus petites, en particulier pour les fromagers (70 chèvres contre 84), notamment quand il s'agit d'exploitations spécialisées (21 ha de SAU toutes zones confondues et moins de 10 ha dans certaines zones de plaine). Ces petites exploitations fromagères, intensives en travail, situées hors zones AOC, cherchent souvent à valoriser leur production dans le cadre de l'agriculture biologique (18%, et même de 25 à 50% dans les départements du grand Ouest, contre 9% dans les « bassins » plus traditionnels).



Évolution du cheptel français de brebis

Figure 6.1



Source : Agreste - traitement Institut de l'Élevage

Atomisation et faible concentration

Figure 6.2

Nombre de brebis par atelier	Déteneurs 2010		Brebis viande 2010		2000		2010	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<50	32 240	65%	448 721	11%				
50-150	9 214	18%	765 353	18%				
150-450	6 757	14%	1 760 140	42%				
450-750	1 272	3%	698 637	17%				
750-1000	233	0%	194 905	5%				
>1000	202	0%	275 116	7%				
Total	49 918	100%	4 142 872	100%				

Nombre de VA par atelier	Déteneurs 2010		Vaches allaitantes 2010		2000		2010	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<5	17 574	15%	41 633	1%				
5-20	36 013	30%	403 734	10%				
20-60	46 106	38%	1 679 555	41%				
60-100	15 513	13%	1 168 073	28%				
100-150	4 624	4%	546 387	13%				
>150	1 370	1%	260 407	6%				
Total	121 200	100%	4 099 789	100%				

Nombre de brebis par atelier	Déteneurs			Brebis viande		
	2000	2010	2000/2010	2000	2010	2000/2010
<50	65 525	32 240	-51%	807 000	449 000	-44%
50-150	11 796	9 214	-22%	1 012 000	765 000	-24%
150-450	8 875	6 757	-24%	2 283 000	1 760 000	-23%
450-750	1 314	1 272	-3%	721 000	699 000	-3%
750-1000	218	233	7%	183 000	195 000	6%
>1000	144	202	40%	194 000	275 000	42%
Total	87 872	49 918	-43%	5 200 000	4 143 000	-20%

Nombre de VA par atelier	Déteneurs			Vaches allaitantes		
	2000	2010	2000/2010	2000	2010	2000/2010
<5	30 907	17 574	-43%	75 000	42 000	-44%
5-20	58 377	36 013	-38%	632 000	404 000	-36%
20-60	59 580	46 106	-23%	2 091 000	1 680 000	-20%
60-100	14 413	15 513	8%	1 050 000	1 168 000	11%
100-150	2 986	4 624	55%	346 000	546 000	58%
>150	642	1 370	113%	120 000	260 000	117%
Total	166 905	121 200	-27%	4 314 000	4 100 000	-5%

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010 - traitement Institut de l'Élevage

6

Entre atomisation et manque d'appétit de croissance, une structuration difficile du secteur ovins viande

La mise en place de l'OCM viande ovine en 1980, et la mise en concurrence de la filière française avec les viandes produites à moindre coût au Royaume-Uni et en Irlande, a initié la baisse du cheptel ovin qui ne s'est quasiment jamais inversée depuis. La consolidation du contingent européen réservé à l'agneau low-cost néozélandais et une PAC favorable aux productions végétales ou à l'élevage bovin allaitant jusqu'au Bilan de santé de 2008 ont en outre contribué à faire perdurer ce mouvement dans les années 1990. Compte tenu de la grande stabilité du nombre de brebis laitières depuis 1990, le repli des effectifs ovins totaux s'est en outre accompagné d'une baisse progressive de la part des brebis allaitantes dans le cheptel ovin français, passée de 85% début 1990 à 72% début 2013.

Le recul des effectifs de brebis, qui s'opérait à un rythme modéré de -1,4% par an en moyenne de 1980 à 2006, s'est accéléré à -3,5% par an de 2006 à 2009. Cette aggravation peut à la fois être attribuée à la conditionnalité des aides, à l'impact de la FCO et à la hausse des coûts alimentaires en 2007-2008.

Une lente concentration du cheptel

L'atomisation de la production reste beaucoup plus marqué dans le secteur ovins viande que dans le secteur bovin allaitant. En effet, 65% des détenteurs de brebis allaitantes sont de très petits élevages de moins de 50 mères, alors que seulement 15% des détenteurs de vaches allaitantes en élèvent moins de 5, et 45% moins de 20.

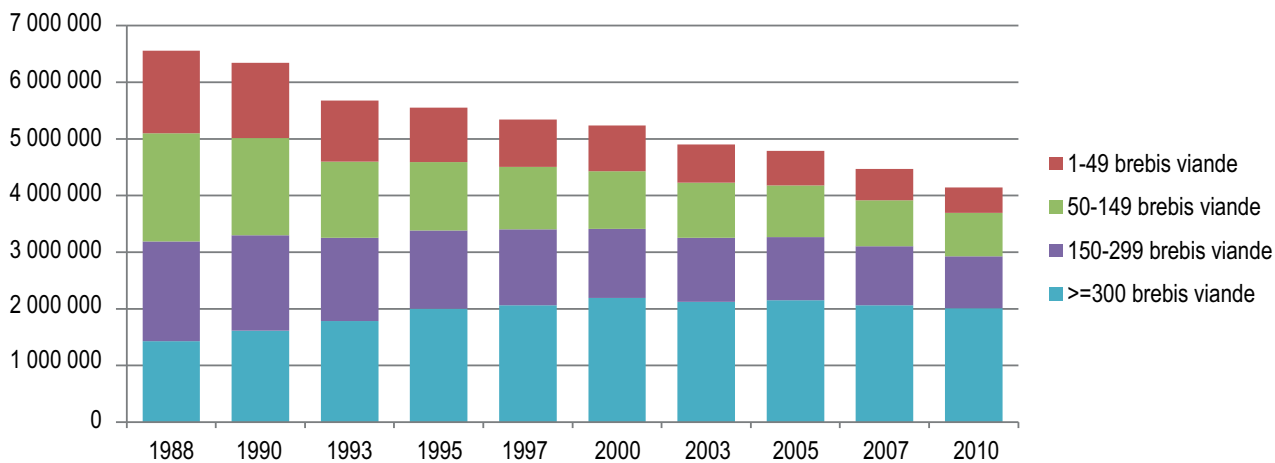
Le différentiel entre les deux secteurs continue en outre de se creuser. Déjà, en 2000, 35% des vaches allaitantes étaient détenues par des exploitations de plus de 60 mères, alors que seulement 21% des brebis viande étaient recensées dans des structures de plus de 450 reproductrices. De 2000 à 2010, le nombre de brebis allaitantes détenues par les structures de 450 à 750 têtes a reflué de 3% (de même que le nombre d'exploitations dans cette catégorie), tandis que les effectifs des élevages de 60 à 100 vaches allaitantes progressaient de 11%, pour un

> > >

Évolution du nombre de brebis viande par classe de cheptel

Figure 6.3

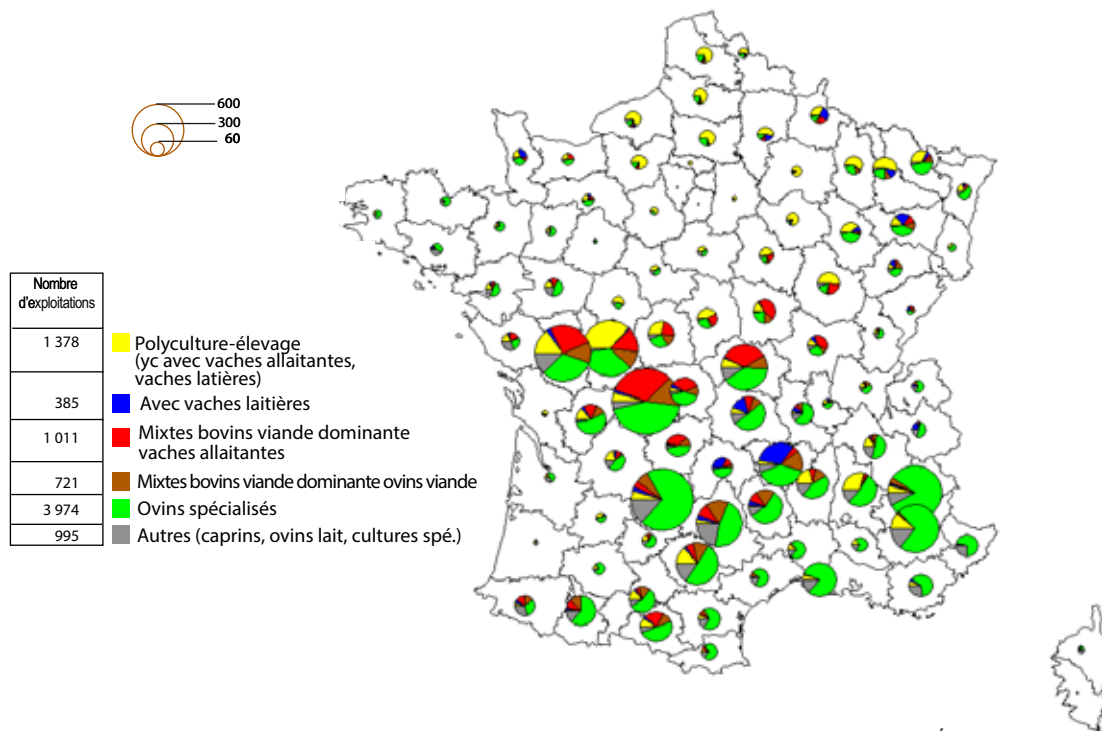
Nombre de brebis



Source : Agreste Enquêtes structures et RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Répartition des 8 464 exploitations avec plus de 150 brebis viande (70% du cheptel) par système de production

Figure 6.4



Source : Agreste Recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

nombre d'exploitations en hausse de 8%. A ce phénomène s'ajoute une progression des effectifs détenus par les très grandes exploitations (plus de 750 brebis ou 100 vaches) beaucoup plus faible dans la filière ovine (+25% en 10 ans) que dans la filière bovine (+75%). Ainsi, les catégories d'exploitation qui ont vu leur cheptel progresser de 2000 à 2010 détenaient 11% du cheptel reproducteur en fin de période dans le secteur ovin viande, contre 48% en bovin viande, avec une différence de comportement capitale entre les exploitations de 60-100 vaches allaitantes et 450-750 brebis. Ces dernières ne récupérant pas l'activité libérée par l'arrêt des ateliers de petite taille, la stabilisation du cheptel ovin viande est impossible. Depuis 2000, même le nombre de brebis détenues par les élevages de plus de 300 a baissé de 6%.

La diversité des systèmes se maintient

Tout comme la diversité des systèmes fourragers et d'alimentation, fortement liés aux territoires, qui reste particulièrement marquée dans les ateliers ovins, la diversité des combinaisons de productions dans les exploitations ovines se maintient dans la mesure où le repli du cheptel concerne également désormais les exploitations spécialisées ovines.

Forte variabilité des équilibres cheptels/surfaces

L'élevage ovin viande présente, avec l'élevage caprin, les gammes de chargement à l'hectare les plus étendues parmi les productions herbivores. En effet, 5% des élevages ovin viande présentent un chargement apparent inférieur à 0,23 UGB/ha (des systèmes pastoraux), tandis que, à l'autre bout de la gamme, 5% des élevages présentent un chargement supérieur à 2,93 UGB/ha (souvent en systèmes ovins+cultures avec conduite des brebis en bergerie quasi-intégrale). A titre d'illustration, les systèmes de production fréquents, retenus dans le tableau ci-dessous, présentent des effectifs moyens comparables, la SAU qu'ils occupent est très variable : de 36 ha en moyenne pour les élevages pastoraux de haute montagne (sans compter 64 ha de parcours individuels et le recours aux estives collectives) à 102 ha pour les systèmes associant ovins et cultures.

Les spécialisés perdent du terrain depuis 2000

A l'inverse des systèmes mixtes, les élevages spécialisés avaient vu leur cheptel ovin nettement mieux résister de 1988 à 2000 (-9% contre -27%). La tendance s'est radicalement inversée de 2000 à 2010.

> > >

Diversité des systèmes d'élevage ovin allaitant

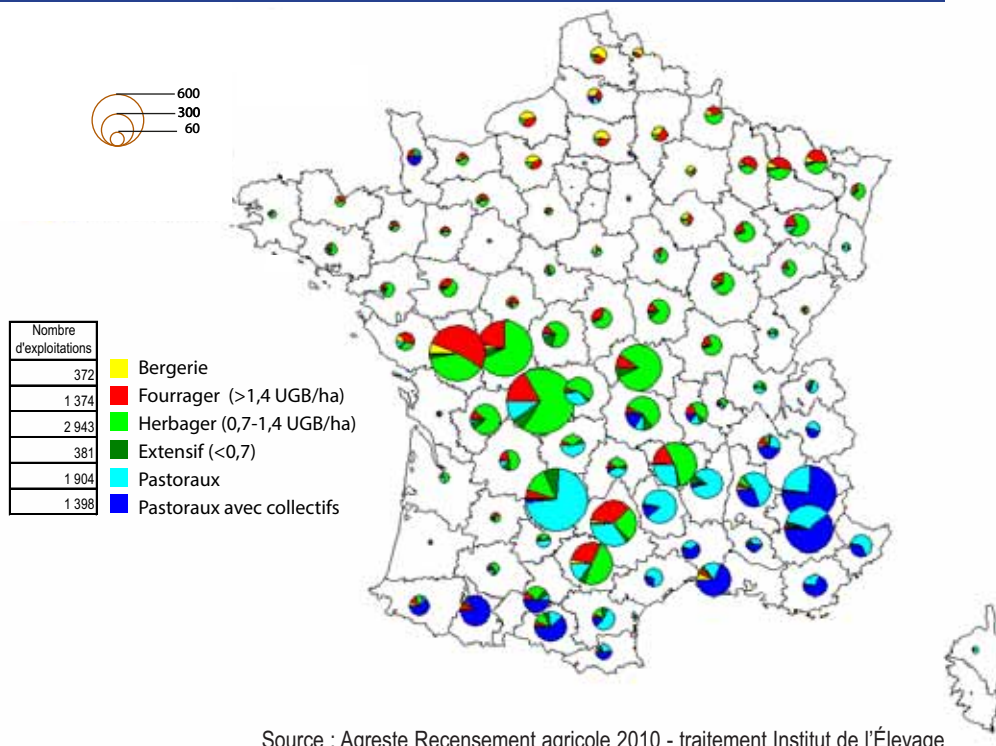
Figure 6.5

	Nombre brebis	SAU (ha hors parcours)	Cultures (ha)	SFP (ha hors parcours)	Parcours individuels (ha)	Chargement UGB/ha
Ovins de bergerie + cultures	317	102	86	16		3,6
Spécialisé Fourrager	405	54	12	42		1,7
Spécialisé Herbager	383	76	8	69		0,99
Pastoral (Causses)	470	77	13	63	99	0,49
Pastoral avec collectifs (Hte-Montagne)	374	36	4	32	64+collectif	0.73 apparent

Source : Agreste recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

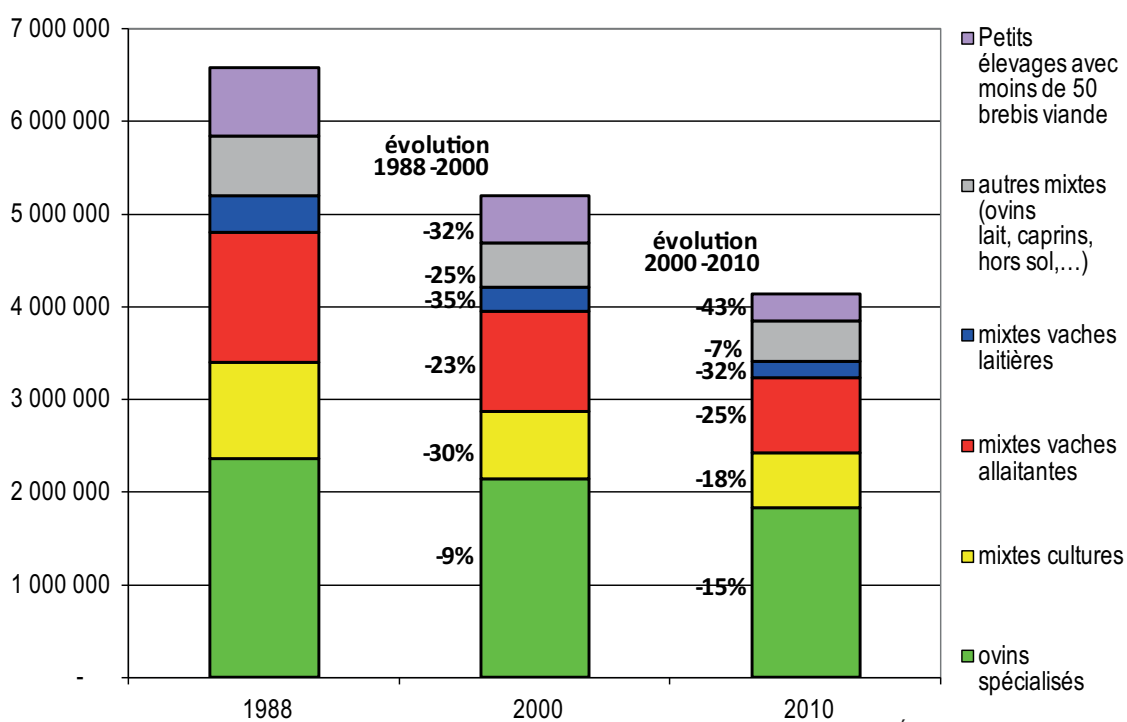
Répartition des 8 464 exploitations avec plus de 150 brebis viande (70% du cheptel) par système fourrager

Figure 6.6



Évolution du cheptel par système de production

Figure 6.7



Les effectifs gérés par les exploitations spécialisées régressent (-15%), au même rythme désormais que les effectifs des structures associant cultures et élevage ovin (-18%), qui avaient fortement reculé au lendemain de la réforme de la PAC de 1992. Enfin, le déclin des polyélevages bovin/ovin se poursuit (-32% avec des vaches laitières, -25% avec des vaches allaitantes), sur une pente toutefois moins vertigineuse qu'au cours de la période précédente. Ainsi, les élevages spécialisés de plus de 50 brebis regroupent en 2010 seulement 44% du cheptel de brebis viande. Le repli le plus fort (-43% de cheptel) concerne toutefois encore les très petits élevages (moins de 50 brebis et moins de 8 UGB toutes espèces confondues), tandis que les effectifs ovins se maintiennent presque dans les exploitations très diversifiées, dont l'avenir pouvait sembler incertain jusqu'alors.

Trajectoires d'exploitation et arbitrages entre productions au centre des préoccupations

Dans le secteur ovin viande, la dynamique d'installation est moins défavorable que dans le secteur vaches allaitantes caractérisé par un tel niveau d'intensité capitalistique qu'il réduit manifestement les possibilités d'entrée dans le secteur mais aussi de reprise.

Ces niveaux d'installation en élevage ovin allaitant n'ont cependant pas permis d'enrayer une démographie particulièrement inquiétante, et des fermetures d'ateliers fréquentes. Souvent oubliée, la baisse des effectifs dans les exploitations qui maintiennent une troupe ovine explique également une grande partie du recul du cheptel français.

Un vieillissement inexorable malgré un niveau significatif d'installations

La pyramide des âges en élevage ovin s'était rééquilibrée grâce aux mesures de préretraité-installation au cours des années 1990 qui avaient fait refluer le pourcentage d'éleveurs de plus de 50 ans (bien qu'un peu moins nettement que dans d'autres filières).

Mais la situation s'est nettement dégradée depuis 2000, comme pour la plupart des secteurs de l'élevage ou de l'agriculture marqués par un phénomène de vieillissement des actifs. En effet, la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans parmi les détenteurs de plus de 150 brebis, qui était passée de 37% en 1988 à 34% en 2000, est tombée à moins de 25% en 2010. De même, celle des plus de 50 ans qui était passée de 42% en 1988, à 31% en 2000 est remontée à près de 45% en 2010. Ainsi, alors qu'il était encore considéré comme un secteur relativement « jeune » parmi les élevages d'herbivores en 1988 (bien plus que les secteurs bovins viande et surtout bovins lait, 26% de moins de 40 ans à l'époque), le secteur ovin viande compte désormais la proportion la plus élevée d'éleveurs âgés. Les éleveurs de plus de 50 ans détiennent ainsi près de la moitié (46%) des brebis allaitantes, et ceux de plus de 55 ans sans reprenneur identifié, 18%.

La dégradation du niveau d'installations n'explique qu'une partie de ce phénomène. En effet, le nombre d'installations n'a baissé que de 1,5% entre les décennies 1990 et 2000. Ainsi, 27% des élevages de plus de 150 brebis viande présents en 2010 ont connu une installation au cours des 10 dernières années, un taux plus élevé que pour le secteur bovin allaitant où la situation démographique est pourtant légèrement moins défavorable si l'on considère la part de cheptel détenu par les plus âgés.

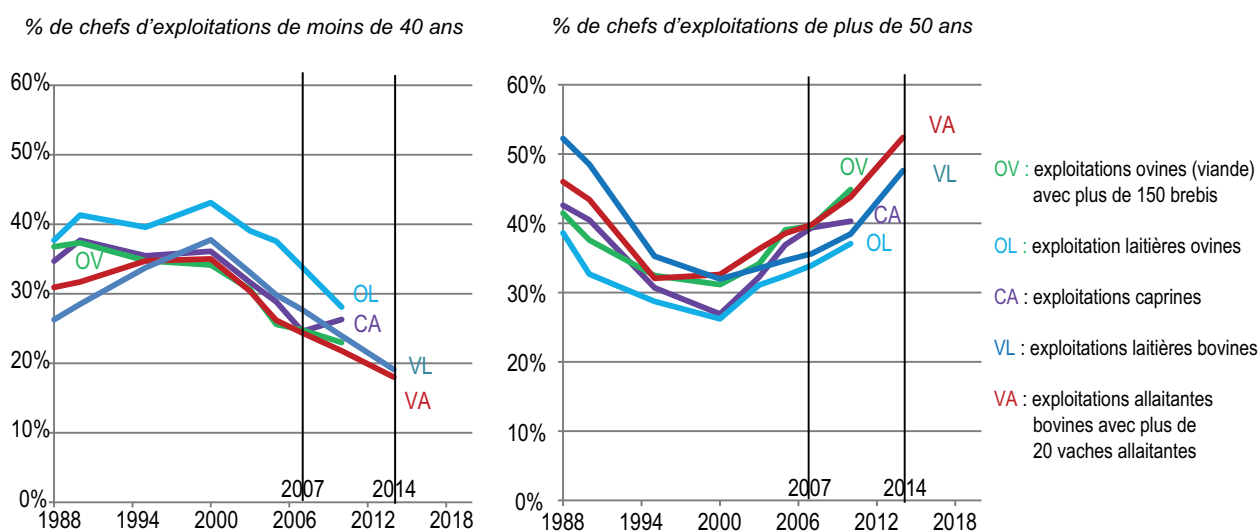
Des trajectoires d'exploitation rarement favorables à l'élevage ovin

L'analyse des enquêtes structures du SSP indique que la baisse des effectifs détenus par la classe d'élevages de moyenne à grande taille est au moins en partie imputable à une baisse des effectifs au sein d'exploitations pérennes. En effet, parmi les exploitations qui détenaient plus de 300 brebis allaitantes en 2000, environ 35% ont connu une baisse significative de leurs effectifs ovins de 2000 à 2007, 12% ont définitivement arrêté la production ovine (arrêt d'atelier ou disparition d'exploitation), et 26% ont maintenu un cheptel globalement stable. Ainsi, seulement 27% des élevages ont fait progresser leurs effectifs de manière significative.

> > >

Evolutions comparées de l'âge des chefs d'exploitation

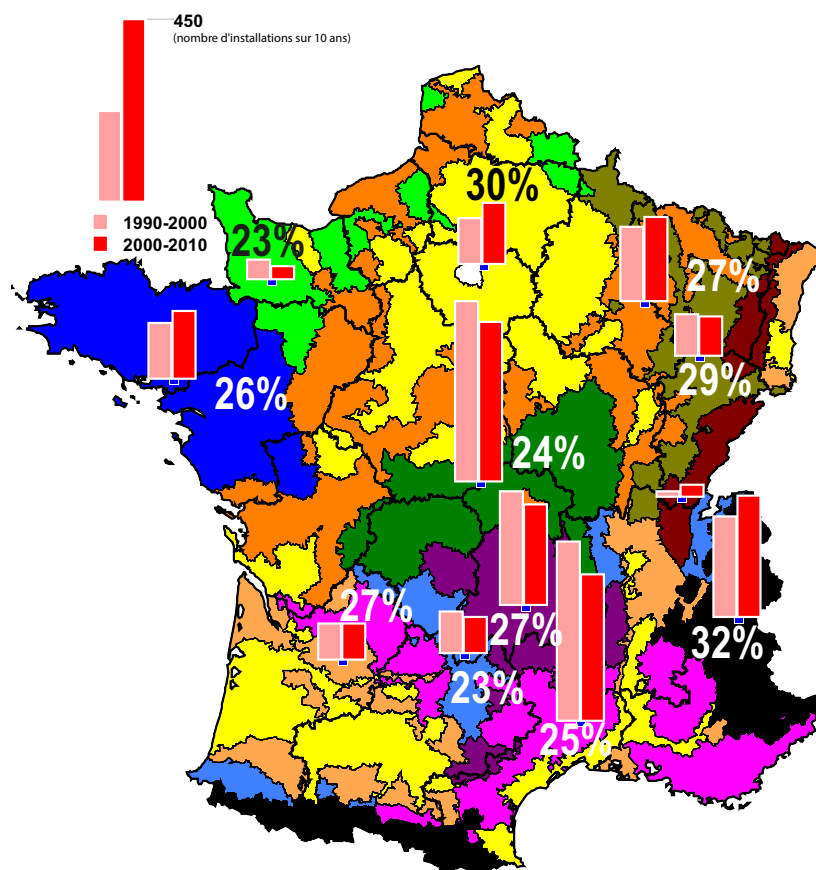
Figure 6.8



Source : Agreste Enquêtes structures et RA 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Nombre et taux d'installations (exploitations avec plus de 150 brebis viande) par zone

Figure 6.9



NB : Cette analyse a été réalisée à partir des actifs présents dans les exploitations ovines de 2010. Entre 2000 et 2010, 2 200 chefs d'exploitation se sont installés à moins de 40 ans (dont 380 coexploitants familiaux hors conjoints + 38 coexploitants non familiaux) Soit un peu plus de 200/an dont ¼ avec bovins dominants. Le taux par zone donne le pourcentage d'exploitations ovines de 2010 ayant connu une installation depuis 2000. Mesurée à partir de ces exploitations ovines actives en 2010, la baisse du nombre d'installations paraît faible par rapport à la période précédente (-1,5%)

Source : Agreste Recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Et des arbitrages économiques corrélés au coût d'opportunité des facteurs de production

La rémunération de la main-d'œuvre est, encore plus que les questions démographiques, un élément-clé de la pérennité des élevages ovins qui affichent des niveaux de revenus parmi les plus faibles du secteur agricole dans son ensemble. Cependant, plus que par la rentabilité-même de l'atelier ovin, les arbitrages économiques dans les exploitations sont principalement orientés par le coût d'opportunité de la main-d'œuvre et du foncier lorsque des alternatives, notamment agricoles, existent.

Des évolutions contrastées à travers la France entre 2000 et 2010

Le recul du cheptel ovin a gagné du terrain et s'est étendu aux régions de montagnes humides et aux zones sèches autrefois épargnées. Toutefois, alors que les effectifs ont continué à chuter fortement dans les zones herbagères et fourragères (cf. ci-dessous), ils s'effritent moins rapidement dans les zones sèches et se maintiennent dans les territoires de haute montagne, où le nombre d'agneaux sevrés par brebis est en moyenne beaucoup plus faible. Ainsi, l'évolution de la géographie de l'élevage ovin est inquiétante non seulement parce que le recul du cheptel se propage, mais aussi parce qu'elle devient un frein structurel à l'augmentation de la productivité numérique moyenne du cheptel reproducteur français, cantonné dans des milieux naturels de plus en plus contraignants.

Ralentissement de la décapitalisation dans les zones intermédiaires et à dominante céréalière

La réforme de la PAC de 1992 avait accéléré la réorientation massive vers les productions végétales d'une grande partie de l'agriculture des zones intermédiaires, du Bassin Parisien et des zones céréalières du Sud-ouest. Au cours de la décennie 2000-2010, ce phénomène ne s'est certes pas inversé, mais il a nettement ralenti face au déplacement du « front » de céréalisation jusqu'à des zones intermédiaires dont la mise en cultures n'a pu être envisagée qu'à la faveur de la flambée des cours de céréales

(2007/2008 ; puis 2010). Ainsi, les effectifs de brebis allaitantes ont reculé de 15% dans les zones de cultures dominantes de 2000 à 2010, alors qu'ils s'étaient effondrés de près de 38% au cours de la décennie précédente. Dans les zones intermédiaires, la décapitalisation a également ralenti au cours de la décennie, quoique dans une moindre mesure.

Accélération en zone herbagère...

Après avoir perdu 27% de ses effectifs entre 1988 et 2000, la zone herbagère des bassins Charolais et Limousin a vu son cheptel de brebis viande chuter de 33% de 2000 à 2010. En 22 ans, la zone a perdu 800 000 brebis viande, soit 50% de son cheptel initial, suite à une substitution peut-être encore inachevée par des bovins viande ; le chargement de la zone, fortement lié au milieu naturel, restant stable entre 1.1 et 1.2 UGB/ha SFP. Les zones herbagères du Nord-Ouest sont en proie à une tendance similaire, sur des rythmes de décapitalisation moins soutenus (-21% de 2000 à 2010), et une importance relative bien plus faible (130 000 brebis en 2010). La situation démographique y est cependant préoccupante, et présage une aggravation de la décapitalisation. En effet, 33% des brebis de la région sont détenues par des éleveurs âgés de plus de 55 ans sans successeur identifié.

...sauf dans le Nord-Est (Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté)

Bien que d'importance modeste (184 000 brebis en 2010), cette zone se distingue par son exceptionnelle stabilité depuis 1988 (caractéristique qu'elle ne partage plus qu'avec la haute-montagne). Géré dans le cadre de systèmes de production variés (exploitations spécialisées ovines, exploitations d'élevage avec des bovins (lait ou viande), exploitations de polyculture-élevage), l'élevage ovin y est le plus souvent à dominante herbagère. Il bénéficie de la présence abondante dans de nombreuses exploitations de larges surfaces toujours en herbe, dont le coût d'opportunité est faible, en particulier dans les grandes exploitations (en SAU). Moins exigeant en capitaux que l'élevage bovin allaitant (également très présent sur la zone), il trouve sa place aussi bien dans de grandes exploitations de polyculture-élevage que dans des exploitations spécialisées de dimension trop faible pour un élevage bovin allaitant à plein temps.

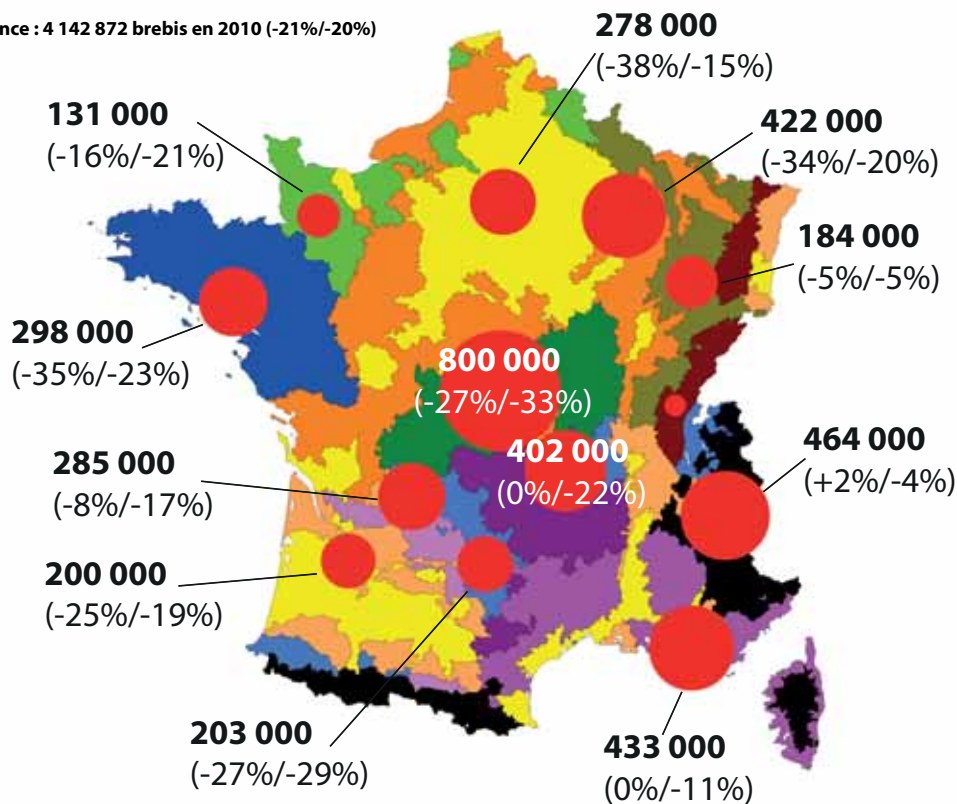
> > >

Nombre de brebis viande par zone d'élevage en 2010 et évolutions 1988/2000 et 2000/2010

Figure 6.10

● Nombre de brebis viande en 2010 (par zone)
(évolution 1988-2000 / évolution 2000-2010)

France : 4 142 872 brebis en 2010 (-21%/-20%)



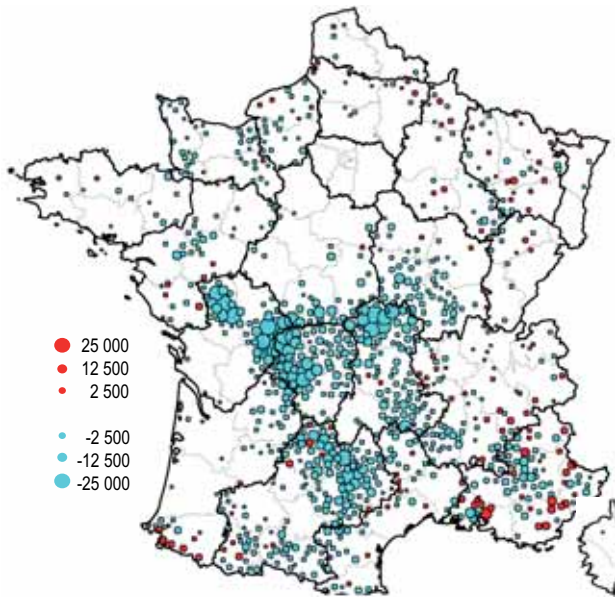
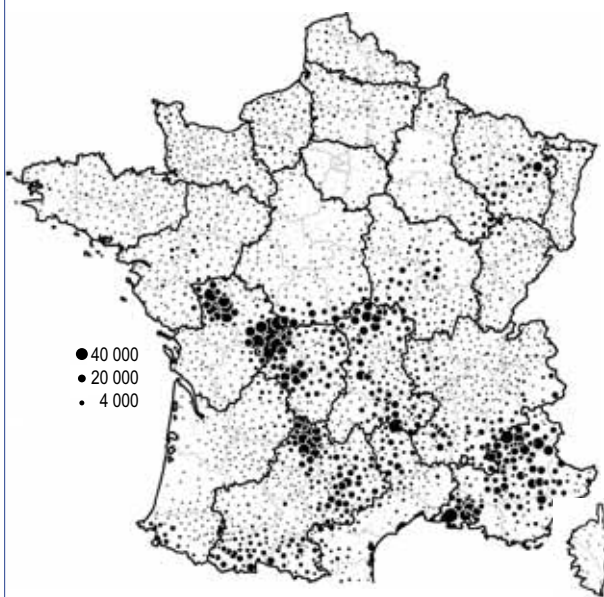
Source : Agreste Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Répartition et évolution du nombre de brebis nourrices par canton

Figure 6.11

Nombre de brebis nourrices par canton (2010)

Variation 2000-2010 du nombre de brebis nourrices par canton



Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010 - cartographie Institut de l'Élevage

La baisse des effectifs gagne une partie des montagnes

La baisse des effectifs ovins allaitants se propage à des territoires de plus en plus difficiles où le coût d'opportunité des terrains et de la main-d'œuvre est plus faible qu'ailleurs (peu ou pas d'alternatives agricoles plus rémunératrices que les ovins viande). En effet, les territoires de montagne humide (Massif Central) et les régions pastorales du Grand Sud affichent désormais des replis importants de 2000 à 2010 (respectivement -22% et -14%). Parmi elles, même les zones méditerranéennes sont touchées (-11%). Dans ces zones, ce recul du cheptel touche spécifiquement les ovins puisque le cheptel bovin y est stable malgré une réduction des vaches laitières. Par rapport à la période précédente, le recul du chep-

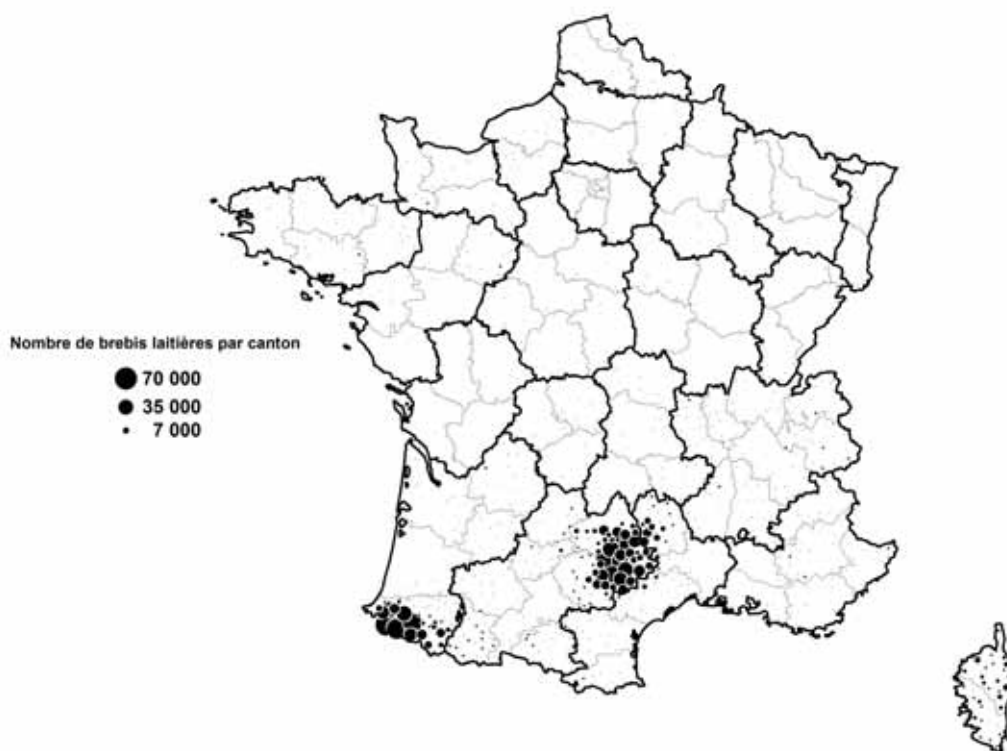
tel ovin est sensible en Ardèche et dans les Préalpes et entraîne dans bien des zones une diminution des surfaces utilisées en agriculture (parcours compris).

À l'inverse, les zones de haute montagne restent relativement épargnées, avec un cheptel de brebis reproductrices, en recul de 4% sur dix ans, qui résiste mieux que le cheptel bovin. Ces zones présentent en outre la situation démographique la plus favorable des chefs d'exploitations avec ovins viande, avec une hausse des installations entre les décennies 1990 et 2000, et 27% des brebis de la zone détenues par des éleveurs de moins de 40 ans (23% en moyenne nationale).



Nombre de brebis laitières par canton en 2010

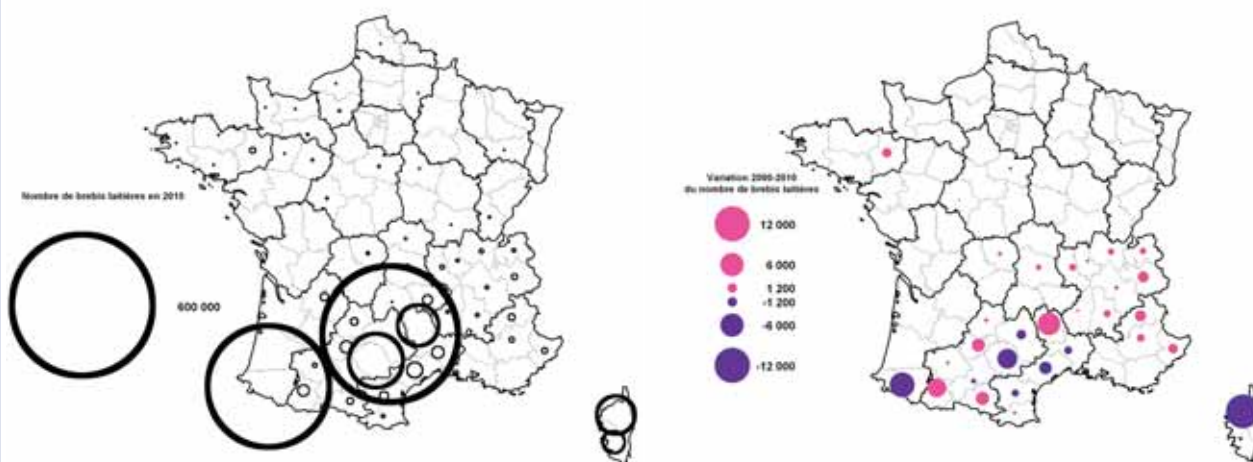
Figure 7.1



Source : Agreste Recensement agricole 2010 - cartographie Institut de l'Élevage

Nombre de brebis laitières par département en 2010 et évolution 2000-2010

Figure 7.2



Source : Agreste recensement agricole 2010, cartographie Institut de l'Élevage

7

Des bassins ovins laitiers très typés

Un cheptel stable et très concentré

Les effectifs de brebis laitières se stabilisent

La production ovine laitière reste très concentrée géographiquement puisque 95% des brebis sont localisées dans moins de dix départements correspondants aux trois bassins de production de fromages AOP : le bassin de Roquefort¹ (56% des brebis), les Pyrénées-Atlantiques (34%) auxquelles nous pouvons associer le département voisin des Hautes-Pyrénées (0,5%) et la Corse (6%).

Alors qu'entre 1988 et 2000, le nombre de brebis laitières avait fortement augmenté dans ces trois bassins : +1,3% par an, ce qui représente une progression de près de 190 000 brebis sur la période, on enregistre entre les deux derniers recensements une légère diminution du cheptel : -0,2% par an, soit la perte d'un peu plus de 22 000 brebis laitières entre

2000 et 2010. Si au cours des dix dernières années, cette baisse a été relativement faible dans le bassin de Roquefort (-0,1% par an) qui demeure le premier bassin de production de lait de brebis en France, elle est plus importante en Corse (-1,3% par an).

En dehors de ces trois bassins, la production ovine laitière continue de se développer de façon importante avec la création d'ateliers de transformation à la ferme : entre 2000 et 2010 l'effectif brebis laitières a progressé au rythme de 5,8% par an et représente désormais près de 5% du cheptel national. Cette évolution concerne en premier lieu les départements du sud de l'hexagone, et plus particulièrement les régions Midi-Pyrénées (34% des brebis laitières élevées hors bassins traditionnels), Rhône-Alpes (15%) et PACA, Auvergne ou Aquitaine (11% chacune).

Avec un peu moins de 1,4 million de brebis laitières, les éleveurs détiennent 25 % du cheptel ovin français. Les brebis sont de races locales, sélectionnées dans leurs bassins de production respectifs : la race



^{a1}Le bassin de Roquefort regroupe ici l'ensemble des élevages localisés dans les départements de la zone de production de l'AOP Roquefort : l'Aude, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, la Lozère et le Tarn

La production de lait de brebis en France - campagne 2010 (élevage ≥ 25 brebis laitières)

Figure 7.3

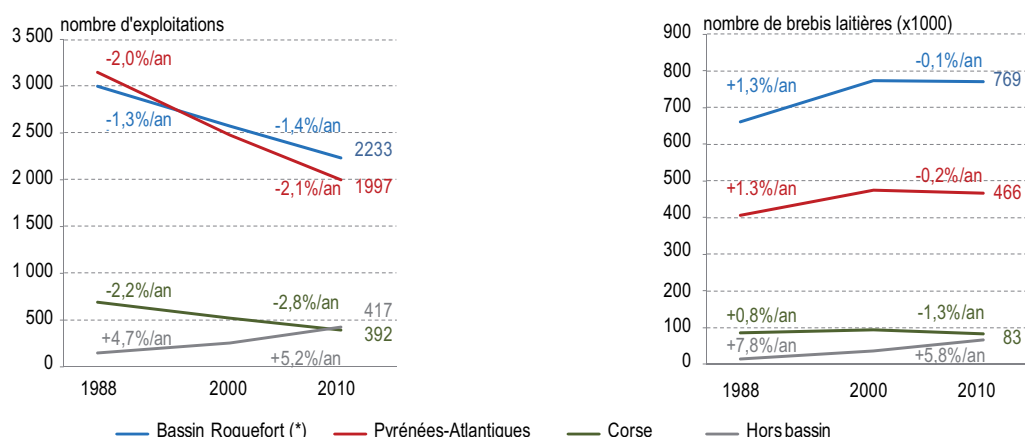
	Nombre d'élevages	dont avec transformation fromagère à la ferme	Nombre de brebis (x1000)	Lait produit (10 ⁶ litres)
Bassin de Roquefort ²	2 233	53 (2%)	769	176
Pyrénées-Atlantiques	1 997	361 (18%)	466	62
Corse	392	152 (39%)	83	11
Hors bassins	411	305 (74%)	65	20
France entière	5 033	871 (18%)	1 383	270

^{2*} Le bassin de Roquefort regroupe ici l'ensemble des éleveurs localisés dans les départements de la zone de production de l'AOP Roquefort : l'Aude, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, la Lozère et le Tarn. Au cours de la campagne 2010, 2042 exploitations ont livré 169 millions de litres de lait aux industriels de Roquefort, dans le cadre de la Confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort.

Source : Agreste recensement agricole 2010, Enquête mensuelle laitière FranceAgriMer/SSP, Interprofessions

Evolution du nombre d'exploitations détenant au moins 25 brebis laitières et du nombre de brebis laitières correspondant

Figure 7.4



Source : Agreste recensements agricoles 1998-2000-2010, traitement Institut de l'Élevage

Répartition des exploitations selon l'importance du pâturage des brebis

Figure 7.5

Bassin de production	Période de pâturage des ovins au cours de la campagne 2009-2010			
	Jamais	Toute l'année	À certaines périodes	Ensemble
Bassin de Roquefort	1 %	2 %	97 %	100 %
Pyrénées-Atlantiques	4 %	62 %	34 %	100 %
Corse	4 %	87 %	9 %	100 %
Hors bassins	4 %	26 %	70 %	100 %
France entière	3 %	34 %	63 %	100 %

Source : Agreste recensement agricole 2010, - traitement Institut de l'Élevage

Lacaune dans le bassin de Roquefort, les Manech Tête Noire et Tête Rousse ou Basco Béarnaises en Pays Basque et en Béarn, et les brebis Corses dans le bassin du même nom.

Des fonctionnements d'exploitation très liés aux territoires

Trois bassins de production localisés en zones de montagne

Avec un peu plus de 5 000 exploitations détenant au moins 25 brebis laitières, la production de lait de brebis constitue une activité majeure pour les territoires de montagne qu'elle occupe, tant au niveau économique, qu'environnemental. En effet, 84% des exploitations sont situées en zone de montagne ou de haute montagne (94% avec les piémonts), et 92% des élevages sont localisés dans les trois bassins traditionnels de production de fromages de brebis : le Rayon de Roquefort (44% des exploitations), situé dans la zone sud du Massif Central et qui concerne six départements (Aveyron, Tarn, Lozère, Hérault, Gard et Aude), les Pyrénées-Atlantiques (40% des exploitations) et la Corse (8% des exploitations).

Au-delà de ces trois bassins, l'élevage de brebis laitières se développe, souvent pour une production de fromages fermiers (près de trois exploitations sur quatre), mais également pour répondre à la demande d'entreprises de transformation qui souhaitent diversifier leur gamme de fromages.

Une baisse modérée du nombre d'exploitations

En comparaison aux deux autres filières laitières, la filière ovine se caractérise par un relativement bon maintien du nombre d'exploitations : le nombre d'élevages détenant au moins 25 brebis laitières a diminué de 1,5% par an entre 1988 et 2000 et 1,4% par an entre 2000 et 2010. Cette baisse a été plus importante en Corse (-2,2% et -2,8 % par an) et pour les Pyrénées-Atlantiques (-2,0 % et -2,1% par an) que dans le bassin de Roquefort (-1,3% et -1,4% par an). Mais pour les années qui viennent cette situation risque d'évoluer de façon moins favorable. En effet,

jusqu'au début des années 2000, la filière ovine laitière pouvait se prévaloir d'avoir des éleveurs relativement jeunes : entre 1988 et 2000, la proportion de chefs d'exploitation de moins de 40 ans avait même progressé de 5 points, passant de 38 à 43% alors que la proportion de chefs d'exploitation ayant plus de 50 ans était passée de 39 à 26%. Mais comme pour les autres filières d'élevage, cette tendance s'est nettement inversée au cours des dix dernières années (chute du niveau d'installation à la fin des années 90 avec l'arrêt de la mesure préretraite-installation notamment). En 2010, 28% à peine des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans et 37% ont plus de 50 ans.

En fonction du bassin, cette évolution est plus ou moins accentuée. Si jusqu'au milieu des années 2000, le bassin ovin laitier des Pyrénées-Atlantiques connaissait une stabilité remarquable, peut-être unique dans le paysage agricole français (avec les exploitations laitières bovines de montagne de la zone AOP Comté), il a été depuis gagné par la tendance générale. Dans les deux autres bassins, la tendance est préoccupante, notamment en Corse où moins d'un éleveur sur cinq a désormais moins de 40 ans et plus d'un éleveur sur deux a plus de 50 ans.

Une production majoritairement sous signe de qualité

La production française totale est estimée à 270 millions de litres de lait, valorisée pour l'essentiel sous forme de fromages pour un total de 55 000 tonnes³. Globalement, 42% des volumes de lait produit sont utilisés pour la fabrication de fromages AOP⁴ : le Roquefort qui avec 17 482 tonnes est la deuxième AOP fromagère française, derrière le Comté, l'Ossau-Iraty produit dans les Pyrénées-Atlantiques (3 478 tonnes) et le Brocciu, fromage de lactosérum produit en Corse (347 tonnes).

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que dans les trois bassins, une très large majorité des éleveurs (71%) est engagée dans des filières sous signes de qualité (fromages AOP pour 53%, IGP agneaux de lait des Pyrénées). A ce titre, ils sont tenus de respecter les conditions de production inscrites dans les cahiers des charges : élever des brebis de races locales, respecter un certain niveau d'autonomie alimentaire, privilégier le pâturage, etc.

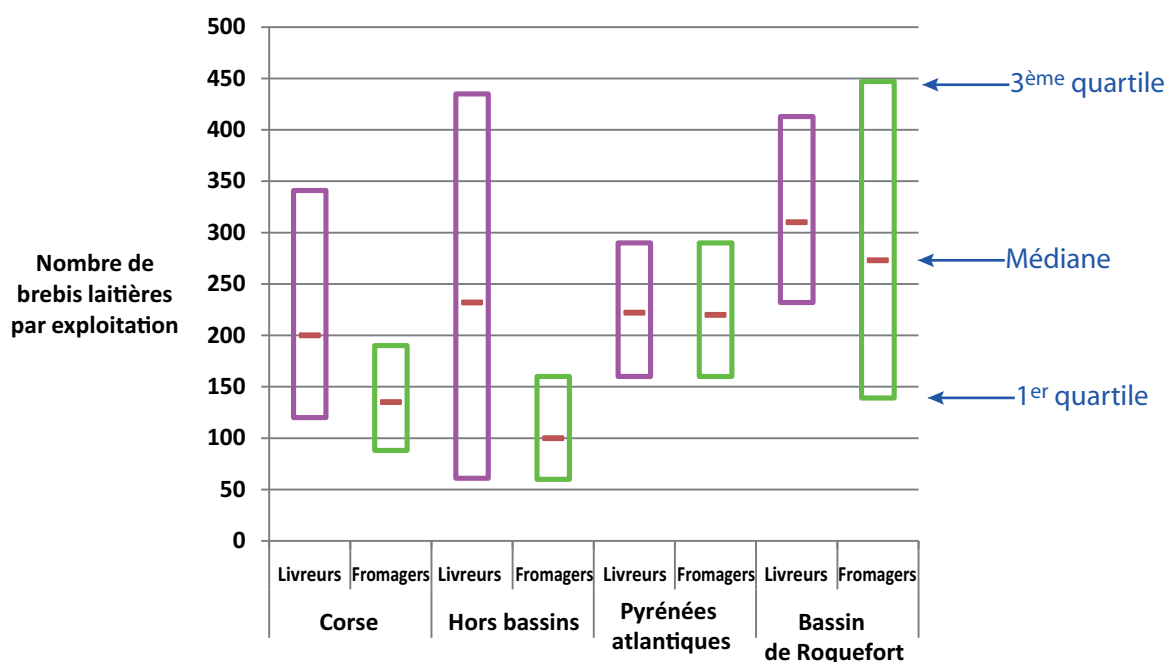
> > >

³Enquête mensuelle laitière FranceAgriMer/SSP, campagne 2010

⁴CNAOL, les chiffres clés 2010

Figure 7.6

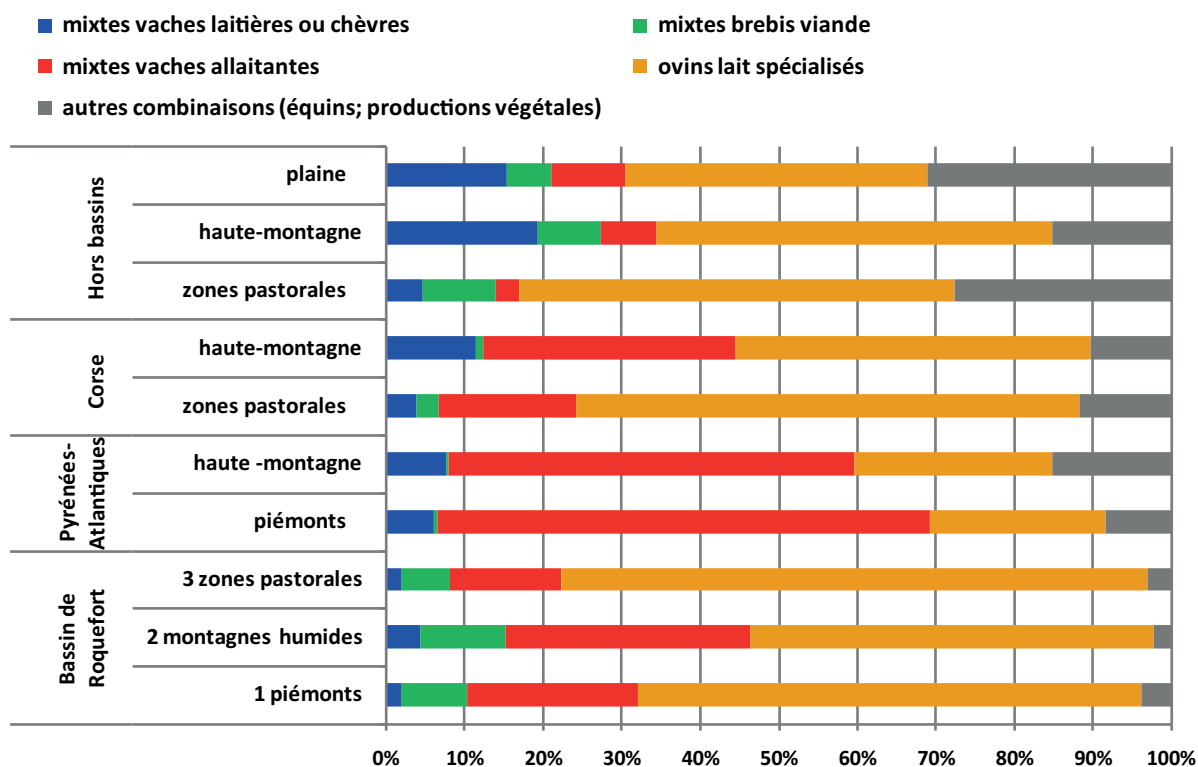
En Corse ou Hors bassins, les transformateurs de lait de brebis gèrent des troupeaux plus petits



Source : Agreste Recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Figure 7.7

Répartition des exploitations par système d'exploitation



Source : Agreste Recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Ainsi pour la quasi-totalité des élevages, le pâturage constitue un élément important du système d'alimentation : les brebis pâturent tout au long de l'année en Corse et dans les Pyrénées-Atlantiques, à partir du printemps jusqu'au début des mises-bas qui se déroulent à l'automne, dans le bassin de Roquefort.

La transformation de lait à la ferme se développe hors bassins

Parmi les trois bassins, c'est dans le Béarn et le Pays Basque que la transformation fromagère fermière est la plus importante. En effet, dans cette zone traditionnelle de production de tommes au lait de brebis, 18 % des éleveurs fabriquent des fromages (contre 22% en 2000) ; ils représentent plus de 40% des producteurs de fromages fermiers recensés au niveau national. En Corse, 39% des éleveurs déclarent une activité de transformation fromagère fermière. Dans le bassin de Roquefort, la production fromagère fermière reste anecdotique, 2% seulement des élevages sont concernés.

Dans les autres régions, la production de lait de brebis se développe souvent avec une activité de transformation fromagère fermière et de vente directe : 74% des élevages transforment le lait produit. C'est le cas par exemple dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur où cette activité permet de pérenniser des élevages de dimension réduite (entre 100 et 150 brebis ou même parfois moins).

Une exploitation sur deux est spécialisée

Mis à part quelques exceptions (c'est le cas par exemple en Corse des exploitations diversifiées avec de la vigne ou des agrumes), l'élevage de ruminants représente l'essentiel, quand ce n'est pas la totalité de l'activité des exploitations détenant au moins 25 brebis laitières. Elles sont classées à 96% dans les combinaisons de productions à dominante herbivores.

Un peu plus de la moitié (51%) de ces exploitations est spécialisée en production ovine laitière : les ovins représentent au moins 85% des UGB de ces exploitations qui par ailleurs détiennent moins de 50 brebis allaitantes. Cette proportion est plus importante dans le bassin de Roquefort et en Corse où respectivement 69 et 65% des exploitations sont spécialisées.

Pour les autres exploitations, le troupeau de brebis laitières est fréquemment associé à des vaches allaitantes : 35% des exploitations (59% dans les Pyrénées-Atlantiques), plus rarement à un deuxième atelier laitier (bovin ou caprin) : 6% des exploitations (17% des exploitations localisées hors bassins). Parmi les autres associations recensées, on peut citer la production ovine allaitante qui s'est développée au cours des vingt dernières années dans le bassin de Roquefort suite à la mise en place par l'interprofession à la fin des années 80 de références laitières individuelles afin de maîtriser l'évolution de la collecte. Cette association concerne aujourd'hui 8% des élevages de la zone, le plus souvent en association simple de brebis laitières et allaitantes.

Avec des troupeaux de 275 brebis en moyenne, la production ovine représente une activité importante de ces exploitations ; 10% seulement d'entre elles détiennent moins de 100 brebis laitières (éleveurs fromagers de Corse ou hors bassins pour l'essentiel). Dans chaque bassin, les brebis sont de races locales, sélectionnées dans leur bassin de production respectif, avec des écarts importants de productivité laitière : pour les élevages en Contrôle Laitier Officiel (CLO)⁵, la production de lait se situe autour de 140 litres pour les brebis de race Corse, 145 à 200 litres pour les races ovines laitières des Pyrénées-Atlantiques (Manech Tête Noire, Manech Tête Rousse et Basco-Béarnaise) et 300 litres pour les brebis Lacaune.

Dans le bassin de Roquefort, 50% des élevages localisés en zone pastorale

Dans le bassin de Roquefort, plus d'une exploitation sur trois est sous forme sociétaire, les EARL unipersonnelles ou entre époux étant requalifiés en exploitations individuelles. Il s'agit le plus souvent de sociétés familiales, de type GAEC père-fils (16% des exploitations) ou avec au moins deux associés de même génération (par exemple 2 frères, 15% des exploitations) et dans une moindre mesure de sociétés non familiales : 5% des exploitations. De ce fait, la main-d'œuvre présente dans les exploitations est relativement importante : autour 2,2 UTA par élevage.

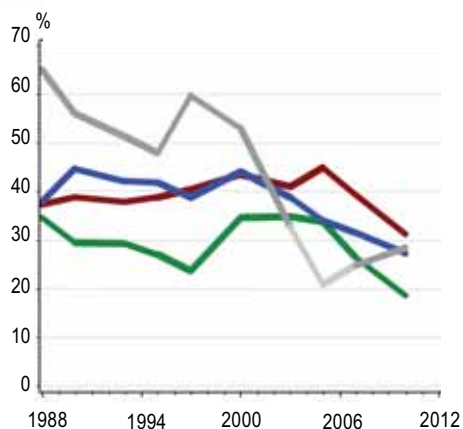
> > >

⁵INRA-Institut de l'Élevage-CNBL, campagne 2012.

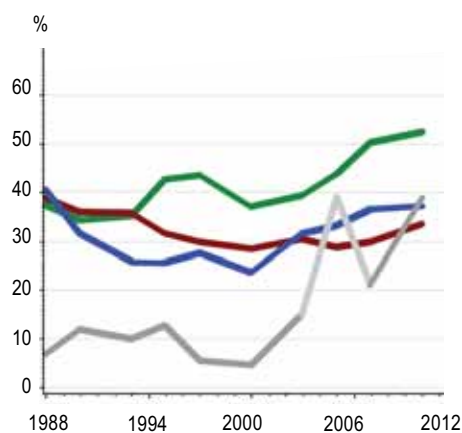
Evolution démographique par bassin laitier

Figure 7.8

% de chefs d'exploitation de moins de 40 ans



% de chefs d'exploitation de plus de 50 ans

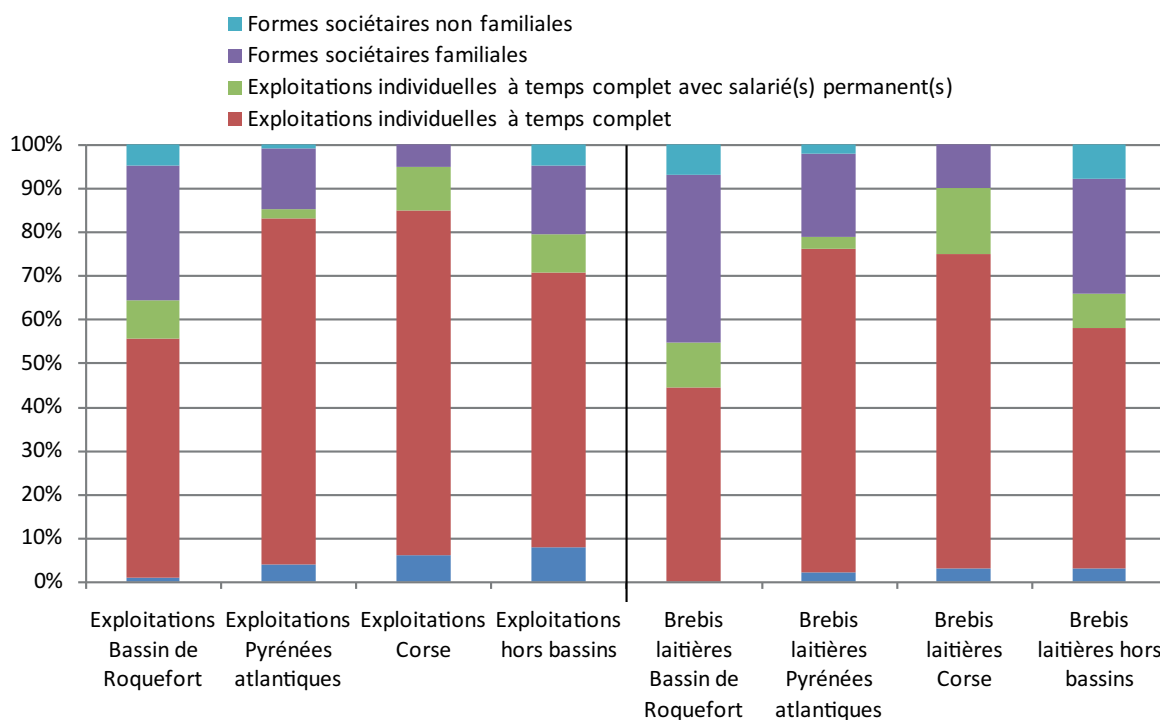


— Corse — Pyrénées-Atlantiques — Bassin Roquefort — Hors bassin

Source : Agreste - enquêtes structures et recensement agricole 2010, traitement Institut de l'Élevage

Répartition des exploitations et des brebis laitières par type d'organisation du travail

Figure 7.9



Source : Agreste Recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Entre les deux derniers recensements, la Surface Agricole Utile par exploitation a progressé de 18% en moyenne à 81 ha, hors surfaces pastorales. Elle est pour l'essentiel consacrée à l'alimentation des troupeaux : il s'agit majoritairement de prairies temporaires, généralement composées d'associations graminées-légumineuses, destinées à la constitution des stocks pour l'hiver et au pâturage. Viennent s'ajouter des cultures de céréales pour la production de grains utilisés pour la complémentation et de paille pour la litière.

La plupart des exploitations sont spécialisées, mais dans un peu plus de 30% des situations, les brebis laitières sont associées à un autre atelier ; il s'agit le plus souvent de vaches allaitantes (20% des élevages) et parfois de brebis allaitantes (8% des élevages).

Parmi les différentes petites régions qui composent le bassin de Roquefort, on enregistre une diversité de situations pédoclimatiques qui explique en grande partie la diversité des systèmes d'exploitation. Il est possible de distinguer :

La zone pastorale, constituée des Grands Causses et des Rougiers, qui réunit près de 50% des exploitations. La présence de parcours utilisés par les troupeaux permet de distinguer les élevages « pastoraux » (58%) des élevages « herbagers » (27%). Pour les premiers, d'importantes surfaces de parcours permettent de décharger la surface fourragère. Elles sont utilisées en été et à l'automne, quand les brebis, en fin de période de traite ou en début de gestation, ont des faibles besoins alimentaires. Le chargement de la surface fourragère est faible, 1,04 UGB/ha SFP hors parcours (sans compter 104 ha de parcours en moyenne ou 0,4 UGB/ha avec) ou 1 UGB/ha SFP pour les élevages « herbagers » qui ne disposent pas de parcours (4 ha).

La zone montagne humide du sud du Massif Central regroupe quand à elle un peu plus de 20% des exploitations qui sont localisées dans les zones d'altitude du Lévézou et des Monts de Lacaune. Pour ces exploitations, majoritairement classées dans le groupe des « herbagers », la part de prairies temporaires ou artificielles dans les surfaces en herbe est importante (77%) et le chargement de la surface fourragère limité : 1.13 UGB/ha en

moyenne. C'est dans cette zone que l'on trouve la plus forte proportion d'exploitations mixtes avec des vaches ou brebis allaitantes (près de 50%).

Dans la zone de piémonts, qui regroupe les régions des Ségales et la plaine du Tarn, relativement favorable aux cultures fourragères, les éleveurs ont souvent cherché à intensifier la conduite de leur exploitation. La surface fourragère est principalement composée de prairies temporaires (75%), avec parfois quelques hectares en maïs fourrage (5 ha dans une exploitation sur 5). Pour les élevages classés dans le groupe des « fourragers » qui gèrent des exploitations plus petites (60 ha de SAU), le chargement se situe autour de 1,72 UGB/ha de SFP.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, près de 70% des élevages utilisent des surfaces pastorales collectives

En Pays-Basque et en Béarn, les exploitations sont très majoritairement individuelles : 15% seulement des exploitations sont en société, et la main-d'œuvre, qui représente 1,7 UTA en moyenne, est essentiellement familiale.

En augmentation de 17% au cours des 10 dernières années, la SAU (hors parcours) est de 28 ha en moyenne, principalement en prairies. Le pâturage de la surface fourragère par les brebis est important tout au long de l'année, complété pour près de 70% des élevages par l'utilisation d'estives collectives d'altitude. Enfin, deux tiers des éleveurs disposent de 12 ha en moyenne de landes privées qui sont utilisées par les vaches et les brebis.

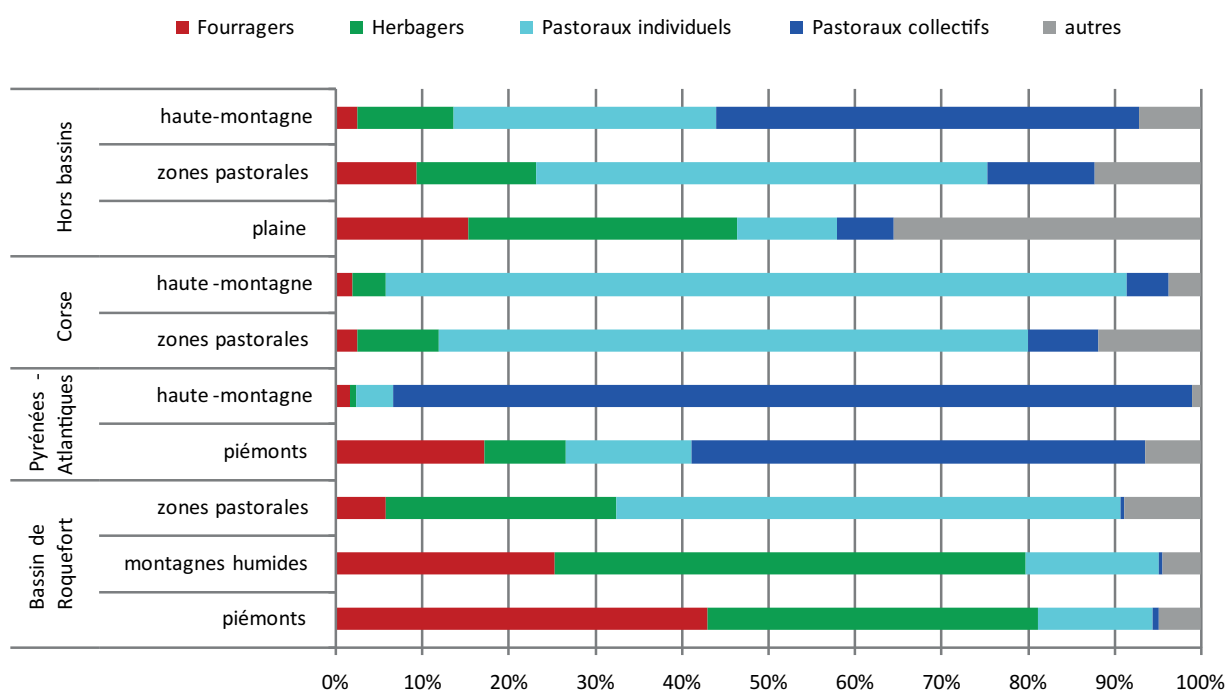
L'atelier ovin lait est fréquemment associé à une autre production herbivore : le plus souvent (59% des exploitations) un atelier bovin viande de 17 vaches allaitantes en moyenne destinées à la production de brouillards. Il s'agit parfois de vaches laitières (7% des exploitations), tout particulièrement chez des fromagers fermiers (19% d'entre eux vs 4% des livreurs) dont la production est destinée à la fabrication de fromages mixtes vaches-brebis.

Près de quatre exploitations sur dix sont localisées dans la zone **haute montagne**, qui regroupe les deux zones de montagne du Béarn et du Pays



Répartition des exploitations par système d'alimentation

Figure 7.10



Source : Agreste Recensement agricole 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Basque. Pour ces exploitations qui sont quasi-exclusivement classées dans le groupe « pastoral collectif », la surface agricole utile est réduite : 20 ha en moyenne (+10 ha de landes), et pour l'essentiel couverte par des prairies naturelles avec un niveau de chargement de la surface fourragère élevé (2,7 ou encore 1,8 UGB/ha en incluant les landes). De mai à octobre, les brebis et les vaches transhumant sur des estives collectives d'altitude. Cela permet de décharger la surface fourragère afin de constituer des stocks pour la période hivernale sans toutefois arriver à être autonomes : dans ces élevages, les achats d'aliments constituent généralement un poste important de charges.

La zone de **piémonts**, qui s'étend sur les coteaux du Pays Basque et du Béarn, regroupe quant à elle plus de 60% des élevages du département. Disposant de surfaces plus favorables, les éleveurs ont la possibilité d'accroître l'autonomie alimentaire de leur exploitation en mettant en place des cultures de prairies temporaires et de maïs destiné à être récolté en grain ou ensilé (4 ha présent dans une exploitation sur 2). Pour la plupart de ces élevages, qui sont classés dans le groupe des « pastoraux collectifs », la transhumance reste un élément déterminant du système d'alimentation. Pour d'autres, l'arrêt de la transhumance permet d'intensifier la conduite des troupeaux et d'accroître les niveaux de productivités laitières. Le niveau d'intensification des surfaces fourragères permet de distinguer les élevages « herbagers » (1,17 UGB/ha) des élevages « fourragers » (1,82 UGB/ha) qui sont légèrement plus nombreux.

En Corse, plus de 70% des élevages classés en « pastoraux individuels »

Les exploitations sont presque en totalité (95 % des cas) sous forme individuelle et la main-d'œuvre est généralement limitée : 1,5 UTA en moyenne.

La SAU (hors parcours) est également restreinte : 33 ha en moyenne, en augmentation de 9% seulement entre les deux derniers recensements. Elle est principalement couverte par des prairies permanentes, qui sont valorisées tout au long de l'année par le pâturage. En complément, les élevages disposent très souvent (87% des élevages) d'une soixantaine d'hectares de parcours privés. À noter que les éleveurs sont souvent confrontés à des problèmes de maîtrise de leur foncier, ce qui limite les possibilités de réaliser certains investissements : construction de bâtiments, clôtures, mises en culture...

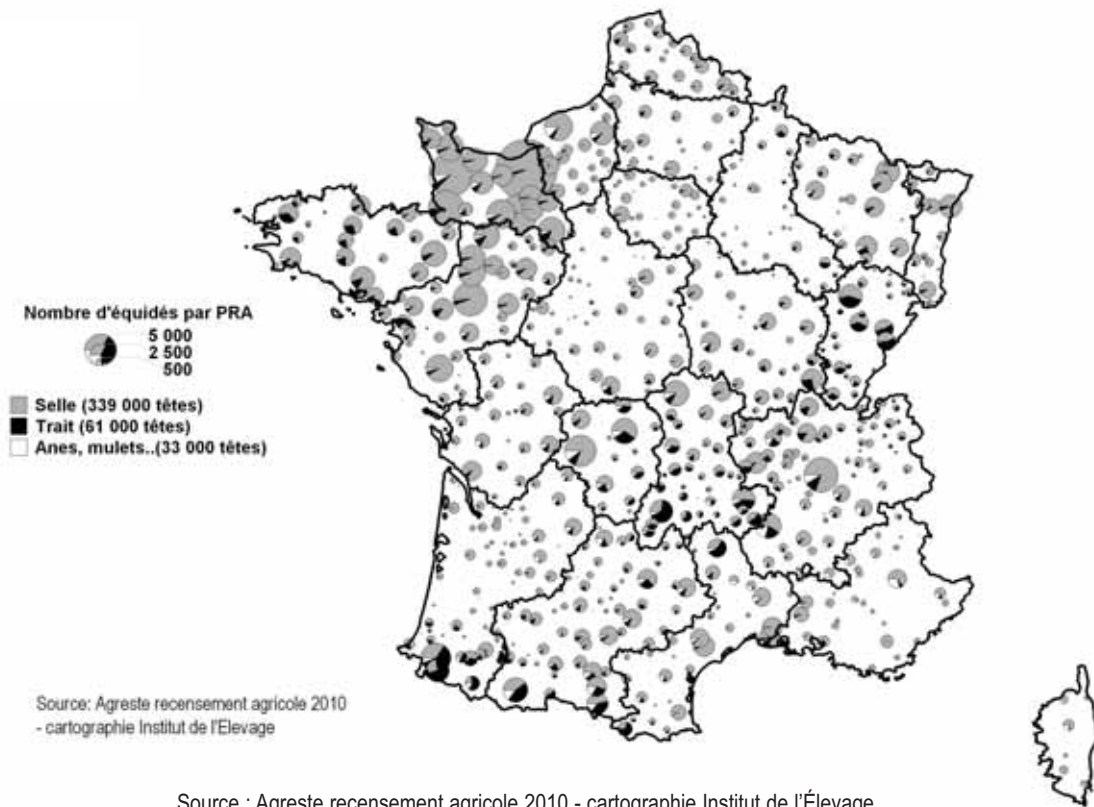
Les élevages sont majoritairement spécialisés : pour seulement 35 % des élevages, les brebis sont associées à un autre atelier herbivore ; il s'agit le plus souvent de vaches allaitantes (23% des exploitations) et plus rarement de chèvres (7%).

En Corse, plus de 70% des élevages sont classés dans le groupe des Pastoraux individuels. Un tiers d'entre eux est localisé dans la zone « Haute-montagne » correspondant à la petite région agricole de la montagne corse et les deux autres tiers en zone « Pastorale méditerranéenne » qui regroupe notamment en Haute-Corse la Balagne, zone traditionnelle de production ovine, la plaine orientale où l'élevage ovin s'est développé en complément de cultures pérennes (vignes, agrumes) et en Corse-du-Sud, la région d'Ajaccio et le Sartenais où la majorité des élevages valorisent leur lait en transformation fromagère fermière.



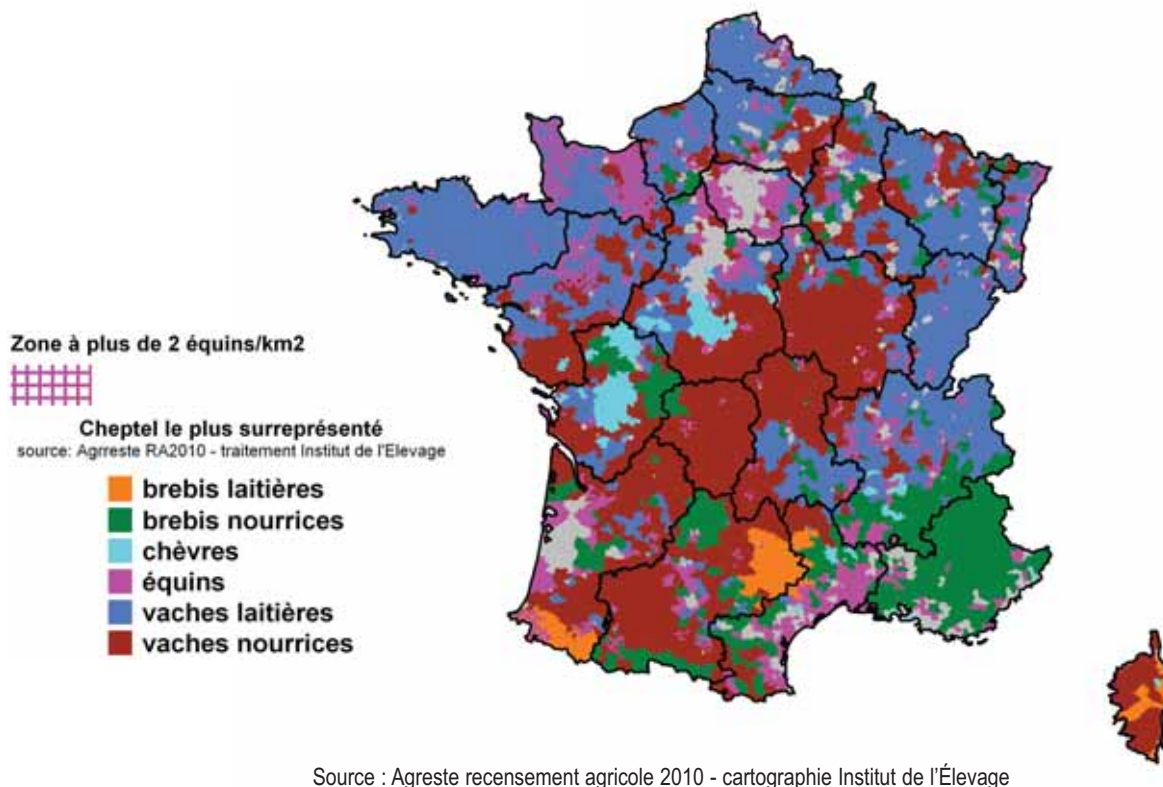
Répartition des équidés par petite région agricole en 2010

Figure 8.1



Cheptel le plus surreprésenté par rapport à la composition moyenne nationale (par canton)

Figure 8.2



8

Une exploitation sur huit détient des équidés

La moitié des équidés français présents dans des exploitations agricoles

Parmi les 490 000 exploitations agricoles enquêtées dans le cadre du recensement agricole 2010, **54 372 (près de 13%) ont déclaré détenir au moins un équidé**. L'effectif total recensé est de **432 000 équidés**, soit 45% des 950 000 équidés dénombrés, pour la même année, par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation dans le cadre du Réseau Economique de la Filière Equine (Annuaire Ecus 2011).

Les très nombreux particuliers, détenteurs d'un ou de quelques chevaux qu'ils ne mettent pas à la reproduction et qu'ils gardent aux abords de leur domicile, n'entraient pas dans le champ du recensement. De même, des établissements équestres n'ayant pas de statut agricole et conduits sans surfaces ont échappé au recensement.

En revanche, l'effectif des juments comptabilisées par le recensement agricole est très élevé : 118 000 juments de races de selle et 36 000 juments de races lourdes soit 154 000 juments au total. L'Institut Français de Cheval et de l'Équitation estime entre 140 000 et 150 000 le nombre total des juments mises à la reproduction, en 2010. Une proportion très importante des détenteurs de juments a donc été

enquêtée mais il semble également que des femelles qui n'ont pas été mises à la reproduction cette année-là aient été comptabilisées sous la dénomination « juments ».

Une importance très variable sur le territoire

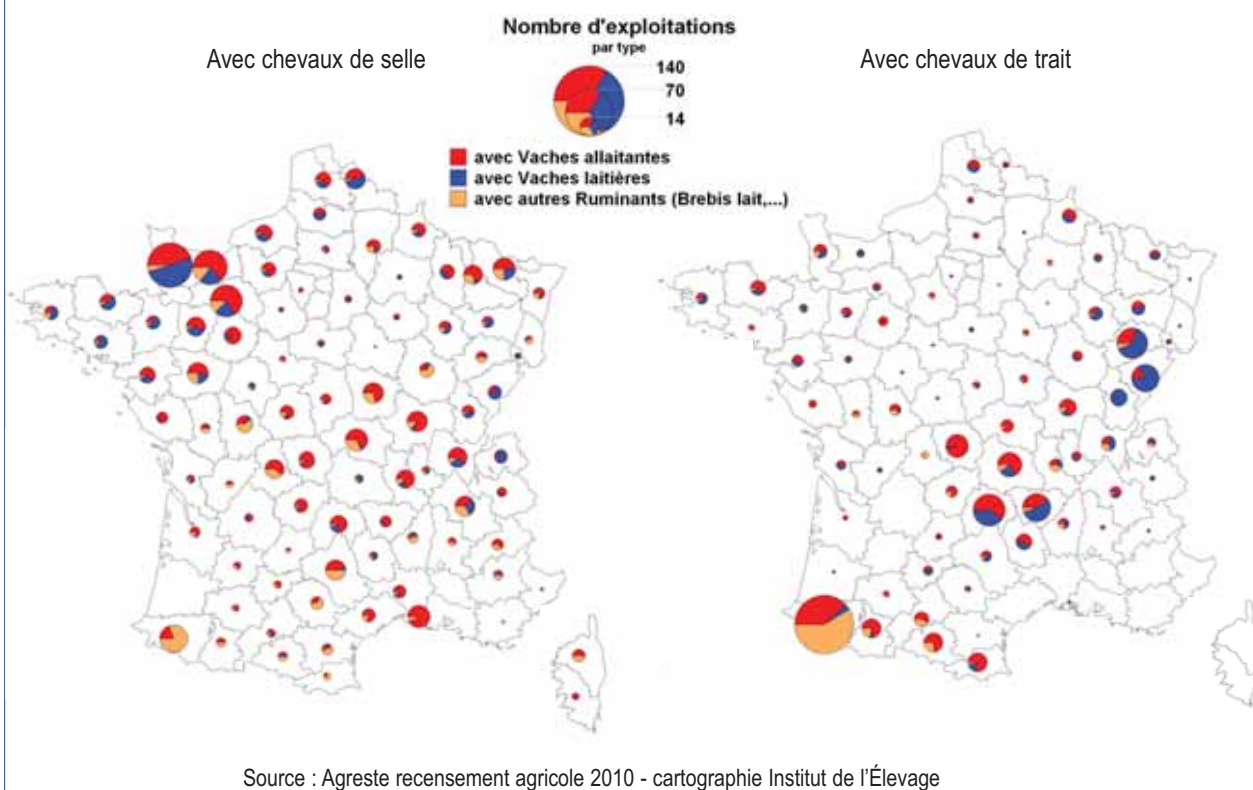
Les équins présents au sein des exploitations concernées par le Recensement Agricole représentent 2% des UGB herbivores présentes sur le territoire national contre 90% pour les bovins, 6,6% pour les ovins et 1,4% pour les caprins. Au prorata des UGB de chaque exploitation, ils utilisent au minimum 420 000 ha soit 3,3% de la Surface Fourragère Principale (SFP) et en réalité davantage compte tenu du pâturage mixte (simultané ou successif).

Dans une petite région agricole sur 7 les chevaux représentent plus de 10% des UGB et dans une sur 16 plus de 20%. Leur présence relative est particulièrement forte dans le Merlerault (Orne), la zone littorale méditerranéenne jusqu'à Valence et les Landes. Les chevaux sont même particulièrement fréquents voire les derniers herbivores présents en périphérie des très grandes agglomérations (Ile de France et cantons limitrophes, régions lyonnaise, toulousaine, bordelaise).

> > >

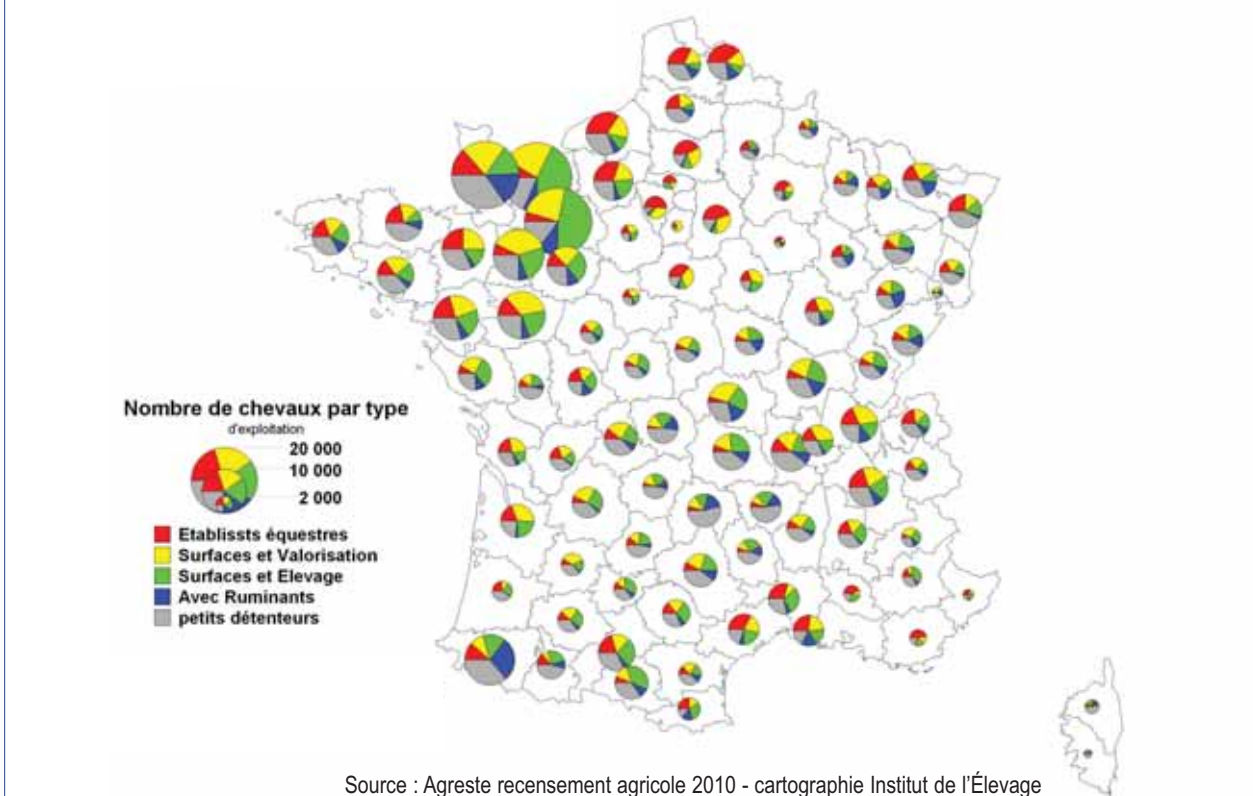
Répartition des 1 804 exploitations mixtes ruminants-équidés (avec plus de 8 UGB équines)

Figure 8.3



Répartition des chevaux par département et type d'exploitation

Figure 8.4



Une forte présence dans l'Ouest, le Jura, le Massif Central et les Pyrénées ainsi que dans les plaines de polyculture élevage

Les trois régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Pays de la Loire et Bretagne) regroupent un peu moins du quart des exploitations détentrices d'équidés et plus du quart des équidés. La densité d'équidés par canton est particulièrement importante en Basse-Normandie et, à un niveau un peu moindre, dans quelques cantons de Pays de la Loire. Dans ces deux régions, les chevaux sont essentiellement des chevaux de selle. Ceux-ci sont également nombreux en Rhône-Alpes, et dans de nombreuses petites régions de polyculture élevage.

À l'inverse, dans le Jura, le Massif Central et les Pyrénées où les effectifs d'équidés sont également très importants, la présence des chevaux lourds ou chevaux de trait est nettement plus marquée. En Auvergne et dans les Pyrénées, il s'agit essentiellement de bassins de multiplication avec production de poulains destinés à l'engraissement. Ailleurs, les berceaux des races de trait (Comtois, Ardennais, Boulonnais, Cob Normand, Percheron, Cheval Breton) sont encore assez nettement identifiables en raison d'une forte tradition de sélection tandis que ceux de l'Auxois, du Trait du Nord ou du Trait poitevin mulassier sont difficilement repérables.

Les ânes et mulets, deux fois moins nombreux que les chevaux de trait, sont élevés principalement dans les Pyrénées, en Normandie, dans le Limousin et le Sud du Massif Central, en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

9 750 exploitations à plus de 8 UGB équines détiennent près de 2/3 des chevaux

44 622 exploitations, soit plus de 80% des exploitations équines, détiennent de très petits cheptels d'une douzaine d'équidés au maximum ce qui correspond à moins de 8 UGB, seuil permettant d'isoler les petits producteurs dans les autres filières d'herbivores. Ces exploitations détiennent 35% des

équidés recensés en 2010. Dans plus de la moitié des exploitations enquêtées, les effectifs ne dépassent pas trois équidés. Parmi elles, 11 000 ne sont détentrices que d'un seul cheval et dans 40% des cas, il s'agit d'une jument seule.

Les 9 750 exploitations qui ont un atelier de plus de 8 UGB détiennent 65% des équidés recensés (contre 52% en 2000). Leur écurie va de 8 à plus de 400 chevaux avec une moyenne de 29 chevaux et, dans la moitié des cas, un effectif de plus de 22 chevaux.

Dans 1 800 d'entre elles, l'atelier équin est une production agricole complémentaire d'un atelier de ruminants. Dans 750 exploitations, situées principalement dans les zones de montagnes et tout spécialement dans les Pyrénées Atlantiques, **il s'agit de chevaux de races lourdes,** ces exploitations détenant 45% des chevaux lourds des exploitations à plus de 8 UGB équines. Dans la moitié des cas, ces exploitations avec chevaux lourds ont un atelier principal allaitant avec une bonne cinquantaine de vaches allaitantes et une dizaine de juments sur une centaine d'hectares d'herbe hors parcours. Les chevaux sont un atelier complémentaire qui ne représente, en moyenne, que 15% des UGB. Dans 30% des cas, l'atelier principal est un troupeau laitier avec des effectifs animaux de taille semblable mais avec un peu plus de surface et surtout une main-d'œuvre plus importante (2,5 UTA contre 1,5 dans les exploitations allaitantes).

Dans un peu plus de 1 000 exploitations mixtes, l'atelier équin est constitué de chevaux de selle mais ces derniers ne représentent que 14% de l'ensemble des chevaux détenus dans les 9 750 exploitations à plus de 8 UGB équines. Les caractéristiques moyennes de ces exploitations avec chevaux de selle sont assez proches de celles avec chevaux de trait. Toutefois, bien que le nombre moyen de juments par exploitation soit le même pour les deux types d'ateliers équins, le nombre total d'équidés est plus important dans le cas des chevaux de selle en raison d'un cycle de production plus long. Les cheptels bovins étant simultanément un peu plus petits que dans les exploitations avec chevaux de trait, la place des chevaux est un peu plus importante dans ce type d'exploitations (18% des UGB). Les exploitations avec un troupeau bovin allaitant sont un peu plus nombreuses (56%) et celles avec un troupeau laitier

sensiblement moins nombreuses (22%) que pour les chevaux de trait bien qu'elles se situent pour une plus grande proportion d'entre elles en zone de plaine. Ceci n'a rien de surprenant, compte tenu de la quantité de travail nécessaire à la conduite des chevaux de selle. D'autant plus que 25% de ces exploitations ont déclaré des activités de loisir/hébergement/restauration, très probablement connexes à cet élevage équin. Les chargements des exploitations avec des chevaux qu'ils soient de selle ou de trait restent peu élevés, compris entre 0,9 et 1,1 UGB/ha en moyenne pour les systèmes allaitants et entre 1,1 et 1,2 UGB/ha pour les systèmes laitiers. L'une des explications à cette situation est l'importance de l'herbe dans la SFP : pratiquement 100% pour les exploitations allaitantes avec un atelier équin complémentaire, 94% pour les exploitations laitières avec des chevaux de trait et 87% pour les exploitations laitières avec des chevaux de selle.

Dans 7 950 exploitations, l'atelier principal est l'atelier équin et 85% d'entre elles sont même spécialisées dans cette filière. Près de 8 fois sur 10, il s'agit d'exploitations à orientation herbivore avec des chevaux de selle. Elles ont été réparties en trois types principaux en fonction de leur plus ou moins grande autonomie fourragère et des activités équines pratiquées, un quatrième type beaucoup moins nombreux étant constitué des détenteurs d'ânes et mulets. Le recensement agricole ne renseignait pas de manière explicite ces deux critères de typologie. L'autonomie fourragère a été évaluée à partir du chargement. A travers le suivi des exploitations, réalisé dans le cadre du Réseau Economique de la Filière Equine, nous avons remarqué que la plupart des systèmes équins, spécialisés et autonomes, valorisent un hectare d'herbe par cheval présent, parfois un peu moins. C'est en particulier le cas des élevages au sens strict c'est à dire des exploitations qui font naître des poulains qui seront vendus, pour la majorité d'entre eux, jeunes, à un âge qui peut varier entre 8 mois et 5 ou 6 ans selon race et la destination du cheval. Au-delà d'un chargement de 2 UGB/ha, le système devient nettement hors-sol. Ce seuil de 2 UGB/ha a été retenu pour distinguer les exploitations valorisant des surfaces de celles à surface réduite, situées plus souvent en milieu périurbain. La distinction entre l'activité d'élevage au sens strict et les autres activités de pension, entraînement, valorisation des chevaux ou enseignement de l'équitation voire engraissement pour les chevaux destinés à la boucherie s'est faite à partir du ratio nombre total d'équidés présents sur la

structure par jument. Au-delà d'un seuil de 2,5 chevaux présents par jument de trait et de 3,7 chevaux par jument pour les chevaux de selle, nous avons considéré que l'activité d'établissement équestre prenait le pas sur l'activité d'élevage.

1 880 exploitations sont de type « établissements équestres » avec des effectifs importants (36 chevaux en moyenne) sur une surface très réduite (7 ha en moyenne) voire nulle pour 110 d'entre eux. Il est fort probable que ce groupe rassemble également des engraisseurs de poulains de races lourdes dans la mesure où près de 150 exploitations détiennent des chevaux de trait. L'activité d'élevage n'est pas absente puisqu'on dénombre 9 juments dans ces structures mais, en contrepartie, les activités de loisir (déclarées par 45% des exploitations) et leur poids dans le chiffre d'affaire (majoritaire dans 36% des cas) sont nettement plus importantes que dans les autres groupes.

2 580 exploitations hébergent ou valorisent des chevaux sur des territoires où l'accès au foncier est possible. La surface valorisée est d'environ 1 ha par cheval. Comme dans le type précédent, ce type rassemble également 190 exploitations avec des chevaux de trait. Les exploitations ont un effectif de chevaux (34 en moyenne) très important par rapport à leur nombre de juments (4 en moyenne soit plus de 8 chevaux par jument). L'activité d'élevage est donc réduite. Dans le même temps bien que non négligeables, les activités de diversification (présentes dans 37% des cas et majoritaires dans 26%) sont moins importantes que dans le type précédent ce qui nous fait déduire que ces exploitations sont davantage orientées vers la pension et le travail des chevaux.

3 330 exploitations ont une orientation élevage marquée (le taux d'activités de loisir ou autres tombe à 25%). **465 d'entre elles (14%) élèvent des chevaux de trait.** Les effectifs de juments sont importants (15 juments en moyenne par exploitation) alors que les effectifs totaux de chevaux (28) sont plus faibles que dans les deux autres types. Ces exploitations ont un chargement faible : 1,2 ha/cheval soit 0,6 à 0,8 UGB/ha selon le type de chevaux élevés.

Ces trois types d'exploitations équines spécialisées occupent toutes une main-d'œuvre importante (1,8 à 2,2 UTA) sur des surfaces réduites (de 7 à 35 ha de SAU) grâce à l'élevage de 30 à 35 chevaux en moyenne. Au total, les 9 750 exploitations emploient 19 000 UTA dont 7 600 UTA salariés (y c 1 400 occasionnels).



Annexes

Définition de seuils de taille pour les activités d'élevage (carte 1.1).

Pour chaque cheptel à l'origine des différentes productions animales étudiées dans ce document, un seuil minimal a été défini pour isoler les détenteurs d'animaux qui ont une activité d'élevage très réduite, non significative en volume pour les filières.

Les exploitations ayant à la fois moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative.

Les exploitations ayant à la fois moins de 20 truies, moins de 100 porcs (au total), moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places, moins de 150 chevreaux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, œufs, lapins, palmipèdes gras, cf. seuils ci-dessous) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative.

Pour les exploitations bovins viande et ovins viande, de tailles particulièrement hétérogènes, une sélection supplémentaire est effectuée pour centrer les analyses sur les exploitations allaitantes bovines de plus de 20 vaches (chapitre 4), un peu moins de 50% des détenteurs mais près de 80% du cheptel allaitant national, et sur les exploitations détenant plus de 150 brebis viande (chapitre 6), 17% des détenteurs qui gèrent 70% du cheptel national.

Identification de l'activité dominante dans l'élevage d'herbivores (carte 1.2).

La première caractérisation des 199 000 exploitations recensées ayant une activité d'élevage d'herbivores significative (dont 20 000 mixtes herbivores-granivores) consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui est supposée orienter le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage.

La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement quotidien, même si cette activité est minoritaire (par exemple en % d'UGB). Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charente), en termes de typologie, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers (encore plus contraignants au niveau travail et du fait de la localisation régionale de ces élevages mixtes dans les mêmes régions que des exploitations caprines ou ovins lait sans vaches laitières).

Les principales modifications apportées par rapport à la clé mise au point sur le RA2000 portent sur l'identification d'un groupe d'exploitations dont l'activité d'élevage est à dominante équine (plus de 50% des UGB et plus de 8 UGB équines). Et à la systématisation d'une règle majoritaire en UGB pour typer les exploitations avec engraissement de bovins sans vaches, vaches allaitantes et ovins viande. Tous les mixtes vaches allaitantes-ovins viande étaient typés « vaches allaitantes » en 2000. Minoritaires en nombre, les mixtes bovins viande-ovins à dominante ovine sont désormais regroupées aux exploitations ovines.

Utile pour procurer une première représentation de la diversité sans double compte, il ne s'agit pas pour autant d'une étape qui fige le reste de l'analyse. Lorsque l'on aborde l'amont d'une filière donnée, par exemple l'ensemble des exploitations qui contribuent à l'élevage ovin viande qui est fréquemment une production secondaire dans des exploitations avec ou sans autres élevage, les exploitations des différentes dominantes herbivores sont nécessairement rappelées pour dresser un portrait fidèle de la production. Des exploitations peuvent ainsi être rappelées plusieurs fois au titre de différentes filières. Il s'agit d'un autre exemple de mobilisation de la matrice construite afin de pouvoir appeler plusieurs fois les mêmes exploitations, mais en les situant toujours dans un référentiel unique.

Clé typologique (les élevages herbivores de taille non significative ne sont pas repris carte 1.2)

si capacité d'engraissement gros bovins (nombre de places)>0 et UGB_Herbivores=0	vide sanitaire
sinon si vaches laitières<5 et vaches nourrices<5 et chèvres<10 et brebis laitières<25 et brebis nourrices<50 et UGB_Herbivores<8	élevages herbivores de taille non significative
sinon si brebislait>=25 et (UGB_Ovins+UGB_bovins)>=85%UGB_Herbivores ou UGB_Ovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores	laitières ovines
sinon si chèvres>=10 et (UGB_Caprins>=70%UGB_Herbivores ou UGB_Ovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores ou UGB_Bovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores)	caprines
sinon si (Vaches laitières>=5 et Vaches laitières>=10%*vaches nourrices) ou (2000<quota laitier/vache laitière<15000)	laitières bovines
sinon si UGB_Equins>=8 et UGB_Equins>=50%UGB_Herbivores	équines
sinon si UGB_Bovins>=8*max(1,vaches laitières+vaches nourrices) et UGB_Bovins>=50%UGB_Herbivores	engraisseurs gros bovins
sinon si Vaches nourrices>=5 et UGB_Bovins>=50%UGB_Herbivores	allaitantes bovines
sinon si Brebis nourrices>=50 et UGB_Ovins>=50%UGB_Herbivores	ovines (viande)
sinon	polyélevages complexes

Identification de l'activité dominante dans l'élevage de granivores et assimilés (carte 1.3)

La dominante de cette activité est identifiée grâce à l'analyse du Produit Brut standard de 5 types de production (aviculture-lapins compris, porcs, et ateliers d'engraissement avec achats au moins partiels de veaux de boucherie, agneaux, chevreaux)

Cette identification est réalisée uniquement pour les exploitations dont un des ateliers repérés dépasse un seuil d'activité considéré comme significatif :

- Nombre de truies > 20 ou nombre total de porcs > 100
- Ou si l'on n'a pas à la fois (poules pondeuses d'œuf de consommation + poulettes) < 200 et pondeuses œufs à couver < 200 et (poulets de chair et coq + dindes et dindons + canards à rôti + pintades) < 200 et [(oies + canards en gavage) < 100 et canards en gavage > 0] ou (oies < 50 et canards en gavage = 0) et (poules pondeuses à couver + autres volailles pour la ponte) < 500 et Nb total de places de poles et palettes < 200 et pigeons et caillies < 200 et autruches < 30 et lapines mères < 50 et lapins à l'engraissement < 200 et autres volailles < 200 et superficie totale volailles de chair < 150
- ou plus de 25 veaux (ou places) de veaux de boucherie en engraissement (hors exploitations repérées comme système veaux sous la mère)
- ou plus de 150 chevreaux en engraissement et plus de 3 chevreaux par chèvre (ou pas de chèvre) ou plus de 150 agneaux en engraissement et plus de 3 agneaux par brebis (ou pas de brebis)

Bien que les combinaisons entre ces différentes activités soient plutôt rares, c'est l'activité qui génère le plus de Produit Brut Standard qui est considérée comme dominante.

Combinaison des productions agricoles et niveau de spécialisation (carte 1.4)

La caractérisation de la **combinaison des productions agricoles** vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « Grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers,...).

Six modalités ont été définies à partir des Orientations technico-économiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) du règlement (CE) N°1242 /2008 du 8 décembre 2008 et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation de coefficients 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 (3 mauvaises conjonctures céréalières sur 5) pour le classement d'une exploitation en « polyculture-élevage ». Lors du changement du calcul des OTE en 2007 et du fait des coefficients utilisés, le tiers des exploitations de polyculture-élevage laitier (d'après les MBS) a, par exemple, été requalifié d'exploitations laitières spécialisées (d'après les PBS), notamment dans des zones typiques de ces activités mixtes.

Grandes cultures (OTE=1) : Exploitations spécialisées en grandes cultures (plus des 2/3 du Produit Brut standard)

Polyculture-élevage (OTE=6 ou 8) : Exploitations de polyculture (6), Exploitations mixtes cultures-élevage (8) où la part des productions végétales et celle des productions animales dans le PBS total sont en moyenne sensiblement égales.

Spécialisées herbivores (OTE=4) : exploitations spécialisées herbivores (plus des 2/3 du Produit Brut standard), **sauf celles ayant plus de 40 ha de grandes cultures et plus du tiers de leur SAU en grandes cultures qui sont reclassées en polyculture-élevage**

Mixtes herbivores et granivores (OTE=7) : Exploitations de polyélevage (plus des 2/3 du Produit Brut standard en élevage sans que ni les herbivores ni les granivores n'atteignent les 2/3) **sauf celles ayant plus de 40 ha de grandes cultures et plus du tiers de leur SAU en grandes cultures et moins de 4 UGB granivores (tous aliments) par ha de grandes cultures qui sont reclassées en polyculture-élevage**

Spécialisés granivores (OTE=5) : Exploitations spécialisées de production animale hors sol (granivores) (plus des 2/3 du Produit Brut standard) **sauf celles ayant plus de 40 ha de grandes cultures et plus du tiers de leur SAU en grandes cultures et moins de 4 UGB granivores (tous aliments) par ha de grandes cultures qui sont reclassées en polyculture-élevage**

Cultures spéciales (OTE=2 ou 3 ou 9) : Exploitations spécialisées en cultures permanentes (3) ou en horticulture (2), ou autres productions non typées (9)

MAAF, 2011 : « Depuis 1978 est appliquée au niveau européen une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. La classification des exploitations agricoles reposait jusqu'à présent sur la structure de la marge brute standard (MBS) des exploitations. La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à abandonner le concept de MBS au profit de la production brute standard (PBS). Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles, officiellement définie par le règlement(CE) N°1242 /2008 du 8 décembre 2008. Cette nouvelle classification s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole (RICA) à partir de l'exercice 2010.

Le recensement agricole, comme la plupart des enquêtes menées auprès des exploitations, recueillent des informations sur les structures des exploitations (surfaces cultivées, effectifs d'animaux présents). Afin de déterminer la dimension économique de l'exploitation et sa spécialisation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Cela est possible en affectant à chaque donnée de structure un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spéculation : les coefficients de PBS. Ces coefficients sont des coefficients standards à caractère volontairement structurel, calculés en moyenne sur plusieurs années. Les coefficients utilisés pour la première fois en 2010 ont été calculés en moyenne sur 5 ans pour les années 2005 à 2009 (coefficients « 2007 » pour qualifier l'année centrale de cette moyenne). Ces coefficients sont fixes pour une certaine période afin de conserver la classification des exploitations qui en découle et ne pas la rendre trop sensible aux variations conjoncturelles de la valeur des productions. [...]

Typologie des formes d'organisation du travail (figure 1.5).

Développée dans un premier temps pour le secteur laitier bovin, dans lequel les exploitations présentent une forte diversité de composition des collectifs de travail, cette typologie basée sur le repérage du statut et des liens de parentés éventuels entre actifs principaux est applicable aux autres types d'exploitation.

Si Nombre de co-exploitants > 1 et présence de co-exploitants non apparentés au chef	sociétés non familiales (tous les associés ne sont pas apparentés).	
Sinon si Nombre de co-exploitants > 1 et présence de co-exploitants apparentés au chef (hors conjoints) dont la différence d'âge avec lui est inférieure à 20 ans	sociétés familiales avec des associés tous apparentés et au moins 2 collatéraux de même génération (frères/soeurs, cousin(e)s)	
Sinon si Nombre de co-exploitants > 1 et forme sociétaire autre qu'EARL et présence de co-exploitants apparentés au chef (hors conjoints) dont la différence d'âge avec lui est supérieure à 20 ans	sociétés familiales avec des associés tous apparentés mais de générations différentes	typiques des formes de transmission (type GAEC père-fils. Les EARL unipersonnelles ou entre époux sont requalifiées en exploitations individuelles
Sinon si UTA salariés permanents (à temps partiel ou complet) > 0	exploitations individuelles avec salarié(s) permanent(s)	
Sinon si total UTA de l'exploitation (toutes origines CUMA et ETA comprises) < 1	exploitations à temps partiel	mobilisent au total moins d'une UTA
Sinon	exploitations individuelles sans salarié permanent	

Systèmes d'élevage bovin des exploitations laitières (figure 3.5)

Si nombre de vaches allaitantes < 5 et mâles castrés ou non castrés de plus d'un an par vache laitière < 0.2	Lait spécialisé
Sinon si nombre de vaches allaitantes < 5 et mâles castrés ou non castrés de plus d'un an par vache laitière >= 0.2 et mâles non castrés de un an et plus > mâles castrés de un an et plus	Lait + taurillons
Sinon si nombre de vaches allaitantes < 5 et mâles castrés ou non castrés de plus d'un an par vache laitière >= 0.2 et mâles non castrés de un an et plus <= mâles castrés de un an et plus	Lait + boeufs
Si nombre de vaches allaitantes >= 5 et mâles castrés ou non castrés de plus d'un an par vache laitière < 0.2	Lait + vaches allaitantes naisseur
Sinon si nombre de vaches allaitantes >= 5 et mâles castrés ou non castrés de plus d'un an par vache laitière >= 0.2 et mâles non castrés de un an et plus > mâles castrés de un an et plus	Lait + vaches allaitantes + taurillons
Sinon si nombre de vaches allaitantes >= 5 et mâles castrés ou non castrés de plus d'un an par vache laitière >= 0.2 et mâles non castrés de un an et plus <= mâles castrés de un an et plus	Lait + vaches allaitantes + boeufs

Systèmes fourragers des exploitations laitières (figure 3.6)

Si SFP=0 ou UGB/SFP>=4	Sans SFP (parmi lesquelles 36% de sociétés civiles laitières)
Sinon si maïs fourrage/SFP>=30%	Mais
Sinon si maïs fourrage/SFP>=10% ou maïs fourrage/vache laitière>=15 ares	Herbe-maïs
Sinon si UGB/SFP>=1.8	Herbe >1.8
Sinon	Herbe <1.8

Combinaisons de production des exploitations caprines (figure 5.5)

Si exploitation typée 'Grandes cultures dominantes' ou 'Polyculture-élevage' (cf. carte 1.4)	Mixtes cultures
Sinon si exploitation typée 'Herbivores dominants' et plus de 25 brebis laitières	Mixtes ovins lait
Sinon si exploitation typée 'Herbivores dominants' et (plus 5 vaches laitières ou 2000<quota/vache<15000)	Mixtes-vaches laitières
Sinon si exploitation typée 'Herbivores dominants' et plus 5 vaches nourrices et UGB_Bovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores	Mixtes-vaches allaitantes
Sinon si exploitation typée 'Herbivores dominants' et plus 50 Brebis viande et UGB_ovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores	Mixtes ovins viande
Sinon	Autres (mixtes hors-sol, cultures spéciales, polyélevages herbivores)

Combinaisons de production des exploitations ovines (viande) (figure 6.4)

Si exploitation typée 'Grandes cultures dominantes' ou 'Polyculture-élevage' en combinaison de production (cf. carte 1.4)	Mixtes cultures
Sinon si exploitation typée 'laitière bovine' en dominante Elevage Herbivores (cf carte 1.2)	Mixtes bovins lait
Sinon si exploitation typée 'allaitante bovine' en dominante Elevage Herbivores (cf carte 1.2)	Mixtes bovins viande dominante vaches allaitantes
Sinon si exploitation typée 'Herbivores dominants' en combinaison de production (cf. carte 1.4) et 'ovins viande' en dominante Elevage Herbivores (cf carte 1.2) et plus de 5 vaches allaitantes	Mixtes bovins viande dominante ovins viande
Sinon si exploitation typée 'Herbivores dominants' en combinaison de production (cf. carte 1.4) et 'ovins viande' en dominante Elevage Herbivores (cf carte 1.2)	Mixtes ovins viande
Sinon	Autres (mixtes hors-sol, cultures spéciales, caprins, ovins lait, polyélevages herbivores)

Systèmes fourragers des exploitations ovines (lait ou viande) (figure 6.6 et chapitre 7)

	<p>UGB/haSFU (SFU=SFutilisée= surface pâturée déclarée + surface supposée uniquement récoltée).</p> <p>La surface supposée uniquement récoltée =SFP hors prairies (tous types y c parcours de la SAU)</p> <p>Ou =SFP-surface pâturée déclarée si surface pâturée déclarée<total prairies de la SAU</p> <p>La surface pâturée déclarée par les éleveurs lors de l'enquête comprend visiblement dans certains cas des parcours boisés (>10% boisement) ou landes « occasionnellement pacagées », comptabilisées hors SAU.</p>	<p>Parcours individuels</p> <p>=somme de la STH peu productive (comptabilisée pour le RA en SFP et donc en SAU)</p> <p>et de la surface probablement pâturée hors SAU.</p> <p>Avec surface probablement pâturée hors SAU =surface pâturée déclarée-SFP si surface pâturée déclarée>SFP et landes boisées_1303+landes occasionnellement pacagées_1304>0</p>	<p>Réponse à la question "Utilisez- vous des pacages collectifs (y c. estives et alpages de montagne) pour faire paître vos animaux ? »</p>		
si			Oui	alors	Pastoral collectif
Sinon si	>0	>=10 ha ou SAU=100% STH_peu productive		Alors	Pastoral individuel
Sinon si	0.7>x>0			Alors	Extensif
Sinon si	1.4>x>=0.7			Alors	Herbagers
Sinon si	2.5>x>=1.4			Alors	Fourragers
Sinon si	≥ 2,5 ou pas de pâturage pour les ovins			alors	Bergerie

Les dossiers Économie de l'Élevage

résumé les principales études conduites par le GEB
(Département Économie de l'Institut de l'Élevage)
en collaboration avec les services de la CNE
Ils sont consultables sur le site : <http://www.idele.fr>

Liste des derniers Dossiers Économie de l'Élevage

- Quel avenir pour l'engraissement en Italie ? n°439 octobre 2013
- Bergers demain : La filière ovine laitière française s'interroge sur son avenir. n° 438 - septembre 2013
- Les filières viandes bovine et ovine en Espagne. À la recherche d'un nouveau souffle. n° 437 - juillet-août 2013
- L'élevage irlandais et ses filières. Quel paysage à l'horizon 2020 ? n° 436 - juin 2013
- Marchés mondiaux des produits laitiers en 2012. Expansion mouvementée. n° 435 - mai 2013
- 2012 : L'année économique ovine. Perspectives 2013. n° 434 - avril 2013
- 2012 : L'année économique caprine. n° 433 - mars 2013
- 2012 : L'année économique laitière. Perspectives 2013. n° 432 - février 2013
- 2012 : L'année économique viande bovine. Perspectives 2013. n° 431 - janvier 2013
- Le marché mondial de la viande bovine en 2012. L'appétit de bœuf se creuse en Asie... comblé par l'Inde qui talonne le Brésil. n° 430 - Décembre 2012
- La filière veau de boucherie. Un potentiel à maintenir. n° 429 - Novembre 2012
- Les modèles laitiers du nord de l'Union européenne à l'épreuve de la volatilité n° 428 - Octobre 2012
- La production de viande bovine au Brésil. Le zébu est-il toujours conquérant ? n°427 - Septembre 2012
- Les Allemagnes laitières. Voies divergentes et avènements contrastés. n°426 - Juillet-Août 2012
- La filière viande au Canada. Toujours très dépendante des USA.. n°425 - Juin 2012
- 2011 : L'année économique ovine. Perspectives 2012. n°424 - Mai 2012
- 2011 : L'année économique laitière. Perspectives 2012. n°423 - Avril 2012
- 2011 : L'année économique caprine. n°422 - Mars 2012
- Marchés mondiaux des produits laitiers en 2011. Anticyclone prolongé. n°421 - Février 2012
- 2011 : L'année économique viande bovine. Perspectives 2012. n° 420 - janvier 2012
- Le marché mondial de la viande bovine en 2011. L'Europe dans le sillage des hauts prix mondiaux. N°419 - décembre 2011
- Le lait après 2015. Comment les transformateurs comptent gérer l'offre. n° 418 - novembre 2011
- Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ? n° 417 - octobre 2011
- L'élevage bovin allaitant français à l'horizon 2015 et perspectives 2035. Forces et faiblesses face au changement de contexte agricole. n° 416 - septembre 2011
- La production de viande bovine en France. Qui produit quoi, comment et où ? n°415 - juillet 2011
- Le marché de la viande bovine en Italie. n°414 - juin 2011

**Ces documents sont disponibles au prix de 10 € le téléchargement,
sur le site <http://www.idele.fr> - <http://technipel.idele.fr>**

Le GEB (Groupe Économie du Bétail), Département Économie de l'Institut de l'Élevage, bénéficie du financement du Ministère de l'Agriculture et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, de l'Interprofession lait et viande, et de FranceAgriMer

- > Mise en page : L. Assmann, M. Allié > Email : leila.assmann@idele.fr > Directeur de la publication : M. Marguet

Document publié en collaboration avec les services de la Confédération Nationale de l'Élevage par l'Institut de l'Élevage

- > 149, rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12 > Tél. : 01 40 04 52 62 > <http://www.idele.fr>
- > Imprimé à Imprimerie de la Centrale Lens > N° ISSN 1273-8638 > N° IE 001360055
- > Abonnement : 160 € TTC par an : Technipel > Email : technipel@idele.fr > Tél. : 01 40 04 51 71
- Vente au numéro : 10 € le téléchargement sur <http://www.idele.fr> > <http://technipel.idele.fr>

Le GEB (Groupe Économie du Bétail), Département Économie de l'Institut de l'Élevage, bénéficie du financement du Ministère de l'Agriculture et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, de l'Interprofession lait et viande, et de FranceAgriMer

- > Mise en page : L. Assmann, M. Allié > Email : leila.assmann@idele.fr > Directeur de la publication : M. Marguet

Document publié en collaboration avec les services de la Confédération Nationale de l'Élevage par l'Institut de l'Élevage

- > 149, rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12 > Tél. : 01 40 04 52 62 > <http://www.idele.fr>
- > Imprimé à Imprimerie de la Centrale Lens > N° ISSN 1273-8638 > N° IE 001360055
- > Abonnement : 160 € TTC par an : Technipel > Email : technipel@idele.fr > Tél. : 01 40 04 51 71
- Vente au numéro : 10 € le téléchargement sur <http://www.idele.fr> > <http://technipel.idele.fr>